

# Mer

de letzebuenger

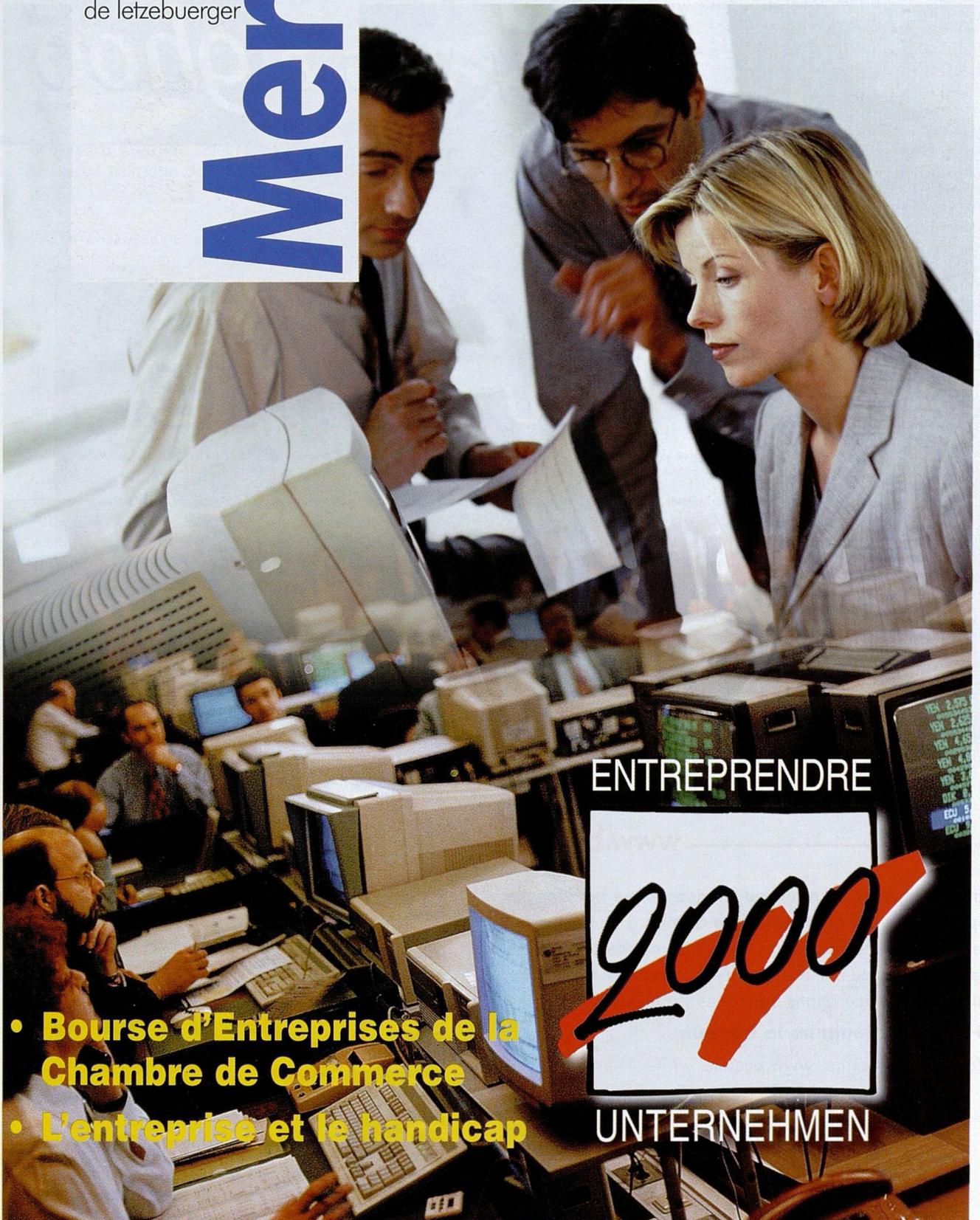
# Mer

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# 2 • 2000



ENTREPRENDRE

# 2000

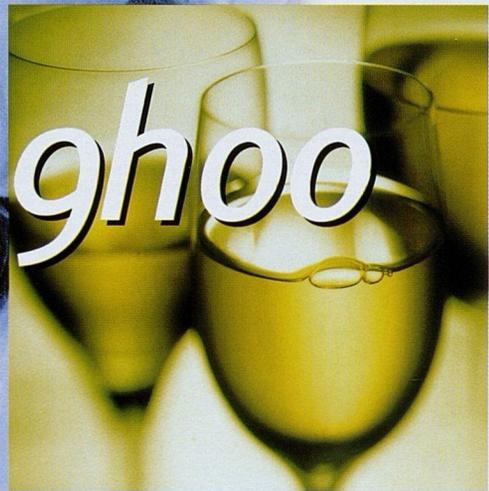
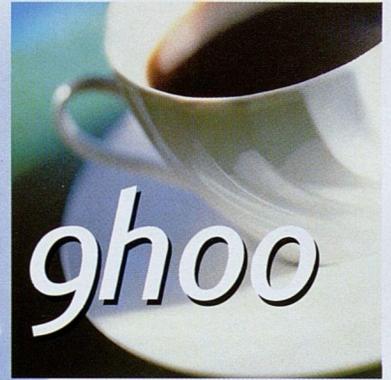
UNTERNEHMEN

- Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce
- L'entreprise et le handicap

# Ma banque,

j'y vais à ghoo

ou à ghoo



[www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)

En créant S-net, le nouveau service online banking, la Spuerkeess vous offre la banque ouverte à toute heure et rend ses services bancaires encore plus accessibles. Que ce soit l'heure du brunch ou du lunch, S-net c'est une gestion aisée de vos opérations bancaires via Internet.

**S-net, c'est toujours la banque.**

Vérifiez vous-même: [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)

**S**net  
online banking



SPUERKEESS

## Luxemburger Modell in Frage gestellt ?

Als auf Drängen des Luxemburger Ratsvorsitzes am 20. und 21. November 1997 auf Kirchberg der erste europäische Beschäftigungsgipfel stattfand, sollte das soziale Europa eine neue Startchance bekommen. Kernpunkt der Schlußfolgerungen des Europäischen Rates war die Aufstellung gemeinsamer Leitlinien, die innerhalb von nationalen Aktionsplänen von allen Mitgliedstaaten individuell umgesetzt werden sollten. Der Luxemburger Aktionsplan wurde in der Tripartite diskutiert und festgelegt.

Die Diskussionen um den nationalen Beschäftigungsplan fanden schliesslich nach elf Tripartitesitzungen und insgesamt 52, teils schwierigen, Verhandlungsstunden einen Abschluß. Luxemburg konnte, als einziger Mitgliedstaat in der EU, einen Beschäftigungsplan vorlegen, der im Einverständnis mit den Sozialpartnern zustande kam. Die Europäische Kommission stellte dem Grossherzogtum ein gutes Zeugnis für die geleistete Arbeit aus.

Doch die Umsetzung des Beschäftigungsplans in Luxemburger Recht sorgte bis zum heutigen Tag für viel Aufregung. Die Regierung bekam sowohl von Arbeitgeber- als auch von Gewerkschaftsseite vorgeworfen, mit ihrem Gesetzesentwurf von den in der Tripartiterunde getroffenen Abmachungen abzuweichen. Sowohl der Staatsrat als auch die Berufskammern steckten mit ihrer Kritik nicht zurück und gingen in ihren jeweiligen Gutachten streng mit dem Gesetzesentwurf ins Gericht.

Ein parlamentarischer Sonderausschuss modelte die Gesetzesvorlage um, ohne allen kritischen Bemerkungen Rechnung zu tragen. Im Nachhinein äusserte der Präsident des parlamentarischen Sonderausschusses den Wunsch, die Abgeordnetenkammer künftig enger in die Arbeiten der Tripartite einzubinden.

Obwohl die Verfassung den Abgeordneten weitreichende Prärogativen bei der Erstellung von Gesetzen zuerkennt, würde die Teilnahme von Parlamentarier am Verhandlungstisch der Tripartite das Ausarbeiten von Kompromisslösungen zusätzlich erschweren und die Gewaltentrennung zwischen Exekutive und Legislative weiter aufweichen. Eine Kompetenzvermischung zwischen Regierung, Parlament und Sozialpartnern ist für keine der Parteien erstrebenswert.

Die Sozialpartner sollten sich vielmehr auf das ursprüngliche Ziel des PAN-Gesetzes, sprich die Reduzierung der Arbeitslosigkeit, besinnen und davon absehen, im Gesetz enthaltene Unklarheiten aufzugreifen, um eine einseitige, den eigenen Forderungen entsprechende, Gesetzesauslegung zu erzwingen. Die in Gewerkschaftskreisen oft angeprangerte «wilde Flexibilisierung» wird von den Luxemburger Arbeitgebern weder gewünscht noch praktiziert. Die Unternehmen verlangen nur die legitime Möglichkeit, rigide Arbeitszeitregelungen an die Anforderungen des Marktes anpassen zu können.

Doch das eigentliche Problem liegt weniger in der Auslegung eines an und für sich begrüssenswerten Gesetzes, sondern vielmehr in der Tatsache, dass in der jetzigen Situation das Parlament die Beschlüsse der Sozialpartner in Gesetzesform bringen muss und dabei einen Balanceakt leisten muss, zu dem es nicht immer in der Lage ist. Mit dem Resultat, dass am Ende der eigentliche Zweck eines ausgehandelten Abkommens völlig aus den Augen verloren wird. So weit hätte es aber gar nicht erst kommen dürfen. Man muss sich entscheiden: entweder handeln die Sozialpartner ein Abkommen aus und alle Beteiligten halten sich an diese Abmachung oder das Gesetz entscheidet was Rechtens ist. Eine Hybridlösung ist auf jeden Fall nicht tragbar. Wenn das Luxemburger Modell in Zukunft noch Bestand haben soll, muss schnellstmöglich eine Klärung dieser institutionellen Frage herbeigeführt und eine gangbare Lösung gefunden werden. Denn die nächste Tripartiterunde findet bereits am 27. März statt.

Editeur: Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
31, bd Konrad Adenauer  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: doc@cc.lu  
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 22.600 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention  
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

## SOMMAIRE

05	Dossier
11	Interna
12	Commerce extérieur
20	Formation
27	Chiffres économiques
35	Ventes spéciales
36	Innovation
39	Nouveaux médias
43	Environnement
47	Chronique juridique
52	Législation
57	ICC
59	EIC
64	Euro
65	Info entreprises

# L'entreprise et le handicap

## Introduction

Dans le cadre de l'initiative communautaire «Emploi - Horizon» visant l'intégration de travailleurs handicapés dans le marché de l'emploi, les organisations et chambres professionnelles regroupées au sein du Comité de Laison Patronal ont noué une collaboration avec le Ministère du Travail. A ce titre la Chambre de Commerce consacre le dossier de ce mois au thème du handicap au travail.

Ce dossier poursuit un but d'information et de sensibilisation. A côté des principales dispositions législatives afférentes, le lecteur y trouvera les adresses utiles pour en savoir davantage sur l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés. Par ailleurs, deux entreprises ont bien voulu répondre à nos questions pour relater leurs expériences et leurs motivations pour engager des travailleurs handicapés.



## Travailleurs handicapés

### Définition

Depuis la loi du 12 novembre 1991, modifiée par la loi du PAN (12.2.99), le statut de travailleur handicapé peut être conféré à toute personne du type invalide de guerre, accidenté du travail, handicapé physique, sensoriel, mental ou psychique, dont l'handicap aboutit à une diminution d'au-moins 30% de sa capacité de travail.

### Envergure

Fin 1998, le nombre des reconnaissances comme travailleur handicapé a été de 1.718 personnes, dont approximativement un tiers a été occupé dans les ateliers protégés. Sur les 1.718 cas reconnus comme travailleurs handicapés, 66% étaient recensés comme handicapés physiques, 26% comme handicapés mentaux et 8% comme handicapés sensoriels. A relever cependant que les 1.718 personnes «reconnues» ne constituent qu'une partie des travailleurs handicapés: il y a lieu, en effet, d'y ajouter les personnes

n'ayant pas demandé le statut de travailleur handicapé, ainsi que la quote-part non chiffrée des accidentés du travail, recensés globalement sous le régime des pensions d'invalidité (à titre d'information, suivant les données de l'IGSS, 21.471 cas de pensions d'invalidité sont enregistrés au 31.12.98).



## Service des travailleurs handicapés (STH)

Le Service des travailleurs handicapés ou STH a pour mission d'assurer suivant le cas:

- la formation,
- le placement,
- la rééducation et l'intégration professionnelles des personnes handicapées suivant la définition admise par la loi du 12.11.91, modifiée par la loi du 12.2.99.

Les personnes handicapées qui sollicitent le bénéfice de la loi sont tenues de se faire inscrire au STH de l'Administration de l'Emploi (ADEM) ou à une de ses agences. Personne de contact: M. Carlo MRECHES, tél: 478 5390 fax: 29 66 60.

Une Commission d'orientation et de reclassement professionnel ou COR instruit les demandes en reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et décide de l'octroi, du refus ou du retrait de ce statut.

Lorsque la qualité de travailleur handicapé a été reconnue, le directeur de l'ADEM, sur proposition de la COR qui tient compte de l'âge, du degré d'invalidité et de la nature de l'handicap, peut fixer les mesures à prendre en vue de l'intégration ou de la réintégration professionnelles des pétitionnaires.

## Aides étatiques

Les principales mesures visant l'intégration professionnelle des personnes handicapées sont les suivantes :

- la participation au salaire,
- l'indemnité pour l'initiation et la remise à l'effort

- la prime d'encouragement
- le congé supplémentaire
- les mesures de formation
- l'aménagement du poste de travail

D'autres mesures ponctuelles peuvent être proposées par la COR, retenues ensuite par le directeur de l'ADEM. Il s'agit de

- la participation aux frais de formation ou de réadaptation,
- l'aménagement des postes de travail,
- l'acquisition d'équipement professionnel et de matériel didactique,
- l'acquisition de prothèses ainsi que de matériel orthopédique et ergothérapeutique.

### Explication des aides étatiques

Tout employeur du secteur privé qui a engagé un travailleur handicapé, ayant la reconnaissance, peut percevoir une participation au salaire allant de 40 à 60%. Ce subside peut ou ne peut pas être limité dans le temps.

En cas d'handicap léger, la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel (COR) propose une «indemnité pour l'initiation et la remise à l'effort». Il s'agit, en fait, d'une compensation mensuelle de la perte de rendement légère qui ne dépasse pas une durée de 24 mois. L'indemnité bénéficie à l'employeur.

La prime d'encouragement est accordée mensuellement aux participants à un stage d'initiation et de remise au travail auprès d'un employeur public ou privé, en vue d'une réintégration professionnelle définitive (règlement grand-ducal déterminant la forme et le contenu des mesures visées à l'art. 3 paragraphes (2) et (3) de la loi du 12 novembre 1991: art. 2, para 3). Cette prime est théoriquement attribuée pour des efforts de réinsertion définitive. Deux formes existent: celle appliquée en secteur concurrentiel et celle appliquée en milieu protégé.

Toute entreprise du secteur privé, ainsi que les promoteurs d'actions de formation et d'insertion par le travail (le milieu associatif concerné), peuvent demander l'accord d'un congé supplémentaire de 6 jours ouvrables remboursé par l'Etat.

Des mesures de rééducation (reconversion, formation) peuvent avoir lieu au Luxembourg ou à l'étranger. Ne sont pas considérées les personnes intégrées dans les différents ateliers protégés. De telles mesures de rééducation sont remboursées par le STH, à condition de ne pas avoir été remboursées par la Sécurité sociale.

## Les travailleurs handicapés dans le milieu associatif

Les associations présentées sur les pages 6 et 7 constituent les principales institutions actives en matière d'intégration socio-économique de personnes handicapées. La liste n'est pas exhaustive tout en couvrant certainement plus de 90% des activités associatives menées en la matière.

Les institutions concernées offrent à quelque 600 personnes handicapées adultes la possibilité de mener une vie professionnelle active, tout en soulignant que le séjour en association n'est pas la finalité en soi. En effet, l'objectif poursuivi par toutes les associations est de préparer les personnes handicapées aux circuits économiques classiques, soient ils privés ou publics.

L'expérience montre que l'évolution professionnelle du travailleur handicapé est étonnante à partir du moment que la personne a la possibilité d'exercer une activité valorisante et utile. Le travailleur s'épanouit, est loyal et exerce bien la tâche qui lui est assignée, pour autant qu'elle répond à ses aptitudes.

Toutes les associations ont évalué le profil professionnel de leurs candidats handicapés. Du moment que les patrons potentiels sont clairs sur leurs besoins professionnels, il est théoriquement possible de trouver la bonne personne pour le bon poste. Or cette adéquation des besoins entre l'offreur et le demandeur est, comme tout le monde le sait, le défi majeur de toute action de placement en entreprise. C'est à cet égard que des services de médiation peuvent être proposés aux entrepreneurs, par les institutions elles-mêmes ou par le service spécialisé du Ministère du Travail en matière de placement de personnes handicapées, à savoir le STH. Il s'agit ici d'un coaching de haute qualité, en d'autres termes, un service d'accompagnement et de suivi en entreprise, s'adressant suivant la demande au candidat-même, au patron ou aux collègues et modulable suivant les besoins exprimés par les parties en présence en intensité et en durée.

Il s'avère que certaines organisations ont inventé des modèles d'entreprises sociales, très originales, permettant aux travailleurs handicapés de faire preuve de productivité et de créativité dans une situation active se rapprochant de très près du marché concurrentiel. Il est évident que ces modèles doivent faire figure de passerelle vers le marché ouvert, car il n'est à coup sûr ni dans l'intérêt du secteur privé ni dans celui des publics handicapés d'être confrontés à une économie à deux vitesses.

Il est encourageant de constater que des expériences réussies d'intégration durable de personnes handicapées dans le secteur privé existent, qu'elles sont multipliables et que finalement elles ont prouvé d'être enrichissantes pour tous les protagonistes.

# PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ORGANISATIONS SE VOUANT À L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DE PERSONNES HANDICAPÉES

Un descriptif plus détaillé est disponible sur demande auprès de **ACORD International s.a.**,  
68, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, tél: 42 79 351 ou chez les associations.

Nom de l'association	Coordonnées	Entités commerciales apparentées	Personnes de contact	Caractéristiques du groupe cible	Formation - services
<b>Ateliers de l'APEMH Formation et Travail asbl</b>	10, rue du Château L-4976 Bettange-sur-Mess tél.: 37 91 91 240 fax: 37 93 94 e-mail: liette.braquet@fondation-apemh.lu	Buttek „Am Duerf“ Parc Merveilleux S.A.	Mme Liette BRAQUET Mme Solange DOHN	Personnes mentalement handicapées	Travaux en ateliers protégés dans les domaines suivants: menuiserie, agriculture, ferme de poules pondeuses, élevage, boucherie, jardinage et horticulture, cuisine et repas sur roues, sous-traitance. Structure de vente et groupe polyvalent (maçonnerie, entretien). Service Orientation et Formation (ORFO): élaboration d'un profil professionnel avec évaluation des compétences et des intérêts professionnels du stagiaire, ainsi que suivi de la mise en place d'un projet professionnel; en cas d'intérêt, suivi régulier sur le lieu du travail après l'embauche.
<b>ATW asbl Ateliers thérapeutiques Walferdange</b>	89b, rue de l'Église B.P. 45 L-7201 Walferdange tél.: 33 33 47 fax: 33 37 86 e-mail: atw@handitel.lu http://www.socialnet.lu/org/atw/home.html	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAT - Coopérative d'aide par le travail</li> <li>Snack - Take out: 'La flûte enchantée'</li> </ul>	M. Roland KOLBER	Personnes handicapées psychiques	Travaux de menuiserie, de serrurerie, de couture, de graphisme, bureau-service, sous-traitance, cuisine. Service de placement et d'encadrement psychosocial (SPEP): s'occupe de la réinsertion dans le marché du travail ordinaire.
<b>Coopérations asbl</b>	10, rue de la Montagne B.P. 81 L-9501 Wiltz tél.: 95 92 051 fax: 95 92 08 e-mail: cooperations@ci.culture.lu http://www.restena.lu/cooperations/home.html	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérations Société coopérative (Kaerzefabrik, Espaces Verts)</li> </ul>	M. Herbert MALY	Personnes mentalement handicapées, personnes sortant de psychiatrie, chômeurs de longue durée	Travaux axés sur l'orientation professionnelle réalisés à partir de 5 ateliers: artWorkshop, jardinage (2), restauration et nettoyage, service technique. Service social: est complémentaire aux programmes d'orientation professionnelle par l'enseignement de compétences sociales, par l'appui au développement de méthodologies pédagogiques, par le suivi administratif des stagiaires, par la fonction de relais envers les administrations publiques (SNAS, STH, Centre Médico Social, CHNP, ADEM ...) et les entreprises
<b>ESPOIR asbl</b>	9, rue Pierre Federspiel L-1512 Luxembourg tél.: 44 54 55 fax: 45 74 88 e-mail: nico.bley@ci.educ.lu http://www.socialnet/org/idv/idvhome.html	<ul style="list-style-type: none"> <li>en projet</li> </ul>	M. Nico BLEY	Personnes handicapées et défavorisées	Projet «Muerbelsmillen»: <ul style="list-style-type: none"> <li>Structure de formation ouverte et intégrative, se fondant sur les expériences du projet dans le domaine de la création plastique entre 1994 et 1999;</li> <li>structure de formation et de travail dans un site à caractère historique, utilisé à des fins récréatives, pédagogiques et touristiques;</li> <li>formation spécifique adaptée aux besoins du demandeur d'emploi et de l'entreprise;</li> <li>accompagnement théorique et pratique dans le cadre de la réinsertion professionnelle;</li> <li>service de prospection de travail en milieu ordinaire, ainsi que suivi professionnel et social.</li> </ul>
<b>Fondation Kräizbiert</b>	route de Zoufftgen L-3598 Dudelange tél.: 52 43 52 330 fax: 51 77 21 e-mail: tom.bellion@handitel.lu http://www.kraizbiert.lu/home.html	<ul style="list-style-type: none"> <li>Société Coopérative Kräizbiert</li> </ul>	M. Tom BELLION M. Lucien FRANCK	Personnes handicapées physiques	Formation ou initiation professionnelle (Centre Emile Mayrisch): Enseignement d'ordre général (langues, arithmétique) et de théorie professionnelle, ainsi que de pratique professionnelle dans les domaines suivants: bureautique, imprimerie (pré-press, lay-out), sérigraphie, jardinage, céramique. Travail (Centre d'Aide par le Travail ou CAT): La gestion du CAT est organisée comme une entreprise afin de permettre aux travailleurs handicapés de mener une vie professionnelle active. La production est écoulee à travers la coopérative. Le CAT fonctionne à travers 5 unités de production, à savoir: l'imprimerie-offset, la sérigraphie, le jardinage, la poterie, la comptabilité. Occupation (Centre d'Occupation par le Travail): procure un travail créatif, adapté au rythme individuel à des personnes polyhandicapées.
<b>Fondation Ligue HMC - Centre de Réadaptation</b>	82, route d'Arlon B.P. 49 L-8301 Capellen tél.: 30 92 321 fax: 30 71 04 e-mail: crc.rose@ci.educ.lu http://centre-readaptation.lu/home.html	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérative FruitCoop</li> <li>Restaurant HMC</li> </ul>	M. Norbert HEINTZ M. Thomas ROSE	Personnes mentalement ou cérébralement handicapées	Orientation professionnelle: Après un stage d'observation, d'évaluation et d'orientation, établissement d'un projet professionnel individuel. Projet professionnel: Réalisation à travers 6 voies <ul style="list-style-type: none"> <li>formation professionnelle avec/sans certificat,</li> <li>placement comme ouvrier non-qualifié dans une entreprise externe,</li> <li>placement en milieu semi-protégé à l'extérieur dans les deux coopératives,</li> <li>placement en atelier protégé,</li> <li>placement interne en atelier de sous-traitance dans le Centre d'Aide par le Travail,</li> <li>placement en groupe thérapeutique occupationnel.</li> </ul> Domaines de formation et de travail: bureau, cannage-vannerie, céramique, jardinage, menuiserie-restauration, ménage, reliure-cartonnage, serrurerie, tissage et travaux sur textiles, sous-traitance.

## Interview Glass Center SA

L'entretien a été mené par Anne Marie Kaiser face à Monsieur Romain Huberty, Administrateur-Directeur du Glass Center S.A..

### Profil de la société:

- ▼ Le Glass Center S.A. a comme objet d'une part l'exécution de travaux de vitrerie et de miroiterie et d'autre part la pratique de menuiserie métallique. Bien que la finalité initiale de la firme ait été la transformation du verre, l'évolution des marchés et des produits a imposé une adaptation des activités, ce qui fait qu'actuellement la firme concentre 65% de ses occupations sur la menuiserie métallique.
- ▼ L'entreprise artisanale, créée en 1958, a été acquise en 1988 par la famille Henno-Huberty qui l'a transformée en société anonyme.
- ▼ La société emploie actuellement 40 personnes, dont 10 sont spécialisées dans les travaux de la vitrerie et de miroiterie et 20 dans la menuiserie métallique. Les services généraux tels que la vente, les services administratifs et la gestion du Glass Center sont réalisés par une équipe de 10 autres personnes.
- ▼ Au niveau de l'ancienneté du personnel, il apparaît que la moyenne d'occupation des travailleurs dans la vitrerie est de 15 ans.

### Selon quels critères sélectionnez-vous votre personnel ?

« Lorsqu'il y a besoin de recruter, nous pouvons recourir à un grand nombre de candidatures spontanées, mais dont très peu proviennent de candidats luxembourgeois. L'apprentissage menant au métier du vitrier-miroitier n'existe d'ailleurs pas sous cette forme au Luxembourg. Ici, il est uniquement possible de se qualifier dans la spécialité du vitrier-peintre. Cela, n'est plus conforme à l'évolution actuelle du métier. Parmi les candidatures qui nous parviennent, il y a beaucoup de postulants français, aussi bien des travailleurs qualifiés que des manoeuvres. Nous essayons évidemment de recruter parmi les prétendants qui ont un certificat d'aptitude professionnelle ou un brevet de compagnon.

Cependant, je peux dire que le taux de rotation du personnel de notre entreprise est très faible. Il y a de ce côté une réelle fidélisation à la firme. Mais, il est vrai qu'avec l'élargissement de l'éventail de nos services, le profil des compétences du personnel de la firme a fortement évolué au fil des années. »

### Vous employez aussi un certain nombre de travailleurs handicapés. Procédez-vous dans ces cas en appliquant les mêmes références de recrutement ?

« C'est là une histoire quelque peu à part. Lors de l'acquisition de l'entreprise, nous reprenions en même

temps un travailleur sourd-muet, occupé dans l'atelier depuis 15 ans. A l'époque, je n'avais encore jamais été confronté à ce type de situation. Je me suis posé la question, comment pourrais-je bien travailler avec cette personne? Comment communiquer avec elle? Cela a constitué un réel défi pour moi et en même temps, cela m'a fait acquérir une certaine expérience de la vie, même si au courant de cette période, la personne avait un certain nombre de problèmes sociaux. »

### Comment cette intégration socio-professionnelle s'est-elle passée ?

« Nous avons été dans la mesure du possible à l'écoute des besoins du travailleur. La communication a été plutôt originale au départ. J'ai désigné de manière très précise les objets dont je lui parlais et les gestes que j'attendais de sa part, j'ai essayé de simplifier mon langage et d'articuler très clairement ou encore, si rien ne marchait, j'ai eu recours à l'écrit. Mais cela fonctionnait en définitive. Aussi, après un certain temps, la personne avait acquis une plus grande sérénité sociale (...). De mon point de vue, il s'agit ici d'un travailleur qui a très bien évolué. »

### Comment se passe la relation avec les collègues ?

« Plutôt bien. Je n'ai pas l'impression que son handicap pose un quelconque problème. Evidemment, nous en avons discuté avec les collègues. Cela est devenu presque une habitude dans l'entreprise, car de fil en aiguille, il y a cinq ans, j'ai été contacté par une connaissance, travaillant pour un foyer d'accueil. Ce collègue me posait la question, si je ne voulais pas accepter d'être le patron d'apprentissage d'un des jeunes séjournant dans son association. Il s'agissait ici d'un garçon, montrant des affinités pour notre métier et doué au plan manuel d'un côté, sourd-muet et sans parents ou abandonné par ceux-ci de l'autre côté. La première acclimatation avec l'handicap sur le lieu du travail ayant déjà été faite lors de notre expérience antérieure, j'ai pensé – pourquoi pas? –. Cet apprenti a ainsi pu obtenir son CATP de peintre-vitrier en trois ans en suivant la voie professionnelle dans notre entreprise. Et puis, je suis bien satisfait qu'il y a un an et demi nous avons pu l'engager à durée indéterminée. Je souligne qu'il fait son travail à satisfaction. Les collègues qui avaient déjà connu un camarade handicapé auparavant, gèrent la situation comme il faut. »

### Vous occupez encore une autre personne handicapée. Qu'est-ce qui vous a amené à engager cet ouvrier ?

« Cela s'est à nouveau passé à travers le réseau relationnel. En ce qui concerne cette personne, il s'agit d'un travailleur mentalement handicapé. Une connaissance, travaillant pour une fondation s'occupant de personnes mentalement handicapées, m'a demandé de faire un essai professionnel avec l'un de leurs stagiaires. Il m'a dit: "Prends-le durant trois mois et vois ce qu'il sait faire. Nous nous occupons de l'assurance, ses charges sociales sont payées, laisse-le faire des travaux d'entretien. Si cela ne marche pas, il reviendra chez nous." Et à partir de ces explications, la personne

en charge du suivi social de l'association s'est présentée avec le candidat et m'a parlé de ce qu'il savait au plan professionnel, comment il fallait l'aborder. Le futur stagiaire était là, souriant, mais ne disant rien. J'ai alors essayé de lui trouver un travail qui lui conviendrait. Dans une entreprise d'une certaine taille, on découvre toujours des travaux de ce type.

Je lui ai décrit la tâche, on appelait cela le "house-keeping", donc des travaux très précis d'entretien et de nettoyage, et il s'est mis à la tâche avec aimabilité et bonne humeur. Il est vrai, qu'il ne faut pas le brusquer, il faut accepter son rythme. Le personnel de la firme a à nouveau très bien réagi vu l'expérience passée.» (...)

### **Vous avez ainsi l'impression qu'il est vraiment bien intégré dans l'entreprise et dans les équipes de travail?**

«Je me rends chaque matin sur les différents endroits de travail pour voir si tout marche bien. C'est un travailleur très sensible et émotif et il ne faut pas bousculer sa cadence. Du moment qu'on le laisse faire une chose après l'autre, il est bien dans sa peau. J'ai d'abord dû apprendre comment il faut se comporter avec un travailleur mentalement handicapé. Il n'y a pas de malentendus, du moment qu'on exprime très clairement sa pensée, qu'on donne une instruction à la fois, qu'on crée une régularité et qu'on n'attend pas que l'ouvrier mentalement handicapé interprète un message.»

### **Si vous aviez un message à faire passer à d'autres employeurs, que leur diriez-vous par rapport à l'emploi de personnes handicapées?**

«Les subventions auxquelles l'employeur a droit, lorsqu'il embauche un travailleur handicapé, sont une des dernières motivations à avoir dans la matière.

Nous avons été fortement marqués par l'intégration réussie de la première personne handicapée dans notre entreprise. Les résultats dans ce cas ont été majoritairement positifs.

En ce qui concerne l'apprenti qui a pu obtenir un engagement définitif chez nous, je voudrais dire qu'il y a eu au départ une certaine sensibilité pour les problèmes du jeune. Cela a entraîné que nous étions contents de pouvoir lui offrir la chance d'un emploi stable et qu'en définitive, il fait son travail très bien.

Pour ce qui est du dernier venu, l'ouvrier mentalement handicapé, il faut avouer qu'il s'est agi d'une expérience, où personne ne savait si elle allait être concluante ou pas. Or cela a été une première pour nous, l'ouvrier s'est bien intégré et accomplit les travaux que nous lui conférons de manière adéquate. Bien qu'étant extrêmement limité dans ses potentialités professionnelles, si nous le renvoyions maintenant dans son association, il serait très opprimé. (...)

Les trois cas sont le fruit d'un hasard: reprise d'une situation existante, contact d'un collègue et démarche d'une association, s'occupant de personnes mentalement handicapées. Sans impulsion externe, nous n'aurions jamais eu l'idée d'avoir aussi du personnel handicapé dans notre entreprise. Il serait utile,

si les services des organisations oeuvrant dans le domaine de l'intégration professionnelle de personnes handicapées seraient rendus plus visibles. Cela vaudrait le coup de faire davantage de publicité autour de l'appui que ces associations peuvent offrir aux patrons dans ces cas. (...)

## **Interview Société Electrique de l'Our SA**

*(Entretien mené par Anne Marie Kaiser, ACORD International s.a., face à Monsieur Weis, Directeur de la centrale de Vianden et Monsieur Zanter, Service coordination.)*

### **Profil de la société :**

- ▼ La SEO, ou Société Electrique de l'Our S.A, exploite une centrale hydro-électrique de pompage de haute puissance (production et fourniture d'énergie électrique), utilisée pour répondre à la demande d'énergie de pointe.
- ▼ La société agit sur trois sites: dans la centrale hydro-électrique d'accumulation par pompage sur l'Our près de Vianden, dans plusieurs centrales hydro-électriques au fil de l'eau sur la Moselle et au siège administratif à Luxembourg.
- ▼ La société emploie 200 personnes, dont 150 à la centrale de Vianden, 40 au siège social et 10 dans les centrales électriques sur la Moselle. 85% de la main-d'œuvre est constituée par des travailleurs résidents. 130 personnes ont le statut d'ouvriers et 70 d'employés. La société a signé deux contrats collectifs.
- ▼ Les deux principaux actionnaires de la SEO sont: l'Etat luxembourgeois et le RWE Energie AG à Essen, chacun avec 40%.

### **Selon quels critères sélectionnez-vous votre personnel?**

Nous recrutons tout notre personnel en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise. Nous connaissons notre besoin en qualifications, ainsi que les spécialisations correspondantes. Nous nous adressons avec nos demandes au marché de l'emploi et essayons d'engager les personnes qui apportent les meilleures aptitudes à l'emploi tout en visant une relation de travail à long terme. C'est-à-dire la fidélisation de la relation contractuelle est importante à nos yeux, étant donné que les profils qui nous conviennent sont assez spécifiques et qu'il faut en général des mois pour rendre une personne fonctionnelle. Notre objectif est donc de créer un bon climat de travail et d'atteindre un taux de rotation du personnel tendant vers zéro. Il faut dire que nous y parvenons très souvent.

**Vous employez aussi un certain nombre de travailleurs handicapés. Procédez-vous dans ces cas en appliquant les mêmes références de recrutement?**

Bien sûr nous engageons toujours des personnes qui répondent au profil d'un poste. En ce qui concerne les travailleurs handicapés qui sont occupés chez nous, je pense que nous respectons surtout nos conditions légales. Peut-être un peu plus. Il y a quelques années, notre conseil d'administration a décidé de faire une action ciblée en vue de recruter deux personnes mentalement handicapées, de les intégrer comme travailleurs à part entière et de leur garantir par ce biais une situation professionnelle sûre pendant toute leur vie. Les personnes concernées sont sous contrat de travail à durée indéterminée et sont évidemment reprises dans la classification du contrat collectif. Elles livrent un travail efficace et reconnu dans les missions qui leur sont désignées. Elles ont le statut du travailleur handicapé pour pouvoir bénéficier des 6 journées supplémentaires de congé, mais la direction a pu trouver un accord avec les autorités concernées afin que les deux travailleurs n'ont plus besoin d'aller tous les ans chez le médecin pour prouver qu'elles sont toujours handicapées.

Notre politique est de garder nos travailleurs et nous avons quelques accidentés par le sport et quelques personnes qui ont malheureusement été victimes d'un accident de travail. La SEO ne forme plus d'apprentis, mais nous offrons la possibilité de stages professionnels, dont aussi des stages de reconversion.

#### **De quoi s'agit-il plus précisément?**

Je me réfère-là à deux cas d'adultes qui dans le cadre d'une formation de reconversion, organisée par le Centre de formation professionnelle continue d'Ettelbruck ont effectué la partie du stage professionnel dans notre entreprise. L'un des deux candidats, nous avons d'ailleurs pu le garder et son intégration dans l'équipe se passe sans difficultés majeures. Le stage de l'autre travailleur a dû être interrompu, pour motifs personnels.

#### **Quelles conclusions en tirez-vous?**

D'un point de vue humain, nous désirons certainement retenir un travailleur valable dans l'entreprise, mais d'autre part, nous constatons que certaines décisions des commissions médicales semblent être prises en ne tenant pas assez compte des conditions du lieu du travail.



La SEO emploie actuellement 8 personnes handicapées, dont 3 ont été embauchées comme travailleurs handicapés, 5 ont été victimes d'une invalidité, due à des causes internes ou externes, lorsqu'elles ont été sous contrat chez nous.

#### **Tirez-vous des leçons particulières de votre politique de gestion du personnel?**

Notre objectif est de faire une gestion du personnel qui soit humaine-

ment correcte. Nous ne pouvons même pas dire avec certitude si les salariés souffrant d'un handicap sont plus malades que les autres travailleurs. Notre hypothèse consistant à penser que deux travailleurs handicapés font un travailleur complet s'est avérée être trop simple....

#### **Vous voulez dire que l'invalidité d'une personne singulière n'est pas nécessairement compensée par les aptitudes d'un autre collègue infirme, comme dans un team parfait?**

Oui, étant donné qu'il s'agit de personnalités individuelles et pas d'unités de mesure. Nous avons appris un certain nombre de choses, comme par exemple de ne pas associer deux travailleurs handicapés pour faire une unité, mais de mélanger les équipes suivant les complémentarités des uns et des autres. Nous pouvons dire que de manière générale l'intégration entre collègues est très satisfaisante et qu'en principe tous s'efforcent de faire de leur mieux pour suffire à leur tâche. Aussi en ce qui concerne les ouvriers mentalement handicapés, cette intégration ne pose pas de problèmes. Affectés au bon poste, leur handicap devient invisible.

#### **Si vous aviez un message à faire passer à d'autres employeurs, que leur diriez-vous par rapport à l'emploi de personnes handicapées?**

Essayez, nos expériences sont plutôt positives. Chaque entreprise d'une certaine taille a quelque part des postes de travail qui peuvent être remplis avec des travailleurs avec des besoins spéciaux. Il y a dans les entreprises en y regardant de plus près de tels endroits où ce type de travailleurs peuvent jouer leur rôle de manière complète. Il s'agit d'un pas qu'une entreprise doit faire une fois de manière tout à fait consciente, tout en offrant un poste adapté à la personne et en montrant un minimum de compréhension. Il y a des structures externes, telles que les administrations compétentes qui peuvent apporter un certain appui, il y a la médecine du travail et il y a la propre volonté de le faire.

## Bourse d'Affaires

# Une nouvelle Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Le service Conseil et Assistance aux PME de la Chambre de Commerce est fréquemment consulté par des chefs d'entreprise qui désirent céder leur entreprise à un repreneur intéressé. Souvent l'entrepreneur souhaite faire valoir ses droits à la retraite, parfois une incapacité professionnelle l'oblige à arrêter son exploitation, ou bien il souhaite changer tout simplement de secteur d'activités. En effet, la transmission d'une entreprise au sein de la famille n'est pas toujours possible. Dans ces cas, la cession du commerce à un tiers reste la seule possibilité pour son propriétaire de valoriser son patrimoine commercial et de récupérer la valeur de son fonds de commerce.

D'un autre côté, le service Conseil et Assistance aux PME de la Chambre de Commerce est souvent confronté à des demandes de créateurs d'entreprise pour lesquels la reprise d'une affaire existante représente une alternative réelle à la création ex nihilo d'une entreprise nouvelle.

Le jeudi 30 mars 2000, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande-Région Saar-Lor-Lux organisent à la Chambre de Commerce de Luxembourg la **13<sup>e</sup> Bourse d'Affaires «Entreprendre»** qui a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Cette Bourse d'Affaires s'adresse avant tout aux PME qui sont à la recherche d'un partenaire commercial ou technique, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation. Depuis des années, cette Bourse d'Affaires connaît un succès appréciable et a permis des transmissions de PME.

La Chambre de Commerce est consciente que le caractère annuel, donc ponctuel de cette manifestation, ne suffit désormais plus à donner satisfaction aux nombreuses demandes de contacts enregistrées en cours d'année.

Aussi, la Chambre de Commerce a-t-elle décidé de créer

## Une Bourse permanente

avec l'objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques ressortissants de la Chambre de Commerce.

### L'outil

A cet effet, une base de données a été créée dans laquelle figurent, d'un côté, les offres de cession d'entreprise et, de l'autre côté, les demandes de reprise d'entreprise.

## Comment participer?

Les cédants comme les repreneurs remplissent un formulaire d'inscription qu'ils remettent au responsable de la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce. Cette fiche renseignera toutes les informations utiles et nécessaires pour permettre d'identifier les points communs de l'offre et de la demande: l'identité de l'annonceur; le secteur d'activité économique; pour le cédant: l'objet et les conditions de la cession; pour le repreneur: la qualification professionnelle, les fonds propres disponibles; pour l'un et pour l'autre: le texte de l'annonce à publier (le responsable de la Bourse d'Entreprises se réserve le droit de formuler l'annonce de manière à ce que toutes les annonces publiées correspondent à un schéma commun).

## Confidentialité assurée!

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité.

## Publication

La Chambre de Commerce publiera régulièrement les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises sous forme d'annonces dans la nouvelle rubrique «Bourse d'Entreprises» du «MERKUR».

Par ailleurs, la base de donnée des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

## L'intervention de la Chambre de Commerce

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie.

La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

## A qui s'adresser?

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce demanderont un formulaire d'inscription à la

**Bourse d'Entreprises** Tél. +352 42 39 39 331  
**a. m. de M. Marc Faber** Fax +352 43 83 26  
**Conseiller aux PME** E-mail marc.faber@cc.lu  
**L-2981 Luxembourg**

(Lire également l'article sur la Bourse d'Affaires *Entreprendre 2000* à la page 13)

## Calendrier des manifestations du service du commerce extérieur: Mars - Juin 2000

MARS	
2.3.	Audiences Pologne, Tchéquie et Hongrie
7.3.	Visite du Ministre Colombien du Développement, M. Cabal
14.3.	Audiences Allemagne
15.3.	Réussir sa participation à un salon professionnel (séminaire programme INTERREG)
17.3.	Salon à l'envers (Thionville)
21.3.	Audiences France
24.3.	Séminaire d'information sur l'Ukraine
29.3.	Audiences Suisse
30.3.	Entreprendre 2000
AVRIL	
11.-14.4.	Mission Pologne (Varsovie, Cracovie)
4.4.	Audiences Israël
4.4.	Salon Eco-Industries
5.4.	Meet America Day
18.4.	Audiences Maroc
25.-28.4.	Journées luxembourgeoises à Montréal
MAI	
16.5.	Audiences Espagne et Portugal
JUIN	
14.6.	Audiences Italie
16.6.	Audiences Grande-Bretagne
19.-22.6.	Mission Italie (Milan, Rome) (programme INTERREG)
19.-24.6.	Mission Singapour-Malaisie (médiat et télécommunications)
20.6.	Audiences Chine / Taiwan
21.6.	Audiences Philippines, Corée du Sud et Australie
26.6.	Audiences Afrique du Sud
28.6.	Audiences Argentine

## I.H.M. 2000 Impulse – Trends – Kontakte

I.H.M.: Eine Messe speziell für Klein- und Mittelbetriebe. Mit attraktiven Sonderschauen und einem umfassenden Angebot. Mit der Synthese von Innovationen und bewährtem Know-how im Konsum- und Investitionsgüterbereich. Hier erhalten Sie Impulse. Hier verspüren Sie die neuen Trends. Hier schaffen Sie Kontakte, die Sie weiterbringen. Besuchen Sie die I.H.M. in München!



**16.–22. 3. 2000**  
**Neue Messe München**  
**Täglich 9–18 Uhr**

Informationen:  
CTC Marketing Services bvba  
„Het Drakenhof“  
Mortselsesteenweg 157  
2100 Deurne  
Telefon (03) 366.47.00  
Telefax (03) 366.41.01  
E-mail: ctc@skynet.be

52.   
Internationale  
Handwerksmesse

**15 mars 2000**

## Séminaire «Comment réussir sa participation à un salon professionnel»

Participer à un salon ou une foire peut être un excellent outil pour l'entreprise afin de remplir certains objectifs commerciaux. Toutefois, la réussite dépend de la préparation minutieuse des activités à prévoir avant, pendant et après le salon. Afin d'assister les entreprises à réussir leur participation à un salon, la Chambre de Commerce a le plaisir de vous informer qu'elle organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg belge un séminaire de formation qui aura lieu le 15 mars 2000 à la Maison de la Formation, Centre Jean Monnet, à Longlaville de 16h00 à 18h30.

Pour des renseignements complémentaires veuillez contacter Madame Edith Stein (tél.: 42 39 39-316).

**Le 17 mars 2000  
à Thionville**

## Salon à l'envers: Le rendez-vous des affaires sans rendez-vous

Après le grand succès rencontré par les 4 premières éditions du «Salon à l'Envers», la Région Lorraine, la DRIRE Lorraine, la DRCE de la Lorraine, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libramont et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisent le 17 mars 2000, dans les locaux de Mecanica à Thionville, la cinquième édition du «Salon à l'Envers».

A l'inverse d'un salon traditionnel, le «Salon à l'Envers» offre la possibilité aux donneurs d'ordres (les acheteurs) de recevoir les prestataires de services (les fournisseurs, vendeurs d'équipement ou de service).

Dans le «Salon à l'Envers» les visiteurs viennent vendre et les exposants achètent. Tous les secteurs d'activités sont invités à participer à ce salon, soit comme donneurs d'ordres (exposants), soit comme visiteurs.

Le «Salon à l'Envers» présentera aux PME / PMI régionales les besoins en produits et services des grands donneurs d'ordres de l'espace SAAR-LOR-LUX.

Au-delà d'une nouvelle forme de marketing achat et d'une nouvelle forme de dynamisme commercial, ce salon constitue un moyen original de créer un autre type de relations entre clients et fournisseurs.

Quelques chiffres sur l'édition 1999: 33 donneurs d'ordres, 280 besoins en produits et services ont été exprimés, près de 1.500 contacts ont été établis par environ 500 participants. Trois sociétés luxembourgeoises avaient participé à cette journée et 88 contacts ont été établis. Parallèlement au salon des donneurs d'ordres sera organisé un espace rencontre qui permettra aux visiteurs d'effectuer des contacts entre eux et d'échanger du savoir-faire. Un espace conseil sera disponible où les divers organisateurs seront présents.

Pour obtenir des renseignements complémentaires pour le «Salon à l'Envers» les entreprises peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

**24 mars 2000**

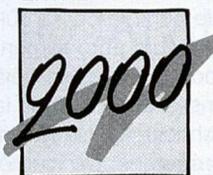
## Séminaire d'informa- tion sur l'Ukraine

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses membres qu'une délégation ukrainienne se rendra en visite au Grand-Duché de Luxembourg.

A cette occasion un séminaire d'information exposant les opportunités d'affaires en Ukraine sera organisée le vendredi 24 mars 2000 à 11h00 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Les entreprises qui souhaitent participer à cette manifestation sont priées de contacter Madame Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314 ou Madame Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

ENTREPRENDRE



UNTERNEHMEN

**30 mars 2000**

## ENTRE- PRENDRE 2000

La coopération transfrontalière se caractérise par de nombreuses actions concrètes tant aux niveaux politique, qu'économique, universitaire ou culturel.

En tant qu'acteurs de la vie économique, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande

Région Sar-Lor-Lux organise la bourse d'affaires «Entreprendre» destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières.

Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation.

«ENTREPRENDRE» concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des moyens pour exploiter une licence, ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.

Afin d'établir le contact entre les offreurs et les demandeurs, les annonces suscitant un intérêt sont communiquées à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière est portée à la discrétion et au principe de non-ingérence d'un tiers dans les affaires traitées.

Parmi les thèmes des offres et demandes on peut citer:

- la cession et la reprise d'entreprises
- les capitaux et participations
- les commercialisations
- les projets et savoir-faire
- les brevets et licences
- la sous-traitance

La treizième édition de cette bourse d'affaires «ENTREPRENDRE 2000» aura lieu le jeudi 30 mars 2000 à 14h00. (Lire également article p. 11).

## **25 au 28 avril 2000**

### **Journées luxembourgeoises à Montréal**

La Chambre de Commerce a le plaisir d'informer ses membres que la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise au Canada organise à Montréal du 25 au 28 avril 2000 un événement «Luxembourg 2000» qui visera à promouvoir le commerce, la culture, le tourisme ainsi que les secteurs agro-alimentaires et multimédia du Luxembourg. Doré et déjà des séminaires pour les entreprises actives dans la production audiovisuelle, les technologies de l'information et du tourisme ont été préparées. De même, les sociétés du secteur agro-alimentaire ont la possibilité d'exposer leurs produits pendant cette manifestation.

Les entreprises intéressées à participer à «Luxembourg 2000» sont priées de bien vouloir contacter Madame Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314 ou Madame Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

## **10 au 15 mai 2000 à Alger**

### **SITEV 2000**

L'Office National du Tourisme organisera à Alger la 3<sup>e</sup> édition du Salon International du Tourisme et de l'Artisanat, SITEV 2000, du 10 au 15 mai 2000 sous le thème «Le tourisme-facteur de paix, d'ouverture et de développement durable».

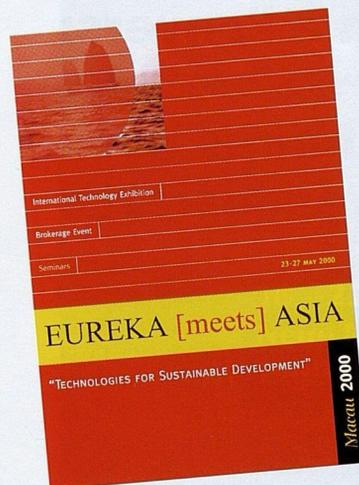
Ce Salon, destiné aux responsables internationaux du tourisme, experts et opérateurs économiques du secteur, a pour objectif de créer un espace de communication et d'échanges entre les professionnels du secteur.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mlle Barbara Wiesen, tél. 42 39 39-312, fax 43 83 26, e-mail: barbara.wiesen@cc.lu.

## **23 au 27 mai 2000**

### **à Macau, Chine**

### **EUREKA [meets] ASIA «Technologies for Sustainable Development»**



Après l'immense succès en 1998, le Portugal, en coopération avec les membres du programme EUREKA et les autorités de Chine et de Macau, organise la deuxième édition de l'EUREKA [meets] ASIA, du 23 au 27 mai 2000 à Macau.

Cette initiative vise principalement à créer des contacts, échanger des informations et idées, présenter des projets et nouvelles technologies, et surtout à encourager le développement de nouveaux projets et la coopération internationale entre les compagnies asiatiques et européennes.

L'exposition «Technologies for Sustainable Development» fournit aux participants l'opportunité de présenter des projets scientifiques et technologiques avancés, des produits et services dans le domaine du développement durable.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mlle Barbara Wiesen, tél. 42 39 39-312, fax 43 83 26, e-mail: barbara.wiesen@cc.lu.

**Du 23 au 27  
octobre 2000 à Tokyo**

## **Trade Mission for European Manufacturers of Information Technologies**

La Chambre de Commerce a l'avantage de vous informer que dans le cadre de la campagne de promotion des exportations vers le Japon de la Commission européenne intitulée «Gateway to Japan II», une mission sera organisée pour le secteur des technologies de l'information.

Cette mission, subventionnée par la Commission, se déroulera du 23 au 27 octobre 2000 au Japon et aura pour but principal d'établir des contacts pour les entreprises participantes. Les entreprises intéressées sont priées de s'adresser avant le 1<sup>er</sup> mai 2000 à Madame Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314 ou Madame Edith Stein, tél.: 42 39 39-316 pour obtenir les détails sur le support financier, le programme ainsi que sur les modalités de participation.

**27 novembre au  
1<sup>er</sup> décembre 2000**

## **Trade Fair for Euro- pean Manufacturers of Environmental Technology - WASTEC 2000, à Tokyo**

La Chambre de Commerce a l'avantage de vous informer que dans le cadre de la campagne de promotion des exportations vers le Japon de la Commission de l'Union Européenne intitulée «Gateway to Japan II», une foire sera organisée pour le secteur de l'environnement.

Cette foire, subventionnée par la Commission, se déroulera du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2000 au Japon et aura pour but principal d'établir des contacts pour les entreprises participantes.

### VOTRE TAXI AERIEN

- ✔ Vols directs à la demande
- ✔ Rapidité et confort total
- ✔ Souplesse horaire
- ✔ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



**LUXAVIATION**

**Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien**

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40



**GATEWAY  
TO JAPAN**

En cas d'intérêt de votre part de recevoir plus d'informations sur cette manifestation, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en faire part avant le 1<sup>er</sup> mai 2000. La Chambre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg se fera un plaisir de vous donner des renseignements complémentaires sur le support financier, le programme ainsi que sur les modalités de participation.

Service du Commerce Extérieur, Mme Carine HARDT, tél. : 42 39 39-314 ou Mme Edith STEIN 42 39 39-316 ; fax : 43 83 26.

## Messen und Ausstellungen im April 2000

### **TUBE**

Internationale Rohr-Fachmesse  
3.-7.4.2000 Düsseldorf (D)  
Tel: 0049 211 45 60 01

### **WIRE**

Internationale Fachmesse Draht  
und Kabel  
3.-7.4.2000 Düsseldorf (D)  
Tel: 0049 211 45 60 01

### **ECO-INDUSTRIES**

Salon international  
4.-6.4.2000 Metz (F)  
Tel: 0033 3 87 52 31 87

### **Ceramic & Bathroom products 2000**

4.-9.4.2000 Istanbul (TR)  
Tel: 0090 212 212 31 00

### **Muder 2000**

Kitchen & Bathroom furniture and  
equipment fair  
4.-9.4.2000 Istanbul (TR)  
Tel: 0090 212 212 31 00

### **EUROGUSS**

Internationale Fachmesse für  
Druckgießtechnik  
4.-6.4.2000 Sindelfingen (D)  
Tel: 0049 7158 600 58

### **AUTO MOBIL INTERNATIONAL (AMI)**

Leipziger Messe Auto Mobil  
International mit Fachausstellung  
AMITEC  
8.-16.4.2000 Leipzig (D)  
Tel: 0049 341 67 80

### **Brush Expo 2000**

Internationale Technologie-Fach-  
messe für die Bürsten- und  
Pinselindustrie  
9.-11.4.2000 Luxemburg (L)  
Tel: 43 99-1

### **W & N**

Internationale Fachmesse für Licht-  
werbung, Digitaldruck, Werbe- und  
Präsentationstechnik  
9.-12.4.2000 Stuttgart (D)  
Tel: 0049 711 258 90

### **IFPEX**

Internationale Ausstellung für  
Hydraulik  
10.-13.4.2000 Birmingham (GB)  
Tel: 0044 1737 76 86 11

### **MACH**

Internationale Ausstellung für Werk-  
zeugmaschinen und Fertigungs-  
technologie  
10.14.4.2000 Birmingham (GB)  
Tel: 0044 20 72 98 64 00

### **Intertraffic**

Internationale Fachmesse für Ent-  
wurf, Verwaltung und Instandhal-  
tung von Verkehrs- und Transport-  
Infrastrukturen  
11.-14.4.2000 Amsterdam (NL)  
Tel: 0031 20 54 91 212

### **HILSA 2000**

Internationale Fachmesse für  
Haustechnik  
11.-14.4.2000 Zürich (CH)  
Tel: 0041 1 31 65 000

### **Anuga FoodTec**

Internationale Fachmesse für  
Lebensmittel-Technologie  
11.-15.4.2000 Köln (D)  
Tel: 0049221 82 10

### **Internationale Möbelmesse**

11.-16.4.2000 Mailand (I)  
Tel: 0039 2 86 93 56 63

### **Euroluce**

Internationale Beleuchtungsmesse  
11.-16.4.2000 Mailand (I)  
Tel: 0039 2 86 93 56 63

### **SaloneComplemento**

Fachmesse für Einrichtungszu-  
behör  
11.-16.4.2000 Mailand (I)  
Tel: 0039 2 86 93 56 63

### **INTERBROSSA**

Internationale Fachmesse für Ma-  
schinen, Rohstoffe und Zubehör für  
alle Bereiche der Bürsten-, Pinsel-,  
Farbroller und Mop-Industrie  
12.-14.4.2000 Freiburg (D)  
Tel: 0049 761 703 70

### **TECNOSALONES**

Ausstellung für Automatisierung  
und Kontrolle in der Industrie  
12.-14.4.2000 Madrid (E)  
Tel: 0034 93 47 44 919

### **AUTOTEC**

Internationale Ausstellung für Auto-  
mobile, Nutzfahrzeuge, LKWs, Kfz-  
Zubehör und Dienstleistungen  
12.-16.4.2000 Plovdiv (BG)  
Tel: 00359 32 62 05 11

### **Internationale Messe für Erfindungen, neue Techniken und Produkte**

12.-16.4.2000 Genf (CH)  
Tel: 0041 22 73 65 949

### **TECHNIPIERRE**

Internationale Ausstellung für  
Naturwerkstein  
13.-16.4.2000 Lüttich (B)  
Tel: 0032 4 22 71 934

### **EXPOCLIMA**

Internationale Ausstellung für Kli-  
maanlagen, Heizungs-, Lüftungs-  
und Kühltechnik, Umwelttechnik,  
Automation und Energie  
13.-16.4.2000 Lissabon (P)  
Tel: 00351 1 45 68 340

### **plw - leather and more**

Internationale Messe für Leder,  
Schuhkomponenten und mehr - Sa-  
lon Euro Shoe Design  
18.-19.4.2000 Pirmasens (D)  
Tel: 0049 6331 55 33 00

### **OfficeTech 2000**

Office furniture, equipment, decora-  
tion and technologie fair  
4.-9.4.2000 Istanbul (TR)  
Tel: 0090 212 212 31 00

### **Salon de technologie environnementale**

24.-27.4.2000 Kuwait (KWT)  
Tel: 0032 2 421 82 11

### **INSTRURAMA**

Fachausstellung industrielle Auto-  
mation und Regeltechnik, Ausrüs-  
tung für wissenschaftliche und me-  
dizinische Laboratorien  
25.-28.4.2000 Brüssel (B)  
Tel: 0032 2 77 13 912

### **Pariser Messe**

Ausstellung für Multimedia, Televi-  
sion, Video-, Tontechnik und Com-  
puter  
26.4.-8.5.2000 Paris (F)  
Tel: 0033 1 49 09 60 00

### **Pariser Messe**

Ausstellung für Tischkultur  
26.4.-8.5.2000 Paris (F)  
Tel: 0033 1 49 09 60 00

**Pariser Messe**

Ausstellung für Möbel und  
Dekoration  
26.4.-8.5.2000 Paris (F)  
Tel: 0033 1 49 09 60 00

**FOIRE DE PARIS**

Internationale Messe  
26.4.-8.5.2000 Paris (F)  
Tel: 0033 1 49 09 60 00

**Pariser Messe**

Ausstellung für Heimwerker- und  
Hobbybedarf  
26.4.-8.5.2000 Paris (F)  
Tel: 0033 1 49 09 60 00

**TK 2000**

Internationale Fachmesse der  
Telekommunikation  
27.-30.4.2000 Frankfurt/Main (D)  
Tel: 0049 212 242 140

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315.

## Appels d'offres

La Chambre de Commerce tient à la disposition de leurs ressortissants des appels d'offres financés par la Commission Européenne dans le cadre des projets FED et TACIS / PHARE.

La Chambre de Commerce tient également des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA et autres à la disposition des entreprises intéressées.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél. 42 39 39-315.

Pays	Dénomination	Code	Date limite
St. Lucia	Stabex 94: multi purpose agricultural inland reception & distribution Centres	SCRE/110711/D/S/LC	22/03/2000
Nigeria	Micro-projects programme in the Niger Delta: rivers, Bayelsa & Delta states	SCRE/110797/D/SV/NG	28/03/2000
Jamaica	Nothern costal highway improvement project (NCHIP)	SCRE/110849/D/SV/JM	10/04/2000
Cyprus	Equipment for „mapping and property valuation project“	SCRE/110830/D/S/CY	17/04/2000
Madagascar	Appuis à la politique de santé	SCRE/110848/D/S/MG	02/05/2000
Tanzanie	SADC Wildlife Management Training Programme	SCEE/110486/D/S/TZ	03/05/2000
Tchad	Projet d'Hydraulique villageoise	SCRE/110846/D/W/TD	15/05/2000

## Propositions d'affaires

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Cette mission, présidée par S.A.R. le Prince Héritier et guidée par Monsieur Fernand Boden, Ministre du Tourisme et des Classes Moyennes, avait pour objet de promouvoir le Grand-Duché de Luxembourg comme site touristique et à présenter au public local quelques produits luxembourgeois, dont notamment les vins de la Moselle luxembourgeoise, ainsi que la porcelaine.

## Semaine luxembourgeoise à Singapour et Hong Kong

La Chambre de Commerce a organisé une mission de prospection et de promotion pour les secteurs du tourisme et de l'agro-alimentaire à Singapour et Hong Kong du 7 au 14 décembre 1999.



Semaine luxembourgeoise

Les participants à la mission étaient des représentants du Ministère du Tourisme, de l'Office National du Tourisme, de l'HOESCA, des Domaines Vinsmosselle, des Caves Bernard-Massard, de Villeroy & Boch, de la société Anthée, de l'Hôtel Intercontinental, ainsi que du groupe hôtelier Accor.

Sur chacun des deux sites se déroulaient des séminaires s'adressant aux agences de voyages locales, de même que des dégustations de vins étaient organisées pour les principaux importateurs de vin et diverses associations professionnelles. Les diverses manifestations ont eu lieu dans le cadre d'une semaine gastronomique luxembourgeoise dans l'Hôtel Mandarin à Singapour et l'Hôtel Island Shangri-La à Hong Kong. Madame Léa Linster en sa qualité de chef de cuisine était l'invitée dans les restaurants de ces deux hôtels de prestige où furent servis des spécialités de la gastronomie luxembourgeoise tout au long de la semaine. Un dîner de gala, en présence de S.A.R. le Prince Héritier, de représentants du monde politique local, ainsi que de la communauté d'affaires, clôturait la visite à Singapour et à Hong Kong.

## Perfectionnement actif Intérêts compensatoires pour le premier semestre 2000

La Commission européenne a fixé pour le premier semestre 2000 les taux d'intérêts compensatoires dus lorsque naît une dette douanière pour les produits compensateurs ou les marchandises en l'état dans le cadre du perfectionnement actif.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2000, le taux d'intérêt compensatoire à appliquer pour le Luxembourg est de 2,87%, comme d'ailleurs dans tous les Etats membres de l'UE qui appartiennent à la zone euro.

Dans les Etats membres où s'appliquent d'autres taux, ceux-ci sont les suivants:

- Danemark: 3,22%
- Grèce: 10,35%
- Royaume-Uni: 5,36%
- Suède: 3,17%

Le taux à appliquer est celui de l'Etat membre où les opérations de perfectionnement actif, ou la première de celle-ci, ont lieu ou auraient dû avoir lieu.

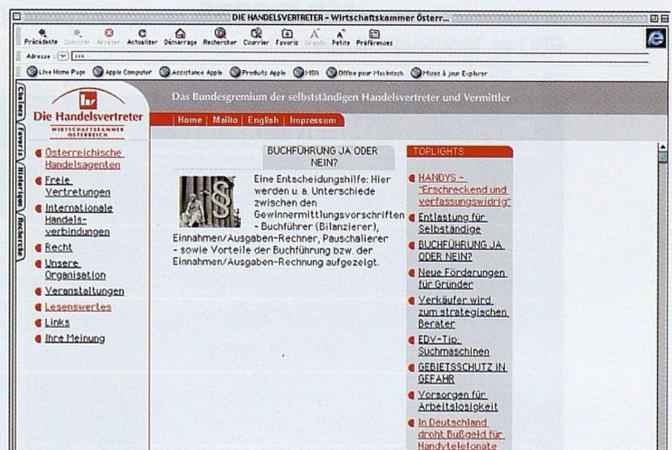
Les taux fixés par ce règlement sont ceux qui servent aussi lors de la mise en libre pratique des marchandises d'importation préalablement placées sous le régime de l'admission temporaire.

Source: Lettre d'info - Kluwer, Règlement (CE) n°2796/1999 de la Commission du 29 décembre 1999 fixant les taux d'intérêts compensatoires applicables

en cas de naissance d'une dette douanière relative aux produits compensateurs ou aux marchandises en l'état (régime du perfectionnement actif, système de la suspension et régime de l'admission temporaire) pendant le premier semestre de 2000, JO L337 du 30 décembre 1999, p.38.

## Nouveau site Internet pour les agents commerciaux

L'adresse [www.commercial-agent.at](http://www.commercial-agent.at) du site Internet des agents commerciaux autrichiens existe dorénavant aussi en langue anglaise.



Les intéressés y trouvent une liste des agents commerciaux autrichiens, une bourse d'affaires avec environ 200 offres pour faciliter la rencontre entre partenaires potentiels, des liaisons commerciales internationales, ainsi que des tuyaux pour débutants. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le nouveau web-site. L'objectif de cette politique d'information est de stimuler les contacts directs entre entreprises.

## Development Bank of Japan

The Development Bank of Japan is a government-owned financial institution offering low-interest, long-term loans for capital investment (acquisition of fixed assets) in Japan. The Development Bank of Japan provides a broad range of services – the supply of information about individual markets in Japan, consultation regarding investment projects in Japan, introduction of potential partner companies, and more. For details, please do not hesitate to contact our London Representative Office.

Development Bank of Japan, London Representative Office, tel: 44-20-7638-6210, fax: 44-20-7638-6467, e-mail: [third@dial.pipex.com](mailto:third@dial.pipex.com), website: <http://www.dbj.go.jp>.

## Nouvelles publications

Des nouvelles publications de l'Office Belge du Commerce Extérieur (OBCE) sont dorénavant disponibles pour consultation au Centre de Documentation et d'Information de la Chambre de Commerce:

- Allemagne: Identification et description des foires dans les secteurs de l'électronique, de l'environnement et des technologies de l'information; conseils pratiques pour rentabiliser la présence à une foire
- Afrique du Sud: Le secteur de la construction, possibilités de débouchés pour les produits belges dans le secteur commercial public et privé
- Canada: Opportunités de débouchés en Colombie britannique pour les produits agro-alimentaires
- Irlande: Opportunités dans le domaine de la protection de l'environnement et des technologies permettant d'économiser l'énergie ou d'exploiter des sources d'énergie renouvelables

## Protêts

### Abonnement annuel

- LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)
- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts **mensuelles**
- b) listes des ordonnances de référé-provision **mensuelles**

### Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

- Italie: Circuits de distribution et analyse sectorielle du secteur alimentaire et de l'habillement
- Japon: Les projets d'infrastructures en vue de l'Exposition Universelle à Nagoya en 2005
- Suède: Possibilités de débouchés pour les produits de l'alimentation naturelle

✓ Comptabilité Générale

✓ Comptabilité Analytique

✓ Comptabilité Budgétaire

✓ Intrastat – IBLC - Intracom

✓ Gestion des Immobilisations

☞ Administration Fiduciaire

✓ Administration des Ventes

✓ Gestion des Stocks

✓ Gestion des Approvisionnements

✓ Gestion des Prestations, Chantiers, Salaires

## EUROTOP ACCOUNTING SYSTEM



✓ **ETOS MR/4 :**

- Grands Comptes
- Assurances
- Banques

✓ **ETOS PA/4 :**

- Fiduciaires
- Experts Comptables

✓ **ETOS Expert/4 :**

- PME-PMI

✓ **ETOS PR<sup>3</sup> :**

- Bureaux d'Etudes
- BTP
- Services

Client / Serveur sous Windows NT, Novell et OS 400  
Oracle 8, SQL Server, Pervasive Sql, DB2400

Pour une installation opérationnelle encore cette année, contactez nous rapidement

**M C A**  
associates

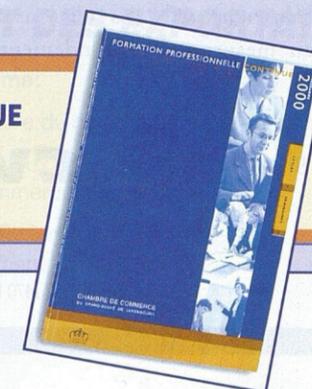
Rue Marie Müller-Tesch, 12-14 L-4250 Esch Sur Alzette  
Tél. : 55.88.07 – Fax 55.88.08 - E-mail : [mca@pt.lu](mailto:mca@pt.lu)

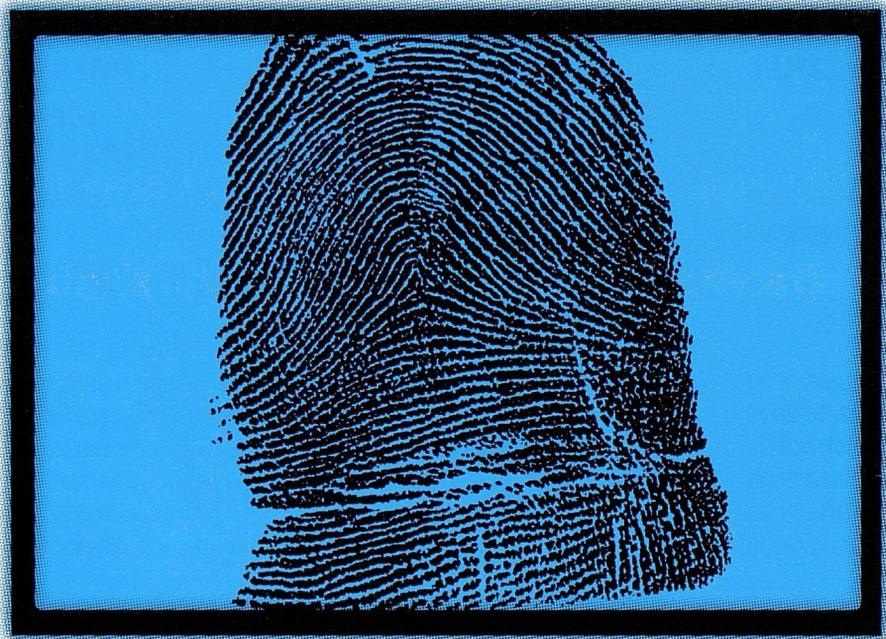
## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

TYPE	INTERVENANT	DUREE	DATES/DEBUT	HORAIRE	PRIX	
					LUF	EUROS
<b>COURS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL</b>						
Conseillers à la sécurité (ADR)		42 heures	début mai 2000	08.30 - 12.00 et 13.30 - 17.00	17.500	433,81
Conducteurs de véhicules effectuant des transports de marchandises dangereuses (ADR)		36 heures	samedi 29 avril 2000	08.00 - 12.00 et 14.00 - 17.30	/	/
<b>CYCLES</b>						
<b>EXPORT MANAGEMENT</b>						
Module 1: Gestion commerciale et marketing	Institut Commercial de Nancy	2 jours	18, 19, 20/05/2000	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Module 2: Techniques de financement des exportations	Gérard Duschène, Erwin Liebig	2 jours	28, 29/06/2000	idem	9.000	223,10
Module 3: Nouvelles technologies de l'information et de la communication	GIE-SITec	2 jours	6, 7/07/2000	idem	9.000	223,10
Module 4: Techniques de négociation	Institut Commercial de Nancy	2 jours	19, 20/10/2000	idem	9.000	223,10
Module 5: Logistique export	Institut Commercial de Nancy	2 jours	16, 17, 18/11/2000	idem	9.000	223,10
Module 6: Principes de base du droit international	Institut Commercial de Nancy	2 jours	30/11 et 1/12/2000	idem	9.000	223,10
<b>SEMINAIRES</b>						
Rhetorik: frei und überzeugend sprechen	Gustav Vogt	2 jours	9, 10/03/2000	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Verkäufersseminar: Kunden suchen – Kunden binden	Gerd Rehbock	2 jours	30, 31/03/2000	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Techniques de base de l'analyse financière	Paul Laplume	2 jours	21, 29/03/2000	idem	9.000	223,10
Le financement de l'investissement par crédit bancaire	Guy Hoffmann	2 jours	27, 28/03/2000	idem	9.000	223,10
Der richtige Umgang mit Beschwerden und Reklamationen	Gerd Rehbock	2 jours	20, 21/03/2000	idem	4.000	99,16
Techniques de mémorisation	Michel Ménégos	2 jours	23, 24/03/2000	idem	9.000	223,10
Richtige Mitarbeiterführung und Delegation von Verantwortung: Der Schlüssel zum Erfolg!	Gerd Rehbock	2 jours	3, 4/04/2000	idem	4 000	99,16
Comment traiter constructivement les réclamations de vos clients?	Frederic Scouman	2 jours	5, 6/04/2000	idem	4 000	99,16
Team leader (anglais)	Irene Johnson	2 jours	27, 28/04/2000	idem	9 000	223,10
Qualitätsmanagement: Industrie	FESTO Lernzentrum	4 jours	27, 28/04 et 4, 5/05/2000	idem	18 000	446,21
La relance téléphonique des impayés	Thierry Huynen	2 jours	4, 5/05/2000	idem	9 000	223,10
Administration et maintenance de sites Web	GIE SITec	1 jour	8/05/2000	idem	2 000	49,58
Une méthode efficace pour mieux vendre: cerner rapidement la personnalité de votre client!	Brigitte Guthmann	2 jours	8, 9/05/2000	idem	9 000	223,10
Gérer et conduire un projet d'informatisation	GIE SITec	2 jours	11, 12/05/2000	idem	4 000	99,16
Der Verkaufsraum als Erfolgsfaktor: Wie schaffe ich einen optimalen Verkaufsraum?	Helmut Steffens	2 jours	11, 12/05/2000	idem	9 000	223,10
Kundenorientierung am Telefon	Gerd Rehbock	2 jours	15, 16/05/2000	idem	4 000	99,16
Analyse des accidents: L'arbre des causes	AFOREST Lux	2 jours	15, 16/05/2000	idem	9 000	223,10
Le commerce électronique	Paul Retter	1 jour	17/05/2000	idem	4 500	111,55
Kunden und Besucher besser empfangen	Gerd Rehbock	2 jours	18, 19/05/2000	idem	4 000	99,16
Management des achats	Institut Commercial de Nancy	2 jours	22, 23/05/2000	idem	9 000	223,10
Techniques d'accueil par téléphone	Frederic Scouman	2 jours	22, 23/05/2000	idem	4 000	99,16
Formation de formateurs	Thierry Huynen	2 jours	24, 25/05/2000	idem	9 000	223,10
Business presentation skills (anglais)	Irene Johnson	2 jours	25, 26/05/2000	idem	9 000	223,10

**Renseignements et inscriptions SERVICE FORMATION CONTINUE**  
 tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

**Demandez la brochure FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**  
**(CYCLES DE FORMATION ET SÉMINAIRES)**  
 gratuitement au tél.: 42 39 39-225





## Voici qui résume parfaitement notre conception du service.

Bien gérer un parc de véhicules n'est pas uniquement affaire de technique. Car c'est bien de service qu'il s'agit avant tout. C'est là que nous apportons notre touche personnelle. Et de plusieurs façons.

Ainsi, chez nous, chaque client est suivi par une équipe de collaborateurs fixes: un maxi-team. Dans chaque département - vente, livraisons, sinistre, service technique, comptabilité,... - nous vous adressons toujours au même interlocuteur: celui qui connaît de a à z les dispositions prises avec vous.

Réellement unique, cette façon de travailler. Elle vous garantit que votre parc de véhicules sera géré de façon optimale - sur le mode de la personnalisation.

Mais il y a plus: notre refus des solutions standard. Le travail sur mesure est profondément inscrit

dans notre philosophie. Quelques exemples? Nous acceptons fréquemment de prolonger le contrat de votre véhicule de leasing lorsque vous attendez la sortie d'un nouveau modèle.

De même, plutôt que de nous réfugier derrière les termes de votre contrat, nous préférons faire preuve de flexibilité. Un gros problème de moteur n'est donc pas une question que nous réglons immédiatement par l'envoi de la facture au client.

En bref, nous vous donnerons toujours la priorité. Une façon de travailler qui semble appréciée, d'après l'enquête de satisfaction que nous effectuons chaque année.

Vous voulez vous faire une idée de notre façon d'approcher nos clients (potentiels)? Demandez donc un rendez-vous à Sandrine Vidammant au 25 00 09-1.

# **CWLEASE**

CW Lease Luxembourg SA

50, Route d'Esch - L-1470 Luxembourg - Tél: 25 00 09-1 - Fax: 25 00 09-300



ING  GROUP

## EXPORT MANAGEMENT

L'exiguïté du territoire luxembourgeois, et par conséquent les limites de développement économique imposées par le marché domestique, obligent les entreprises à mettre en place une politique d'exportation parfois lourde de conséquences.

Les défis managériaux nouveaux et complexes, découlant de la globalisation des marchés, de l'avènement des nouvelles technologies d'information et de communication, rendent indispensables une mise à jour des connaissances et compétences de tous ceux, amenés à orchestrer le développement international de l'entreprise.

Cette formation entend préparer de manière stratégique et opérationnelle les cadres commerciaux, financiers et administratifs, respectivement les dirigeants d'entreprise, afin de leur conférer les outils de gestion nécessaires pour assurer la compétitivité de l'entreprise.

Le cycle de formation, initié par la Chambre de Commerce en étroite association avec l'Institut Commercial de Nancy, verra l'intervention de multiples spécialistes issus du monde académique, respectivement d'experts professionnels confrontés journalièrement aux multiples facettes des techniques d'exportation. Le cycle de formation se compose de 6 modules:

- module A: Gestion commerciale et marketing
- module B: Techniques de financement des exportations
- module C: Technologies de l'information et de la communication
- module D: Techniques de négociation
- module E: Logistique export
- module F: Principes de base du droit international

### **Module A: GESTION COMMERCIALE ET MARKETING**

#### **Programme:**

- Structure du commerce extérieur luxembourgeois
- Les trois modes du marketing international
  - Marketing à l'exportation
  - Gestion internationale du marketing
  - Marketing standardisé-adapté
- Particularités du marketing international
- Comment réaliser un diagnostic export?
  - Place de l'audit dans le marketing stratégique
  - Concepts et repères utiles

- Modèle de diagnostic export
- Effet prisme
- Les études de marché à l'international
  - Spécificités de l'étude internationale
  - Contenus d'une étude commerciale et marketing
  - Etapes d'une étude et sources d'informations
- Comment choisir un pays à l'international?
  - Méthodes multi-critères
  - Méthode Mc Kinsey
  - Méthode Boston Consulting Group (BSG)
- Les principaux modes de présence à l'étranger
  - Modes de présence
  - Critères de sélection
  - Evolution des modes de présence
  - Conditions de stabilité des formes de coopération
- Les instruments de promotion non-financiers du commerce extérieur
  - Missions de prospection commerciale à l'étranger
  - Représentations diplomatiques et le réseau des consuls et conseillers du commerce extérieur
  - Les organismes belges de promotion du commerce extérieur
  - La participation officielle du Luxembourg aux foires et salons
  - Les journées de contact
  - Les chambres professionnelles
  - Les Euro-Info-Centres
- Le label «Made in Luxembourg»
- Etudes de cas

**Public cible:** Dirigeants d'entreprise, cadres, responsables export

**Droit d'inscription:** 9.000 Luf (223,10 Euros), module A, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris; 45.000 Luf (1.115,52 Euros), cycle complet, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

**Dates:** 18, 19 et 20 mai 2000

**Horaire:** 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 - 12.30 et 14.00 à 17.30 heures

### **Module B: TECHNIQUES DE FINANCE- MENT DES EXPORTATIONS**

#### **Programme:**

- Structure du commerce extérieur luxembourgeois
- Principaux instruments de paiement utilisés dans le commerce international
  - Chèque
  - Virement

- Lettre de change
- Remise documentaire
- Crédit documentaire
- Techniques de financement des exportations à court terme
- Techniques de financement des exportations à moyen et long terme
- La demande de crédit
  - Préparation et facteurs clés à incorporer dans le dossier
- Garanties bancaires
  - Types de garantie
  - Caractéristiques
- Gestion des risques
- Instruments de promotion financiers du commerce extérieur
  - L'Office du Dueroire
  - Financement public des exportations
- Etudes des cas

**Public cible:** Dirigeants d'entreprise, cadres, responsables export

**Droit d'inscription:** 9.000 Luf (223,10 Euros), module B, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris, 45.000 Luf (1.115,52 Euros), cycle complet, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

**Dates:** 28 et 29 juin 2000

**Horaire:** 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 - 12.30 et 14.00 à 17.30 heures

## **Module C: NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

### **Programme:**

- Internet, Intranet, Extranet, Electronic .market-place: quatre armes pour votre entreprise
- Quelles technologies pour quelle stratégie?
  - Logiciels et matériels
  - Réseaux
  - Phénomène de convergence
- Comment élaborer une stratégie en commerce électronique?
  - Objectifs
  - Public cible
  - Intégration de l'existant

- Marketing
- Fidélisation de la clientèle

- Comment gérer un projet de commerce électronique au quotidien?
  - Ressources humaines
  - Communication
  - Logistique
- Comment éviter les écueils juridiques?
- Commerce électronique sécurisé

**Public cible:** Dirigeants d'entreprise, cadres, responsables export

**Droit d'inscription:** 9.000 Luf (223,10 Euros), module C, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris, 45.000 Luf (1.115,52 Euros), cycle complet, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

**Dates:** 6 et 7 juillet 2000

**Horaire:** 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 - 12.30 et 14.00 à 17.30 heures

## **Module D: TECHNIQUES DE NEGOCIATION**

### **Programme:**

- Champs de la négociation
- Eléments de stratégie
  - Types de stratégie
  - Théorie des jeux
  - Coopération/compétition
- Eléments de tactique
  - Information
  - Temps
  - Légitimité
- Négociations spontanées
- Un modèle de tactique: la négociation raisonnée
- Tactiques loyales et réalistes
- Tactiques déloyales et conflictuelles
- Négociation, culture et entreprise: habitudes nationales en matière de négociation

**Public cible:** Dirigeants d'entreprise, cadres, responsables export

**Droit d'inscription:** 9.000 Luf (223,10 Euros), module D, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris, 45.000 Luf (1.115,52 Euros), cycle complet, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

**Dates:** 19 et 20 octobre 2000

**Horaire:** 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 - 12.30 et 14.00 à 17.30 heures

## Module E: LOGISTIQUE EXPORT

### Programme:

- Incoterms
  - Définition et caractéristiques
  - Principales pratiques
  - Le point sur les nouveaux Incoterms 2000
  - Etude de cas: variation du coût complet en fonction de l'Incoterm choisi
- Les transports et les plates-formes logistiques
  - Préparation de la marchandise à son transport: emballage, marquage
  - Quel est l'environnement juridique vis-à-vis des transporteurs, du destinataire et des tiers?
  - La certification internationale des emballages
- Règles communes à tous les modes de transport
  - Obligations et responsabilités respectives des différentes parties au contrat de transport
- Composantes d'un prix de transport
  - Différents types de tarification
  - Définition du vrai coût total de transport
- Le transport routier international
  - Les différentes réglementations impliquant obligatoirement l'expéditeur et le destinataire
  - Délai de livraison du contrat commercial
  - La convention internationale de Genève de 1956
- Les plates-formes logistiques intermédiaires
  - Distinctions entre contrat d'entreposage et contrat de transport
  - Cessation du contrat de transport international et de la mise sous droit local du transport de distribution finale
- L'organisation de l'entreposage
  - Les différentes prestations offertes par les logisticiens et leurs modes de rémunération
- La maîtrise des informations relatives à l'entreposage et à la mise en distribution
- Les coûts de possession des stocks
- Douanes et échanges de biens
  - Principaux fondements: espèce tarifaire, origine, valeur
  - Accords Union européenne/Pays tiers et leurs conséquences
  - Régimes douaniers
  - Procédures de dédouanement
  - Livraisons intra-communautaire et obligations déclaratives Intrastat
  - Règles de facturation et fonctionnement de la TVA

**Public cible:** Dirigeants d'entreprise, cadres, responsables export

**Droit d'inscription:** 9.000 Luf (223,10 Euros), module E, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris, 45.000 Luf (1.115,52 Euros), cycle complet, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

**Dates:** 16, 17 et 18 novembre 2000

**Horaire:** 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 - 12.30 et 14.00 à 17.30 heures

## Module F: PRINCIPES DE BASE DU DROIT INTERNATIONAL

### Programme:

- Introduction générale
  - Droit communautaire et droit international
  - Champ d'application et sources de ces matières
  - Définition de leur contenu respectif
- Le droit communautaire
  - Rappel sur les institutions européennes
  - Le droit à la libre circulation
  - Les règles de concurrence communautaire
- Le droit international des affaires
  - Les contrats internationaux
  - Aspect culturel: étude des principaux systèmes juridiques
  - Aspect juridique: énonciation des règles générales sur la rédaction des contrats internationaux
  - Etude d'un contrat et analyse
- Aspect judiciaire
  - Règlement à l'amiable
  - Résolution devant les tribunaux (règles internationales et européennes)
  - Arbitrage international
- Etude des principaux contrats commerciaux
  - Contrat de vente (vente internationale de marchandises)
  - Contrat de transport
  - Contrat de distribution

**Public cible:** Dirigeants d'entreprise, cadres, responsables export

**Droit d'inscription:** 9.000 Luf (223,10 Euros), module F, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris, 45.000 Luf (1.115,52 Euros), cycle complet, documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

**Dates:** 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2000

**Horaire:** 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 - 12.30 et 14.00 à 17.30 heures

# Imaginez !



Imaginez les perspectives  
de votre entreprise.  
CREDITLEASE vous soutiendra.

Le monde moderne des affaires a élevé la notion de compétitivité au rang de priorité absolue. Dans ce contexte, le chef d'une entreprise – qu'elle soit artisanale, industrielle ou de services – doit concentrer toute son énergie au développement de son entreprise en anticipant les changements. Ce qui signifie aussi être « up to date » sur le plan technologique et des équipements professionnels.

CREDITLEASE soutient l'entreprise dans cette évolution et épaula le chef d'entreprise dans ses projets grâce au leasing financier, formule de financement qui se conjugue au futur.

Société de leasing et de location, filiale du **CREDIT EUROPEEN S.A.**  
50, route d'Esch - L-1470 Luxembourg - Téléphone 45 88 48 - Fax 45 81 03



**CREDITLEASE**  
*Financer les visions du futur*

**A partir du 1.1.2000**

## Nouvel indice des prix à la consommation national

Au 1<sup>er</sup> janvier 1997 l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a été établi. Jugeant à l'époque qu'il n'y avait guère d'arguments en faveur d'un indice national distinct établi en parallèle à l'indice harmonisé, le Luxembourg a retenu celui-ci comme seule et unique série indiciaire servant à la fois comme instrument objectif de mesure de l'inflation et comme instrument de référence de l'échelle mobile des salaires.

Après la première mise en œuvre de l'IPCH, la Commission européenne a poursuivi les travaux d'harmonisation qui sont un processus continu. Ainsi le Règlement (CE) n°2454/97 de la Commission du 10 décembre 1997 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 2494/95 en ce qui concerne les normes minimales pour la qualité des pondérations de l'IPCH a introduit le principe d'une révision annuelle du schéma de pondération qui est à la base de l'indice.

La nouvelle méthodologie a été arrêtée par règlement grand-ducal du 21 décembre 1998: avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'indice se présente sous forme d'indice-chaîne, qui est rebasé annuellement. Sa pondération est ajustée tous les ans afin de tenir compte tant des modifications dans les habitudes de consommation que des évolutions des prix. Calculé pour les douze mois d'une année donnée par rapport au mois de décembre de l'année précédente, il a continué à être publié sur la base 100 en 1996 pour les fins de l'analyse économique, ainsi que sur la base 100 au 1.1.1948 pour les besoins de l'échelle mobile des salaires.

### Réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2000

Deux autres règlements communautaires nouveaux d'une portée plus générale ont été adoptés en 1998, modifiant et étendant la couverture de l'indice à partir du mois de janvier 2000.

Le Règlement (CE) n°1687/98 du Conseil du 20 juillet 1998, modifiant le règlement (CE) n° 1749/96 de la Commission en ce qui concerne la couverture de biens et services par l'indice des prix à la consommation harmonisé comble certaines des lacunes que l'IPCH présentait au niveau de la couverture au moment de son entrée en vigueur; il introduit un élargissement de l'indice en ce qui concerne notamment la santé, l'enseignement, les services de protection sociale et les assurances.

La mise en œuvre de ce texte n'a posé aucun problème au Luxembourg. Au contraire, ces nouvelles

dispositions améliorent sensiblement la couverture en ce qui concerne certains des biens et services non compris dans l'indice harmonisé à l'origine.

Le Règlement (CE) n° 1688/98 du Conseil du 20 juillet 1998, modifiant le règlement (CE) n° 1749/96 de la Commission en ce qui concerne la couverture géographique et démographique de l'indice des prix à la consommation harmonisé, introduit la prise en compte des dépenses effectuées par les non-résidents sur le territoire économique du Luxembourg.

Cette solution, absolument logique si l'on considère la nécessité d'une couverture globale de la consommation privée sur le territoire de l'UE, entraîne cependant dans le cas du Luxembourg un gonflement démesuré non seulement des positions concernant les services de restauration et d'hébergement, mais particulièrement de celles concernant les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants.

En effet, alors que la consommation des non-résidents compte pour quelque 20% dans la consommation privée totale sur le territoire, ce taux atteint plus de 30% en ce qui concerne les boissons alcoolisées, quelque 40% pour les services de restauration et d'hébergement et plus de 75% pour les carburants et les produits de tabac.

Il a paru légitime par conséquent de ne plus considérer l'IPCH, une fois établi selon ce concept, comme un instrument de référence adéquat de l'échelle mobile des salaires. Il a été décidé d'établir à cette fin un indice national (IPCN) distinct de l'IPCH après l'entrée en vigueur de cette réglementation.

### Tableau comparatif des pondérations (sélection des différences les plus importantes)

Unité: 0/00

	Consommation sur le territoire	
	Total	Résidents
Biens et services	IPCH	IPCN
Boissons alcoolisées	30.5	20.5
Tabac	70.8	14.5
Carburants	84.8	19.1
Restaurants et débits de boissons	81.4	55.8
Services d'hébergement	14.7	2.2
Pondération des catégories sélectionnées 1)	282.2	112.1
Pondération totale de toutes les positions	1000.0	804.4

1) Liste non exhaustive

Les procédures de pure méthodologie et de technique statistique restent communes au niveau des deux indices, de sorte que tous les écarts s'expliquent exclusivement à partir des choix différents faits au niveau de la couverture et donc des pondérations.

On doit considérer par conséquent que l'IPCN est non seulement un instrument de référence adapté pour l'échelle mobile des salaires, mais peut également remplir, sur le plan macroéconomique, le rôle d'un instrument adéquat de mesure de l'inflation. Sa couverture correspondant aux dépenses effectuées par les ménages résidant sur le territoire national, il écarte les déficiences de l'IPCH du fait de la surpondération de certains biens, notamment des produits pétroliers, qui risque de donner une image erronée de l'impact de l'évolution des prix de ces produits au niveau des développements économiques nationaux.

En tout état de cause, et obéissant en cela à un souci de transparence, le Statec a choisi de publier dorénavant en parallèle les deux indices (IPCN et IPCH) pour le Luxembourg.

Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation, tél: 478 - 4233, e-mail: Monique.Meyers@statec.etat.lu.

## Prix à la consommation

# Baisse de -0.86% au 1<sup>er</sup> janvier: Effet des soldes amorti par la hausse des prix pétroliers

Après les progressions prononcées des quatre mois précédents, l'indice des prix à la consommation, établi par le Statec, connaît au 1<sup>er</sup> janvier une baisse de -0.86%. L'indice atteint 104.03 points au 1.1.2000 (base 100 en 1996).

La baisse au 1<sup>er</sup> janvier 2000 est due au seul effet des soldes. Le taux d'inflation sur 12 mois a connu une progression spectaculaire en passant de +2.37% en décembre à +3.21% en janvier. Ceci s'explique par l'évolution contraire des prix des produits pétroliers au 1<sup>er</sup> janvier 1999 (baisse de -2.9%) et au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (hausse de +1.07%).

L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 595.34 points. La moyenne semestrielle atteint 597.02 points au 1.1.2000.

### a) Taux de variation des indices de groupe

	jan. 2000/ jan. 1999	jan. 2000/ déc. 1999
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 0.52 %	+ 0.03 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.87 %	+ 0.78 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.47 %	- 6.14 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 7.66 %	+ 0.23 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 5.32 %	- 2.68 %
Santé	+11.34 %	+10.29 %
Transport	+ 5.04 %	+ 0.08 %
Communications	- 5.85 %	- 0.44 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 0.03 %	- 1.06 %
Enseignement	+ 1.71 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 1.52 %	+ 0.46 %
Biens et services divers	+ 1.20 %	- 1.99 %
<b>Indice général</b>	<b>+ 3.21 %</b>	<b>- 0.86 %</b>

### b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Services médicaux (pondération 1.6 ‰)	+0.09 p.	Livres (pondération 8.7 ‰)	-0.09 p.
Produits pharmaceutiques (pondération 4.0 ‰)	+0.04 p.	Mobilier de salon, salle à manger (pondération 18.3 ‰)	-0.07 p.
Combustibles liquides (pondération 11.2 ‰)	+0.04 p.	Salons de coiffure (pondération 8.9 ‰)	-0.05 p.

L'évolution de l'indice général au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (-0.90 point) résulte des baisses dues à l'effet des soldes constatées pour les divisions «Articles d'habillement et chaussures» (-0.44 point), «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (-0.29 point), «Loisirs, spectacles et culture» (-0.11 point), auxquelles s'est rajouté l'incidence de -0.01 point de la catégorie «Communications». Cette évolution à la baisse a été amortie par les hausses des divisions «Santé» (+0.15 point), «Boissons alcoolisées et tabac» (+0.03 point) et «Hôtels, cafés, restaurants» (+0.03 point), «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0.03 point), auxquels s'est rajouté l'incidence de +0.01 point de la catégorie «Transport».

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la baisse sur l'indice ont connu des reculs de respectivement -9.63% (livres), -3.75% (mobilier de salon, salle à manger et bureau), -4.79% (salons de coiffure), -8.13% (hommes vestes), -8.36% (hommes pantalons), -2.67% (produits pour l'entretien du logement), -10.07% (dames pullovers), -10.43% (hommes chemises). Par ailleurs, les plus fortes baisses constatées ont concerné les articles de voyages et autres contenants (-10.80 %), les imprimés divers (-9.48%), les articles et équipement de sport, de camping et de loisirs (-8.96%), ainsi que les diverses catégories d'articles vestimentaires. Si les baisses de ces derniers n'ont en moyenne été que de l'ordre de 7.2 %, c'est que l'échantillon comprend tant des vêtements d'été que d'hiver, et que seule la collection d'hiver a fait l'objet de soldes. Par ailleurs les relevés du STATEC observent un suivi rigoureux en ce qui concerne les critères de comparabilité et de qualité des différents articles.

Des renchérissement importants ont été constatés pour les services médicaux (+52.70%), les produits pharmaceutiques (+9.48%), les combustibles liquides (+2.67%), les appareils et matériel thérapeutiques (+6.8%) et les cigarettes (+1.03%).

Les hausses prononcées dans le domaine de la santé ont résulté d'un changement des statuts de l'Union des Caisses de Maladie: relèvement du taux de participation de l'assuré de 20% à 22% respectivement de 60% à 100% au prix de certains produits

pharmaceutiques, le passage du délai pour la prise en charge des lunettes par la sécurité sociale de 2 à 3 ans et la modification du seuil de changement de la vision de 0.25 à 0.50 dioptries et de l'introduction d'une participation de l'assuré de 5% pour certains actes et services médicaux.

L'indice au 1<sup>er</sup> février 2000 sera publié le 9 mars 2000, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

**statec**  
LUXEMBOURG



le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

**CEPS**

Le **STATEC** et  
le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation  
Professionnelle et des Sports  
organisent à partir du mois de **Mars 2000**

**une Enquête sur  
la Formation Professionnelle Continue (EFPC)**  
dans les entreprises luxembourgeoises.

L'objectif de l'étude est de donner une image précise  
de la formation professionnelle  
au Grand-Duché de Luxembourg

Pour cela, **1200 entreprises luxembourgeoises seront  
interrogées** lors d'une interview. La formation étant  
primordiale pour le développement économique, il est de  
l'intérêt de tous les responsables d'entreprises de fournir  
des informations sur leurs réalisations et leurs attentes  
dans le domaine de la formation.

La réalisation de l'enquête est confiée  
au **CEPS / INSTEAD**.

**Les entreprises retenues pour l'enquête seront  
contactées à partir du 15 mars 2000  
par les enquêteurs du CEPS / INSTEAD.**

**Note de conjoncture N° 4/99****La situation économique du Luxembourg est excellente**

Le STATEC vient de publier la Note de conjoncture N° 4/99 qui résume, sur une soixante de pages, l'actualité économique au Luxembourg. L'évolution des principaux agrégats (croissance, inflation, salaires, emploi et chômage) en 1999 est étudiée dans un article spécial fondé sur les premières estimations des comptes nationaux suivant le nouveau système comptable SEC 95.

La situation économique du Luxembourg est excellente à maints égards. La croissance du PIB, avec quelque 5% en volume en 1999, témoigne d'une activité bouillonnante dans la plupart des secteurs économiques. La formation brute de capital fixe et les exportations de biens et – surtout – de services docu-

mentent ce dynamisme. L'inflation, bien qu'attisée par la récente flambée des prix pétroliers, à 1.0% en moyenne annuelle, n'est pas encore pénalisante, même si elle est légèrement supérieure à celle des pays environnants. Le chômage, qui a baissé de 0.2% en 1999 pour se situer à 2.9%, est globalement proche d'un taux «plancher», sa composante conjoncturelle étant résorbée entièrement.

La création d'emplois a été la plus forte depuis 1985, avec quelque 11 500 emplois nouveaux, dont les 2/3 ont été occupés par des frontaliers. L'emploi national – les personnes résidant sur le territoire et ayant une occupation – s'est quant à lui accru de 2.3%.

Enfin, l'excellente situation économique du Luxembourg entraîne – paradoxalement – une détérioration des indicateurs des échanges extérieurs. Le comportement dynamique des agents économiques en matière de consommation et d'investissement surtout et le manque structurel de main-d'œuvre sur le territoire national ont accentué la tendance négative du solde de la balance commerciale et fait baisser le solde de la balance des paiements courants.

**L'évolution conjoncturelle du Luxembourg en 1999: Aperçu synoptique**

	taux de variation en % (ou spécifié autrement)		
	1998	1999 /*	2000 /**
Consommation finale des ménages (en volume)	2.3	3.0	2.7
Consommation finale des administrations publiques (en vol.)	2.8	3.3	3.3
Formation brute de capital fixe (en vol.)	1.5	9.0	5.1
Exportations de biens et services (en vol.)	9.9	5.2	6.9
Importations de biens et services (en vol.)	8.3	4.9	5.8
PIB (en vol.)	5.0	4.9	4.9
PIB (mlia LUF)	665.7	706.8	755.5
Emploi salarié	4.6	5.3	4.0
Inflation (prix à la consommation)	1.0	1.0	1.6
Coût salarial moyen nominal	1.8	2.4	2.5
Taux de chômage (en % de la population active)	3.1	2.9	2.8

Source: Statec, Adem, IGSS

/\* estimations pour les agrégats de comptabilité nationale; pour les autres: chiffres observés

\*\* prévisions

**Remarques méthodologiques**

Le STATEC a publié en automne 1999 les premiers résultats des Comptes nationaux élaborés suivant le SEC 95 (Système Européen de Comptes, révisé), pour les années 1995 à 1998. Ces travaux entraînent un certain nombre de remarques méthodologiques et de commentaires économiques dont il est donné qu'un aperçu très succinct dans la Note de conjoncture, le lecteur intéressé pouvant s'informer davantage sur le site Web du STATEC ([www.statec.lu](http://www.statec.lu)).

En effet, la publication des comptes nationaux, élaborés suivant le SEC 95, constitue une rupture majeure avec les chiffres publiés jusqu'ici. Ainsi, à titre d'exemple, pour l'année 1998, la nouvelle méthodologie implique une révision à la hausse du PIB à prix courants de 35 milliards de Luf, soit quelque 5.5%.

Les révisions méthodologiques ont abouti à une amélioration des méthodes statistiques (double déflation) et à l'augmentation de la couverture des activités économiques (dans le domaine des services) surtout.

**Croissance du PIB: stabilisation à un très haut niveau d'activité**

En 1999, la croissance dans l'Union européenne a décéléré par rapport à 1998: le PIB ne s'est accru plus que de 2.1% contre 2.7% en 1998. Au Luxembourg, ce ralentissement s'est répercuté surtout sur l'industrie et les exportations de biens. Une première estimation conjoncturelle porterait la croissance du PIB du Luxembourg à quelque 5.0% en volume. Cette performance peut être qualifiée de stabilisation à un très haut niveau d'activité.

Sur les 5.0% de croissance réelle du PIB en 1999, environ 4.5% de points de pour-cent auraient été générés par les services, les seules banques auraient généré une contribution de 1.6%. Pourtant, l'industrie et la construction, qui comptent pour environ 20% du PIB, jouissent elles-aussi d'une situation conjoncturelle favorable, depuis trois années au moins.

L'activité dynamique des services (orientés à l'exportation) et de l'industrie trouve sa contrepartie dans une contribution à la croissance du PIB des exportations de biens et importations, de quelque 6.0%. Il convient en effet de distinguer cette dernière de «l'apport négatif» des importations, pour mieux relever le caractère ouvert de l'économie luxembourgeoise. La demande intérieure a crû de 4.4% en volume, c'est surtout l'investissement en machines et équipements qui l'a tiré à la hausse.

Ainsi, les années 1997 à 1999 sont caractérisées par une croissance moyenne du PIB du Luxembourg de 5.7% et elles font suite à deux années (1995 et 1996) marquées par une évolution plus modeste (quelque 3% en moyenne): la croissance du Luxembourg continue d'être nettement supérieure à celle de ses pays limitrophes.

## Inflation

Dans l'UE 15, les dernières dix années sont marquées par une désinflation progressive, aboutissant à des hausses des prix à la consommation de quelque 1.5% en 1998 et 1999. Au Luxembourg, l'inflation y a encore été inférieure (taux de 1.0% en 1998 et 1999) bien que légèrement supérieure à celle observée dans ses pays voisins (France surtout et Allemagne).

Si le taux annuel moyen reste modeste pour 1999, l'inflation a pourtant repris de vigueur en cours d'année en dépassant les 2% au cours du quatrième trimestre. Cette accélération est due de prime abord à la hausse des prix des produits pétroliers qui auront augmenté de 2.7% en moyenne en 1999. Les produits pétroliers ayant joué à la hausse depuis mars 1999, la tendance fondamentale de l'inflation, mesurée par l'inflation sous-jacente, s'est également renforcée. En effet, si la moyenne des hausses mensuelles de cette dernière n'a été que de 0.09% en 1998, elle s'est portée à 0.13% en 1999.

L'échéance d'une tranche indiciaire en août explique en grande partie l'accélération de la hausse du coût salarial (nominal et moyen, c'est-à-dire par tête) dans l'économie luxembourgeoise: 2.4% contre 1.8% en 1998. D'autre part, on a noté au cours des 8 premiers mois une hausse du coût salarial relativement forte dans le secteur financier (+3.4%). Par ailleurs, les performances économiques exceptionnelles, réalisées par les entreprises en 1998 et 1999 sont-elles à la base de gratifications plus élevées.

## Emploi et chômage

L'emploi salarié intérieur a progressé en 1999 au taux le plus élevé observé depuis 1985, à savoir 5.3%. Cette hausse correspond à quelque 11 500

nouveaux emplois créés en net endéans une année. A ce sujet, il convient de noter que

- la très grande majorité des emplois a été créée dans les services (quelque 9 500 postes), à savoir, par ordre décroissant d'importance, dans les services financiers et d'assurance, dans les services prestés aux entreprises et dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration;
- les secteurs «secondaires» (industrie et construction) ont vu leurs effectifs progresser de chaque fois 1 000 personnes environ;
- en général, en procédant à une ventilation fine, on constate que les nouvelles créations d'emplois se répartissent de manière assez uniforme à travers les différentes branches.

Les frontaliers continuent de remplir l'excédent de demandes d'emplois sur l'offre nationale. En 1999, leur nombre a progressé de 11.1% (ou de 7 800 personnes) et ils ont ainsi occupé les deux tiers des nouveaux emplois créés. En 1999, tout comme en 1998, l'emploi national a également profité de la croissance du marché du travail. Il a en effet progressé de 2.3% (ou de quelque 4 000 personnes) – ces emplois ont été occupés par des immigrants surtout mais il semble que l'offre nationale se soit accrue également.

Afin de procéder à une analyse complète du chômage, il convient de prendre en considération, à côté des chômeurs proprement dits, les personnes placées dans des mesures de formation ou de mises au travail. En 1999, le nombre de chômeurs a été de 5.351 personnes (en moyenne annuelle) et celui des personnes «placées» de 1 751, soit au total 7 102 demandeurs d'emplois.

L'évolution de ces deux groupes a été fondamentalement différente en 1999 par rapport à 1998. En effet, le nombre de personnes «en mesure» n'a que très peu progressé en 1999 (+33 personnes en moyenne annuelle) tandis que les chômeurs ont continué de régresser. Ce recul a touché davantage les chômeurs non-indemnisés (-5.0%) que les autres (-0.1%). Au total, le nombre de demandeurs d'emplois a baissé en 1999 de 2.1% ou de 150 personnes en moyenne annuelle. Ainsi, le taux de chômage «au sens large» qui englobe les chômeurs et les personnes «en mesure», passe de 4.0% en 1998 à 3.9% pour 1999, tandis que le taux de chômage «officiel» descend à 2.9%.

## Relations extérieures

Le solde excédentaire de la balance des paiements du Luxembourg accuse un recul de 9 milliards de Luf au cours des neuf premiers mois de 1999: celui-ci passe de 66.8 milliards de Luf à 57.7 milliards. Ce recul tient au fait que les postes structurellement déficitaires (commerce de biens, revenus du travail) ont vu leur balance se détériorer davantage que les postes structurellement excédentaires (prestations de services, revenus du capital) ont vu s'améliorer la leur.

Les exportations de biens n'ont progressé que de 1.4% en valeur tandis que les importations de biens

ont crû de 4.8%. A l'origine de ces mouvements, on a une activité industrielle au ralenti au 1<sup>er</sup> semestre, mais une consommation privée et une tendance à l'investissement toujours dynamiques.

Pour les prestations de services, la situation est plus équilibrée: les exportations ont crû de 12.4% et les importations de 13.7%. Ainsi, le solde positif élevé a pu être maintenu: sur les 91.5 milliards de Luf, plus de deux tiers (soit 66.5 milliards) sont générés par les secteur financier.

Le solde négatif sur «rémunérations» du travail s'est creusé davantage: sous l'impulsion d'une hausse du travail frontalier (et du salaire moyen), le «débit» a progressé de quelque 15% tandis que le «crédit» (généralisé par les fonctionnaires internationaux surtout) est resté pratiquement étale. Le solde des revenus d'investissements a progressé de quelque 6 milliards de Luf, mais ce montant reste faible par rapport aux flux engagés (1 155 milliards de Luf de revenus contre 1 059 milliards de sorties au cours des neuf premiers mois) et est donc délicat à interpréter.

La publication est disponible au Statec b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 120.- Luf / 2.97 euro. Pour en savoir plus: Section Conjoncture, contact: M. Ferdy ADAM, tél: 478 - 4217, e-mail: ferdy.adam@statec.etat.lu.

## Emploi salarié

### La progression continue

En septembre 1999, le nombre de salariés occupés sur le territoire du Grand-Duché s'élève à 235 621, soit 5.5% de plus qu'à la même date en 1998. En comparant les moyennes des 3 premiers trimestres, l'accroissement est de 5.3%. Ces chiffres incluent les frontaliers mais excluent les fonctionnaires internationaux ainsi que les résidents (peu nombreux) allant travailler chaque jour dans un pays limitrophe. Rappelons que ce sont les fichiers d'affiliation de la sécurité sociale qui servent de source statistique.

Avec un taux d'augmentation de 10.6% la forte expansion de l'emploi frontalier observée depuis plusieurs années se poursuit alors que le nombre de salariés résidents progresse également durant la période considérée (+2.8%). Une analyse détaillée de cette évolution figurera dans le rapport annuel sur l'économie luxembourgeoise en 1999. (Note de conjoncture N°2 en mai/juin 2000). En ce qui concerne la ventilation par sexe, on remarquera que l'accroissement est plus important chez les femmes que chez les hommes. Ceci vaut aussi bien pour les résidents que pour les frontaliers.

Emploi salarié total :	Hommes	+5.2%
	Femmes	+5.6%
Résidents:	Hommes	+2.3%
	Femmes	+3.7%

Frontaliers:	Hommes	+10.6%
	Femmes	+10.8%

Désormais les femmes représentent 36.6% de l'emploi total, cette part s'élevant à respectivement 39.2% et 31.7% chez les résidents et les frontaliers. Toujours à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre, la répartition en % des frontaliers par pays de résidence est la suivante: Allemagne (18.8%), Belgique (27.9%), France (53.3%).

La publication (Indicateurs rapides - Série L) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section statistiques sociales, contact: Jean Langers, tél: 478 - 4250, e-mail: jean.langers@statec.etat.lu.

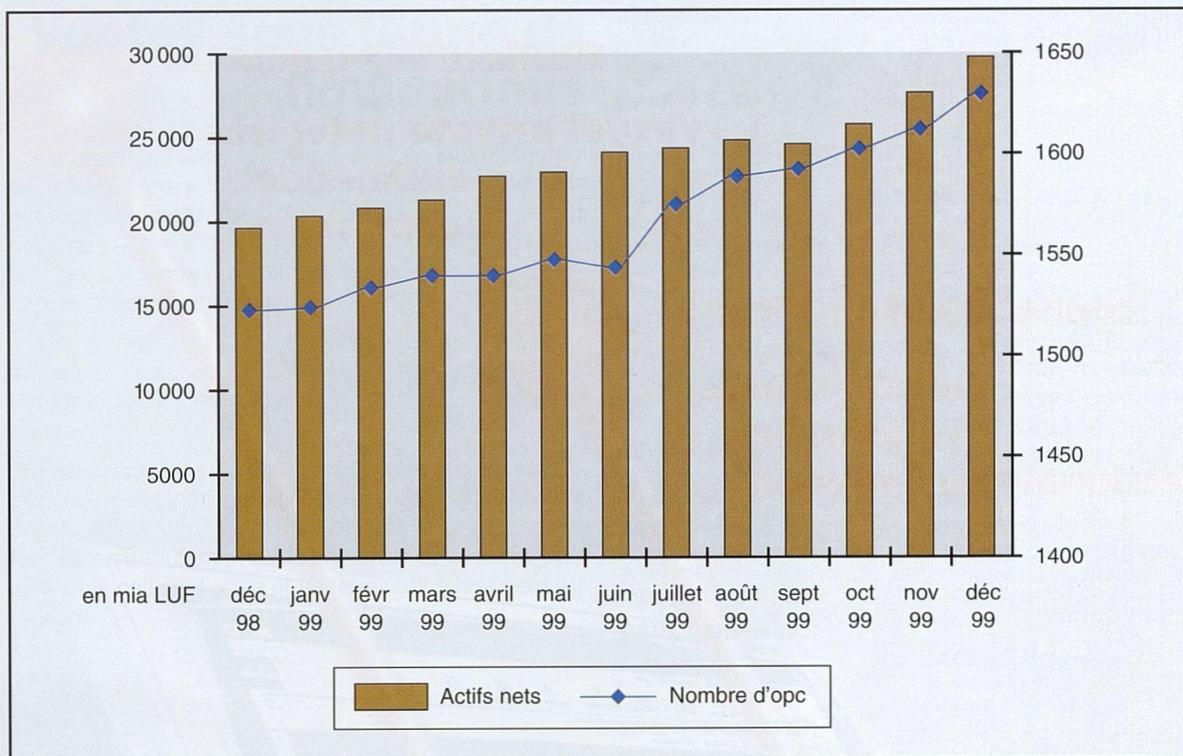
## Organismes de placement collectif

### Situation globale des OPC à la fin décembre 1999

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe que le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à 29.630,4 milliards de francs luxembourgeois au 31 décembre 1999 (734,5 milliards d'euros) contre 27.716,7 milliards de francs luxembourgeois au 30 novembre 1999 (687,1 milliards d'euros), soit une augmentation de 6,90%. Comme pour le mois de novembre 1999, cette augmentation s'explique en premier lieu par l'évolution accentuée à la hausse des marchés financiers ainsi que par la position affirmée du dollar américain par rapport à l'euro.

L'augmentation du patrimoine global net par rapport au 31 décembre 1998 est de 50,87%. Au cours du mois de référence, l'investissement net en capital, qui se définit comme le montant des émissions nettes diminué des rachats nets ajustés pour tenir compte des OPC entrés en liquidation, s'est élevé à 712,4 milliards de francs luxembourgeois (17,7 milliards d'euros). Par rapport au 31 décembre 1998, l'investissement net en capital s'élève à 5.652,4 milliards de francs luxembourgeois (140,1 milliards d'euros). Par conséquent 56,57% de l'augmentation du patrimoine global net des organismes de placement collectif est due à de nouveaux apports de la part des investisseurs tandis que 43,43% de l'augmentation ressort de l'évolution des marchés financiers.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1630 contre 1611 le mois précédent. 913 OPC ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 5119 compartiments. En y ajoutant les 717 OPC à structure classique, un nombre total de 5836 unités sont actives sur la place financière.



## Annuaire statistique 1999

### La plus vaste documentation chiffrée sur l'économie luxembourgeoise

Le STATEC vient de publier l'édition 1999 de son Annuaire statistique, la plus vaste documentation chiffrée sur l'économie et la société luxembourgeoise. L'Annuaire contient 600 pages de données statistiques sur le Luxembourg. La table des matières donne un aperçu de l'éventail des thèmes abordés: Territoire et climat, population, emploi et chômage, comptabilité nationale, en passant par les différents secteurs d'activité, sécurité sociale, prix et salaires, commerce extérieur, environnement, enseignement, pour n'en citer que quelques-uns.

Les tableaux, qui sont accompagnés de notes introductives et explicatives, contiennent en principe des chiffres pour 1970, 1980 et la série complète à partir de 1990. Comme dans les éditions antérieures, l'Annuaire statistique du Statec informe en détail sur tous les domaines touchant à la statistique économique et sociale. Une partie internationale permet en outre la comparaison avec les pays du monde entier et plus particulièrement avec ceux appartenant à l'Union Européenne.

Les tableaux de l'annuaire sont disponibles également en format électronique, en version plus complète (séries historiques, mises à jour régulières). Pour des raisons techniques ils ne sont diffusés que par chapitre entier. Au courant du mois de février 2000, un service nouveau deviendra opérationnel:

### L'annuaire statistique sur Internet

A l'aide d'un système d'abonnement annuel, tous les utilisateurs intéressés pourront télécharger les tableaux, graphiques et notes méthodologiques de l'annuaire via le site web du Statec ([www.statec.lu](http://www.statec.lu)).

En recherchant par date, par mots clefs ou suivant une table systématique, l'utilisateur peut choisir les tableaux qui contiennent les données statistiques qui l'intéressent. Il peut alors les télécharger en format EXCEL (tableaux) ou PDF (notes méthodologiques). Le système lui indiquera les mises à jour effectuées depuis sa dernière visite. Une fiche d'inscription accessible sur le site du Statec permettra aux intéressés de s'abonner à ce service au prix de 2000.- LUF / 49.58 Euro par an.

La publication est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, e-mail: [statec.post@statec.etat.lu](mailto:statec.post@statec.etat.lu) au prix de 1200.- Luf / 29.75 euro (sans les frais d'expédition). Pour en savoir plus: Section Centralisation et Diffusion, contact: Michel Harperath, tél: 478 - 4221, e-mail: [michel.harperath@statec.etat.lu](mailto:michel.harperath@statec.etat.lu).



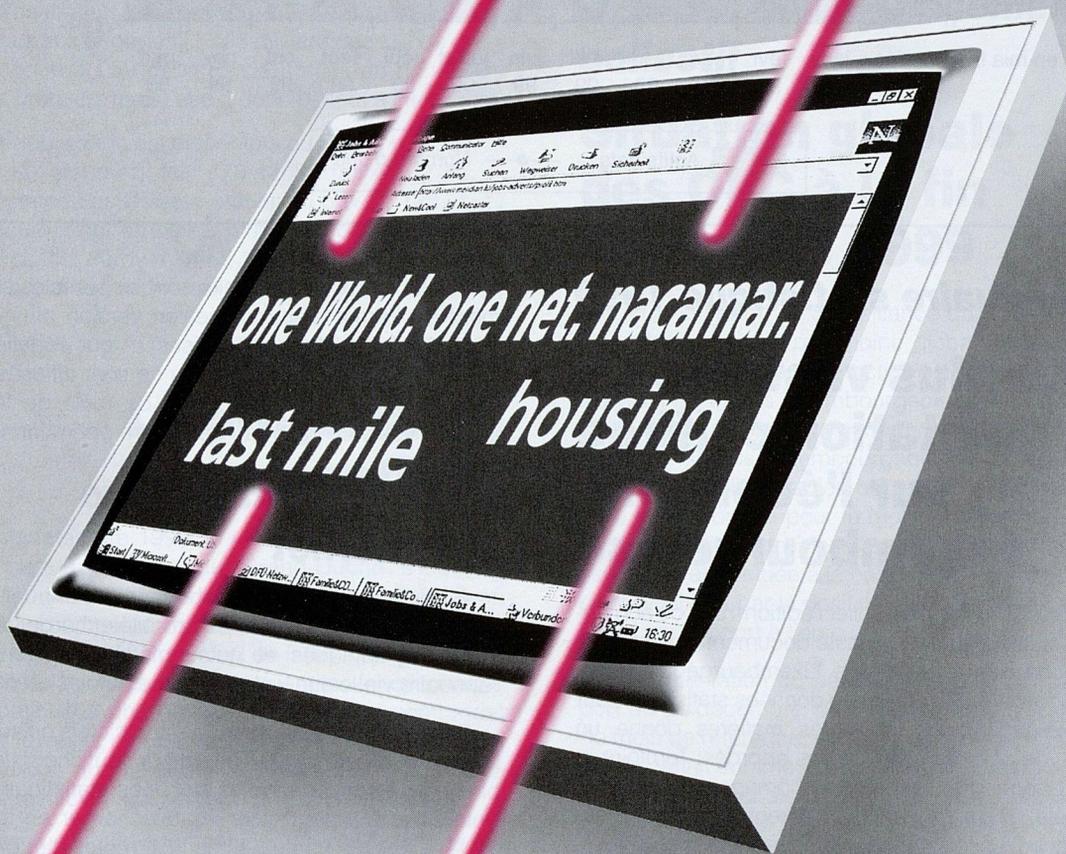
# Our Products your advantage

[solutions@nacamar.lu](mailto:solutions@nacamar.lu)

- virtual private networks
- audio-video
- e-commerce

[connection@nacamar.lu](mailto:connection@nacamar.lu)

- router-dialup
- leased-line
- directional-transmission



[housing@nacamar.lu](mailto:housing@nacamar.lu)

[lastmile@nacamar.lu](mailto:lastmile@nacamar.lu)

**nacamar**<sup>™</sup>

**Nacamar Luxembourg a company of Nacamar Group**

25C, boulevard Royal • B.P. 2374 L-1023 Luxembourg • Tel.: 26 26 07-1 • e-mail: info@nacamar.lu

# Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/02/2000:

## **ABITAS S.à r.l.**

15, rue Glesener  
L-1631 LUXEMBOURG  
c9128/99  
17/03/1999 - 16/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'ameublement, tapis,  
articles de literie et articles de  
bimbeloterie

## **ALDOBINI S.à r.l.**

9, rue du Fossé  
L-1536 LUXEMBOURG  
c9178/99  
03/07/1999 - 02/07/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection

## **ARTICLES DE PECHE ROBY S.à r.l.**

2, place Léon XIII  
L-1929 LUXEMBOURG  
c9143/99  
01/04/1999 - 31/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de pêche et d'alevins

## **AU PLAISIR DES ARTS S.à r.l.**

20, route de Longwy  
L-1946 LUXEMBOURG  
c9247/99  
01/12/1999 - 30/11/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'ameublement, articles de lustrerie, tableaux, articles de tapisserie, articles en porcelaine, tapis et objets d'art

## **BALLY LUXEMBOURG S.à r.l.**

44, avenue de la Liberté  
L-1930 LUXEMBOURG  
c9256/99

04/01/2000 - 03/01/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures

## **BALTHASAR Emilie**

10, rue de la Fontaine  
L-9521 WILTZ  
c9134/99  
03/07/1999 - 02/06/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de maroquinerie

## **BASSING Claude**

11, avenue de la Porte-Neuve  
L-2227 LUXEMBOURG  
c9176/99  
15/07/1999 - 14/07/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
fourrures

## **BAUS Marie**

55, rue de la Libération  
L-8245 MAMER  
c9200/99  
07/09/1999 - 06/09/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles et vêtements

## **BEIM FISCHER S.à r.l.**

54, route d'Esch  
L-3921 MONDERCANGE  
c9122/99  
01/04/1999 - 31/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de pêche

## **BOUTIQUE BAMBOLA S.à r.l.**

14, route de Luxembourg  
L-3253 BETTEMBOURG  
c9171/99  
03/07/1999 - 02/07/2000  
cessation complète de l'activité

commerciale  
articles d'habillement et accessoires de mode y assortis

## **CAMPO SPORT S.A.**

23, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9211/99  
15/01/2000 - 14/04/2000  
transformation immobilière  
articles d'habillement, articles de sport et de loisirs sur une surface de vente de 250 m2 au centre commercial Belle Etoile

## **CORNICI & CO LUXEMBOURG S.à r.l.**

17, rue des Bains  
L-1212 LUXEMBOURG  
c9246/99  
29/11/1999 - 28/11/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
meubles meublants, articles d'art de la table et de décoration, objets d'art et antiquités

## **DAUL Christiane**

60, avenue de la Liberté  
L-1930 LUXEMBOURG  
c9205/99  
01/10/1999 - 30/09/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
fourrures, articles en daim et en cuir, articles de confection

## **DECKER Niny**

8, rue Beaumont  
L-1219 LUXEMBOURG  
c9223/99  
19/10/1999 - 18/10/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement et accessoires de mode

## **ECHO D'ORIENT S.à r.l.**

169, rue de Luxembourg  
L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9231/99  
02/11/1999 - 01/11/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
tapis

## **ETABLISSEMENTS WELSCHER S.à r.l.**

23A, rue de l'Eglise  
L-4923 HAUTCHARAGE  
c9237/99  
06/11/1999 - 05/11/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
produits industriels

## **FELTES Pierre**

Centre commercial Topaze  
L-7525 MERSCH  
c9239/99  
01/02/2000 - 31/01/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de décoration pour intérieurs, articles en porcelaine, ustensiles de ménage et articles de bimbeloterie

## **GLODT Joseph**

9, Grand-Rue  
L-9530 WILTZ

c9133/99  
17/03/1999 - 16/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles électriques, petits meubles, articles de quincaillerie et machines agricoles

## **HAMPELMANN S.à r.l.**

120, rue de Fischbach  
L-7447 LINTGEN  
c9194/99  
01/09/1999 - 31/08/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et articles textiles

## **HECRO S.à r.l.**

16, rue de la Libération  
L-3510 DUDELANGE  
c9243/99  
22/11/1999 - 21/11/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures et accessoires y relatifs

## **JACOBS Henriette**

98, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9140/99  
01/04/1999 - 30/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection, accessoires de mode assortis, articles textiles, articles de mercerie-bonneterie-lingerie-chemiserie

## **KLEIN-ANGELSBURG ETTELBRUCK S.à r.l.**

105, Grand-Rue  
L-9051 ETTELBRUCK  
c9166/99  
26/05/1999 - 25/05/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et accessoires de mode y assortis, articles de lingerie et articles de bonneterie

## **KONTER Annette**

2A, rue Emile Mark  
L-4620 DIFFERDANGE  
c9219/99  
23/10/1999 - 22/10/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et accessoires

## **LEINER Hortense**

30, avenue Dr. Gaasch  
L-4818 RODANGE  
c9153/99  
03/05/1999 - 02/05/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de mercerie-bonneterie-lingerie et articles de confection

## **LINDEN Albert**

5, rue des Capucins  
L-1313 LUXEMBOURG  
c9227/99  
25/10/1999 - 24/10/2000  
cessation complète de l'activité commerciale

articles d'horlogerie-bijouterie et orfèvrerie

**M.L.K. S.à r.l.**

80, route de Longwy  
L-8080 BERTRANGE

c9241/99

13/11/1999 - 12/11/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles de maroquinerie et chaussures sur une surface de vente en détail de 36 m<sup>2</sup> au centre commercial Concorde

**MAISON CHARLES**

**KRECKE S.à r.l.**

99, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE

c9151/99

02/05/1999 - 01/05/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles d'horlogerie-bijouterie-orfèvrerie, articles en cristal et objets d'art

**MAISON GIGIPI S.à r.l.**

32, route de Luxembourg  
L-4972 DIPPACH

c9228/99

29/10/1999 - 28/10/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles textiles et accessoires de mode y assortis

**MONO S.A.**

47, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

c9169/99

03/07/1999 - 02/07/2000

cessation complète de l'activité commerciale  
disques, cassettes magnétiques et articles de bimbeloterie

**NEW ENGLAND RENE THEIS & CIE S.à r.l.**

74, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG

c9132/99

01/04/1999 - 31/03/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles de confection

**PAULUS Colette**

6, avenue de la Gare  
L-4734 PETANGE

c9222/99

19/10/1999 - 18/10/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles textiles, vêtements en cuir et accessoires

**PAULUS Dagrün**

82, avenue de la Libération  
L-3850 SCHIFFLANGE

c9129/99

16/03/1999 - 15/03/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles électriques, articles électroniques et électro-ménagers  
articles de lustrerie et articles de quincaillerie

**PEINTURE DE LORENZI ED & FILS S.à r.l.**

3, rue du Cimetière  
L-1338 LUXEMBOURG

c9249/99

04/01/2000 - 03/04/2000

déménagement: 98, route de Longwy, L-4994 Schouweiler  
articles de peinture, encadrement et posters, galerie d'art

**REVE S.à r.l.**

92, Grand-Rue  
L-9051 ETTTELBRUCK

c9130/99

20/03/1999 - 19/03/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles textiles, articles de mercerie-bonneterie et articles de lingerie

**SCHARES Roger**

7A, rue de Helmdange  
L-7360 HELMDANGE

c9142/99

24/04/1999 - 23/04/2000

cessation complète de l'activité commerciale

antiquités, articles d'ameublement usagés et articles de brocante, éléments en béton armé et bois brut

**SCHOMMER S.à r.l.**

7, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG

c9148/99

15/04/1999 - 14/04/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles de ménage, articles en faïence et en porcelaine  
lampadaires, articles de lustrerie et articles de bimbeloterie

**SWEET & COOL S.à r.l.**

36, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG

c9229/99

03/11/1999 - 02/11/2000

déménagement: 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

articles d'habillement, articles de puériculture et gadgets

**WOLFF Christiane**

86, avenue G.D. Charlotte  
L-3440 DUDELANGE

c9225/99

20/10/1999 - 19/10/2000

cessation complète de l'activité commerciale

articles de bricolage et de jouets

**WOLFF-WEYLAND S.à r.l.**

24, rue Prince Henri  
L-9047 ETTTELBRUCK

c9121/99

15/04/1999 - 14/04/2000

cessation complète de l'activité commerciale

équipements, outillage et machines pour l'exécution de travaux de jardinage, de matériel pour le génie civil, d'articles de loisirs...

**WOODSTOCK S.à r.l.**

22, avenue de la Liberté  
L-4601 DIFFERDANGE

c9250/99

04/01/2000 - 03/04/2000

déménagement: 100, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette

articles textiles

**5<sup>e</sup> programme-cadre  
de recherche et de développement  
technologique de  
l'Union européenne**

**Nouveaux appels à  
propositions dans le  
programme Société  
de l'information  
conviviale (IST)**

Le 10 février 2000 ont été publiés 2 nouveaux appels à propositions dans le programme Société de l'information conviviale (IST).

1. L'appel portant la référence **2000/C 38/09** (IST-99-ADD) est ouvert jusqu'au 10 mai 2000 à 17 heures et concerne des propositions correspondant à l'action clé 1 (Systèmes et services pour le citoyen), ligne d'action I.3.1. (Systèmes et services permettant de

vivre de manière autonome) du programme de travail 1999.

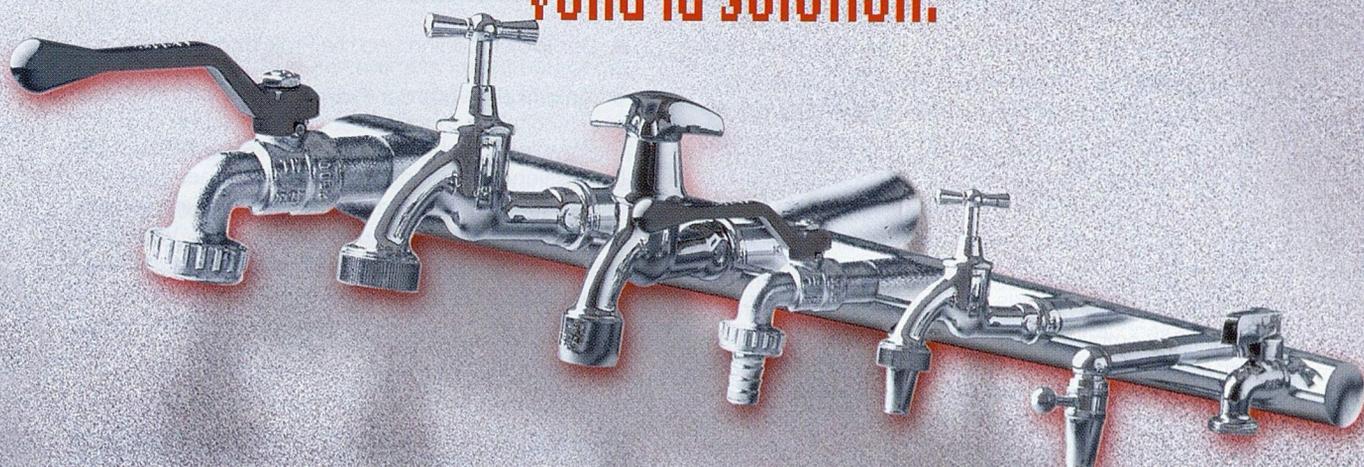
2. L'appel portant la référence **2000/C 38/08** est le troisième appel plus général du programme IST. Cet appel comporte 4 parties différentes :

La **partie 1a** (IST-00-3-1A) concerne des propositions relatives à des projets de RDT, des projets de démonstration et des projets combinés. Les propositions doivent être soumises avant le 10 mai 2000 à 17 heures. Les actions clé suivantes sont concernées :

- ◆ action clé I: Systèmes et services pour le citoyen
- ◆ action clé II: Nouvelles méthodes de travail et commerce électronique
- ◆ action clé III: Contenus et outils multimédias
- ◆ action clé IV: Technologies et infrastructures essentielles
- ◆ autres : V.1.4. (CPA4), V.1.5. (CPA5), V.1.7. (CPA7), V.1.8. (CPA8), VI.2.1. (FET P1), VII.1.2. (RN2), VII.1.3. (RN3) et VII.1.4. (RN4).

La **partie 1b** (IST-00-3-1B) concerne des propositions relatives à des actions d'assimilation et à des mesures de soutien. Les propositions doivent être

Un réseau  
adaptable  
selon vos  
spécificités  
propres,  
voilà la solution.



En matière de performances réseaux, les exigences sont aussi variées que le sont nos clients. C'est pourquoi Infonet propose une solution souple et économique, personnalisée en fonction des sites et des besoins applicatifs de chacun. Pour une exploitation optimale de vos réseaux, Infonet adapte:

- la rapidité d'accès,
- le niveau de débit garanti (CIR) dans chacune des directions du flux du trafic,
- le niveau d'irruption (Burst) au-delà du CIR dans chaque direction,
- la classe de service (priorité) à travers le réseau à la base du PVC,
- l'allocation du trafic du client à des PVC sur mesure en considérant les critères spécifiques du client.

**infonet**  
Global communications  
solutions provider.

55, Rue des Bruyères L-1274 Howald  
Grand-Duchy of Luxembourg  
Tel.: (352) 405 63 71 / Fax: (352) 405 63 9  
e-mail: sales@infonet.lu

soumises avant le 10 mai 2000 à 17 heures. Les actions clé suivantes sont concernées :

Action clé I: Systèmes et services pour le citoyen

Action clé II: Nouvelles méthodes de travail et commerce électronique

Action clé III: Contenus et outils multimédias

Autres: V.1.5. (CPA5), V.1.7. (CPA7), V.1.8. (CPA8).

La **partie 2a** (IST-00-3-2A) concerne des propositions relatives à des projets de RDT, des projets de démonstration et des projets combinés. Les propositions peuvent être soumises à tout moment jusqu'au 15 septembre 2000 à 17 heures. La ligne VI.1.1. FET O (Technologies futures et émergentes) est concernée.

La **partie 2b** (IST-00-3-2B) concerne des propositions relatives à des mesures de soutien. Les propositions peuvent être soumises à tout moment jusqu'au 15 juin 2000 à 17 heures. Les lignes d'actions suivantes sont concernées : VIII.1.1., VIII.1.2., VIII.1.4., VIII.1.5. et VIII.1.6.

Le texte intégral de ces appels peut être téléchargé sur le site [www.cordis.lu/ist/calls](http://www.cordis.lu/ist/calls). Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Luxinnovation, Claude Liesch, tél. 43 62 63 1. fax. 43 81 20, [claudeliesch@luxinnovation.lu](mailto:claudeliesch@luxinnovation.lu).

**IDEAL-IST Workshop**

**Das Europäische Forschungsprogramm Bereich Informationstechnik: Eine Einführung in die Praxis**

**Oberpfaffenhofen bei München, 9. März 2000, 10:00 Uhr bis 16:00 Uhr**

Die europaweite Initiative Ideal-Ist wird von der Europäischen Kommission unterstützt, um Unternehmen und Forschungseinrichtungen über das Forschungsprogramm „Benutzerfreundliche Informationsgesellschaft“ (IST) zu informieren und eine Teilnahme aktiv zu unterstützen.

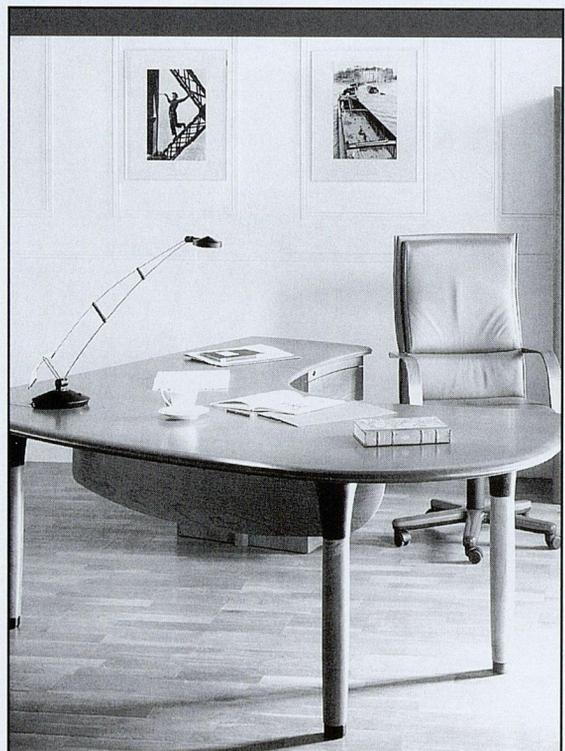
Die Ideal-Ist Partner aus Deutschland, Österreich, der Schweiz und Luxemburg organisieren am Donnerstag, 9. März 2000 eine Veranstaltung zum Thema „Das Europäische Forschungsprogramm Bereich Informationstechnik: eine Einführung in die Praxis“. Der Workshop wird in den Räumlichkeiten des Deutschen

Zentrum für Luft- und Raumfahrt (DLR) in Oberpfaffenhofen bei München abgehalten.

Zielgruppe der Veranstaltung sind alle Unternehmen, die ihren ersten Forschungs-Förderungsantrag in Brüssel stellen möchten. Folgende Themen werden angesprochen werden:

- ◆ Das Programm „Benutzerfreundliche Informationsgesellschaft“ (IST) der Europäischen Kommission
- ◆ Die Teilnahmebedingungen
- ◆ Das Projektkonsortium und die Projektpartner
- ◆ Das Begutachtungsverfahren
- ◆ Die Vertragsverhandlungen
- ◆ Der Projektbeginn und die Projektadministration
- ◆ Fallbeispiele aus der Praxis.

Für die Teilnehmer entstehen keine Kosten. Die Diskussionen werden in deutscher Sprache geführt. Für jede weitere Information oder Anmeldung steht Ihnen Luxinnovation (Claude Liesch) zur Verfügung (Tel. 43 62 63 1, Fax. 43 81 20, [claudeliesch@luxinnovation.lu](mailto:claudeliesch@luxinnovation.lu))



OFFICE EQUIPMENT **IMAC**

78, route de Longwy  
L-8005 Helfent-Bertrange

Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1  
Fax: 44 23 72

**20 et 21 mars 2000**

## **Congrès européen: Emplois Nouveaux dans la Société de l'information**

Dans notre dernière édition, nous avons attiré votre attention sur la tenue à Luxembourg, les 20 et 21 mars 2000, d'un important congrès européen consacré aux «Emplois Nouveaux dans la Société de l'Information», organisé par l'ALTA (Association luxembourgeoise des Télé-Activités).

Le Patronage du Gouvernement Luxembourgeois, le soutien de la Commission Européenne et le sponsoring de plusieurs grandes entreprises nationales ou internationales spécialisées dans la communication et les technologies de l'Information confèrent à cette manifestation une dimension européenne. La Ville de Luxembourg et la Chambre de Commerce soutiennent elles aussi une initiative qui permet à Luxembourg de confirmer sa place importante comme lieu de rencontre international.

La thématique choisie rejoint les préoccupations de l'ensemble des secteurs d'activités concernés par le développement des Nouvelles Technologies. Comment travailler dans un environnement numérique? Quels profils d'emplois nouveaux apparaissent? Quelles sont les filières de formation et d'éducation adaptées? Quelles retombées sur les conditions de travail et de rémunération cette mutation engendrent-elle? Telles sont quelques unes des questions qui seront débattues au Congrès.

La session N° 1 «l'Economie du Futur» permettra de poser la problématique et de définir les grands défis posés par l'émergence de la Société de l'Information. Cette session donnera l'occasion à des experts internationaux d'apporter leur contribution au débat.

M. Michel Hansenne, parlementaire européen, ancien ministre, ancien Président du Bureau International du Travail parlera des emplois nouveaux de l'avenir. M. André Danzin, ancien Président du forum International des Sciences Humaines, a choisi d'évoquer la «valeur morale du travail dans la Société de l'Information». M. Andrew Miller, député à la Chambre des Communes, décrira «l'économie du Futur». Enfin, M. Gaston Schaber, président du C.E.P.S./Instead, a choisi de décrire les «emplois nouveaux dans un contexte socio-économique global».

Durant la deuxième session, des responsables d'entreprises de pointe, telles que la CLT/UFA, Nokia, IBM-Lotus, Transcom ou Siemens, présenteront leur expérience en matière de nouveaux profils d'emplois.

La session N° 3 abordera les défis en matière d'enseignement et de formation. Comment vivre, tra-

vailler et apprendre dans «l'archipel digital», quelles solutions apporte la téléformation, qu'en est-il de la formation professionnelle continue, tels seront les principaux thèmes de réflexion de cette partie du Congrès.

Enfin, au cours de la session N° 4, consacrée aux répercussions sur l'emploi, on fera le point sur la «machine américaine à créer des emplois» (the american job machine), sur l'impact de l'innovation technologique sur l'emploi, ou encore sur les retombées en matière de législation des nouvelles formes de travail.

La présence au cours de la table ronde qui conclura la manifestation de M. Willy Buschak, secrétaire confédéral de la Confédération Européenne des Syndicats (European Trade Union Confederation) permettra de mettre l'accent sur les implications sociales et humaines de l'évolution des Nouvelles Technologies et la globalisation de l'Information.

Les conclusions et la résolution finale du Congrès seront adressées au «Conseil européen extraordinaire sur l'emploi, la réforme économique – vers une Europe de l'innovation et de la Connaissance», qui rassemblera à Lisbonne les 23 et 24 mars les chefs d'états et de gouvernement européens. Elles mettront avant tout l'accent sur les mesures nationales et européennes destinées à accompagner l'évolution vers la Société de l'Information, maximiser ses effets positifs et tenter d'en réduire les retombées négatives, de sorte que cette mutation profonde de la Société se déroule de façon équitable et profitable à la majorité des citoyens.

**2 juin 2000**

## **New Media Trophy 2000**

Le 2 juin 1999, le New Media Group lançait la première édition des «New Media Trophy». Un jury rassemblant des experts du multimédia récompensait ce soir-là les meilleurs produits offline et online de la grande région. Fort de cette première édition qui connut un réel succès – puisqu'elle a permis de dévoiler et de récompenser des produits multimédia de qualité –, le New Media Group a décidé de réitérer l'événement pour l'an 2000.

A l'instar du monde cinématographique, le New Media Trophy récompensera cette année les «acteurs» luxembourgeois des nouveaux médias et non plus les produits en tant que tels. Si vous vous sentez l'âme du «meilleur web designer», du «meilleur scénariste», du «meilleur infographiste», etc... le New Media Trophy 2000 est fait pour vous! La remise des prix se fera en collaboration avec la Fédération des Professionnels de la Communication (FPC) dans l'enceinte de l'Utopolis le 28 avril 2000. Renseignements et inscriptions: sur le site [www.newmediatrophy.org](http://www.newmediatrophy.org).

## Le commerce électronique dans la région Saar-Lor-Lux

### Résultats de l'enquête du ministère de l'Économie

Le ministère de l'Économie et de la Famille et l'Union luxembourgeoise des consommateurs ont présenté les résultats de l'enquête réalisée auprès des visiteurs de la Foire d'automne, enquête qui portait sur leur connaissance et leurs pratiques en matière d'achats en ligne. Cette enquête a été réalisée avec le concours de l'ILReS. Elle a porté sur des questionnaires remplis par plus de 1300 personnes.

Qui dit e-commerce, dit d'abord équipement en micro-ordinateurs et connexion Internet. L'étude de l'ILReS, intitulée «Informatique et téléphonie» et réalisée dans le courant du premier semestre 99, indique que 41% des personnes interviewées sont utilisatrices de micro-ordinateurs, 20% sont utilisatrices d'Internet. Les principaux résultats de l'enquête e-commerce donnent les résultats suivants:

- ◆ La notion d'e-commerce se répand de plus en plus auprès des consommateurs, surtout auprès des actifs: la notoriété du terme augmente en relation étroite avec le niveau d'instruction.
- ◆ Le commerce électronique n'intervient que rarement ou plutôt subsidiairement comme élément de décision pour se connecter à l'Internet.
- ◆ Près d'un quart des répondants affirment réaliser des achats via Internet; parmi les internautes même ce taux n'atteint pas les 50%.
- ◆ Le commerce n'est donc pour l'instant pratiqué que par une minorité et la fréquence d'achat n'est pas très élevée comme le montrent les chiffres suivants:

Plusieurs fois par mois	12%
environ 1x par mois	17%
environ 1x/deux mois	17%
environ 1x/3-6 mois	27%
moins souvent	26%

- ◆ Le commerce électronique est très inégalement pratiqué selon les différents biens de consommation. L'ordre de la liste d'articles achetés par les répondants est à cet égard très significatif: livres & articles de librairie, informatique & téléphonie, musique & vidéo, réservation de tickets, opérations financières, achat d'information, vêtements & chaussures, articles de sport.

- ◆ La carte de crédit semble être le mode de paiement préféré, bien que le virement reste très répandu; la confiance dans les modes de paiements par voie électronique augmente avec le niveau d'instruction.
- ◆ Les habitués du commerce électronique préfèrent néanmoins réaliser la plupart de leurs achats de manière traditionnelle, ce qui ne les empêche nullement de juger positivement à 95% les opportunités offertes par le commerce électronique; en effet, très peu de gens ont signalé avoir eu des problèmes lors de leurs achats réalisés via Internet.

## L'industrie financière et le défi eBusiness

### Arthur Andersen lance un rapport sur le commerce électronique

La majorité des organismes mondiaux de services financiers n'a pas su saisir l'importance du commerce électronique. Ce constat résulte d'une nouvelle étude internationale menée par Arthur Andersen, intitulée: «Thriving in the New Economy: Perception vs. Reality» (La Prospérité dans la Nouvelle Économie: Perception contre Réalité). Cette étude d'Arthur Andersen examine les fondements du décalage entre la prise de conscience par les industries de l'importance de l'eBusiness et leur volonté à promouvoir le développement de solutions de commerce électronique.

Cette étude permet d'identifier un certain nombre d'obstacles liés au développement du commerce électronique dans le secteur financier. Ainsi, 80 % des organismes interrogés sont préoccupés par la sensibilité de leurs clients face aux problèmes de sécurité et 72 % sont soucieux du coût potentiel engendré par des prises de décisions inappropriées. Les deux tiers des sociétés questionnées émettent des doutes quant à la capacité de leur personnel à soutenir la stratégie du commerce électronique.

Près de la moitié des sociétés interrogées pense que le succès du commerce électronique réside dans la capacité des clients à l'utiliser lors de leurs transactions financières. Cet argument l'emporte sur ceux de coûts d'accès réduits ou de sécurité accrue des transactions, cités par un client sur quatre. Seuls 9 % reconnaissent dans le service clientèle et l'intensification du dialogue avec la clientèle des facteurs favorables au développement du commerce électronique.

Selon Arthur Andersen, les sociétés ne mettent pas l'accent sur le commerce électronique comme elles le devraient. Elles semblent réticentes à saisir

les opportunités et ne réalisent pas que l'Internet peut être une solution à leurs préoccupations ou décisions stratégiques. Elles doivent envisager l'Internet comme une nouvelle manière de faire des affaires et non comme un simple outil de marketing ou un réseau de distribution supplémentaire. Malgré leur prudence, les entreprises sont enthousiasmées par la croissance potentielle et significative de l'Internet dans les années à venir. Elles reconnaissent son impact sur les réseaux et les structures existants. Les sociétés semblent avoir peur de s'engager, mais si elles ne font rien, elles pourraient voir leur part de marché grignotée par l'offensive de nouveaux venus sur ce marché.

L'étude d'Arthur Andersen évalue les différentes perceptions du commerce électronique parmi les professionnels de la communauté financière, qu'ils soient des acteurs établis ou bien de nouveaux venus sur le marché. Elle identifie les décalages entre la perception du marché et la réalité, les incitations et les obstacles au développement d'opérations efficaces grâce au commerce électronique, les incidences sur les modèles d'activités actuels et les défis que devront relever les entreprises prospères de demain. Entre septembre et novembre 1999, 200 entretiens ont été menés auprès d'organismes de services financiers (banques, gestionnaires de fortune et sociétés d'assurances) en Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe et Asie.

Principales constatations:

- ◆ Défis stratégiques actuels: Les entreprises donnent la priorité à un certain nombre de questions stratégiques par rapport au commerce électronique, en dépit du fait que ce dernier s'attaque à ces problèmes- et soit en mesure de leur fournir une solution.
- ◆ Incitations et obstacles à l'adoption du commerce électronique: L'acceptation des clients sera le principal argument en faveur du développement du commerce électronique. Cependant, la sécurité des transactions et la crainte de faire les mauvais choix sont au premier rang des préoccupations des dirigeants d'entreprise.
- ◆ Approches marketing de la stratégie du commerce électronique (eStrategy): Les sociétés voient le commerce électronique comme un outil de marketing plutôt qu'une plate-forme transactionnelle, comme un moyen de communication plutôt qu'une interaction avec leurs clients.
- ◆ Externalisation: Les coûts potentiels engendrés par de mauvais choix technologiques commencent à modifier les attitudes commerciales face à l'externalisation de solutions technologiques.
- ◆ Organisation du commerce électronique: L'entreprise souhaite intégrer le commerce électronique au sein de ses structures actuelles de gestion, plutôt que de créer des opérations autonomes ou

Depuis janvier 1999, la Chambre de Commerce propose des certificats numériques pour la sécurisation des transactions par internet. Ces certificats peuvent être commandés au tél.: 42 39 39 - 310 ou directement sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu).

d'utiliser le commerce électronique comme une plate-forme destinée à remodeler son organisation existante.

- ◆ Fiscalité et réglementation: Les personnes interrogées pensent qu'une réglementation excessive sur certains produits et activités transfrontalières seront un obstacle à la croissance du commerce électronique.
- ◆ Orientations futures du commerce électronique: Bien que prudentes, les personnes interrogées sont enthousiastes à l'idée que l'Internet puisse générer des niveaux de croissance significatifs dans les années à venir.

## Broadcasting Center Europe

# Lancement du premier test de «Wireless Local Loop» au Luxembourg

Cette nouvelle technologie cellulaire «sans fil» va permettre à Broadcasting Center Europe d'offrir aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux professionnels travaillant à leurs domiciles l'accès à l'inter-

net ainsi que des liaisons spécialisées de données avec des débits allant de 64 Kbit/s à 2 Mbit/s moyennant des antennes de réception de petite taille. Une première station d'émission expérimentale a été installée au sommet de la Tour des Communautés Européennes au Kirchberg. Cette station d'émission offre la possibilité d'atteindre des clients sur pratiquement tout le territoire de la Ville de Luxembourg. Actuellement des tests de couverture et de performances sont réalisés par le Broadcasting Center Europe afin de valider les caractéristiques et les performances des équipements.

Broadcasting Center Europe envisage de lancer ce nouveau service à partir du mois de février 2000 et développera son réseau dans le courant de l'année pour couvrir rapidement la majeure partie du territoire du Grand-Duché. Broadcasting Center Europe est la filiale de la CLT-UFA qui regroupe les activités techniques TV/radio et télécoms à Luxembourg. Pour toute information complémentaire: Broadcasting Center Europe, Carlo Rock, tél : (+352) 421 42-7007, fax.: (+352) 421 42-7009. (Communiqué par le New Media Group : [www.nmg.lu](http://www.nmg.lu))

## Europe

### Déploiement des futurs .eu

Pour faire face aux confusions sur les noms de domaines en .com – souvent la seule solution pour les entreprises souhaitant une visibilité internationale –, la Commission européenne se penche actuellement sur la création d'un nom de domaine en .eu. Cela permettrait de renforcer l'image d'Internet en Europe mais offrirait aussi une alternative aux entreprises dont l'activité est pan-européenne et qui jusqu'à présent pouvaient avoir des difficultés de dépôt dans certains pays de l'UE. Cette extension serait ouverte aux institutions européennes, particuliers ou entreprises commerciales.

## Milia 2000

### Les réalités de la convergence

Les grandes messes et expositions sont généralement l'occasion, pour les acteurs d'un secteur, de multiplier les annonces retentissantes, avec un impact assuré grâce à la concentration de professionnels et de journalistes présents. Le salon de l'interactivité Milia, qui a eu lieu du 15 au 18 février 2000 à Cannes, n'a pas failli à la tradition. Ce grand salon mêlant jeux, éducatif, télévision interactive et Internet

a été le théâtre de plusieurs accords de partenariat et autres annonces intéressantes.

En matière de télévision interactive, une société a pu faire la démonstration d'une solution basée sur la multiplication des canaux d'arrivée. De la vidéo classique arrive par satellite tandis que des informations complémentaires sur le programme visionné transitent via Internet sur un même appareil. Le spectateur a la possibilité de cliquer tout en regardant la vidéo pour obtenir plus d'information, commander en ligne... La société présentant le produit se charge de la coordination et de la synchronisation des deux sources.

Une autre application présentée prouve que l'on a dépassé de stade de la solution technique et qu'il est aujourd'hui important de se concentrer sur les contenus à offrir grâce à cette technologie. Nordisk Film & TV, télévision publique danoise a créé une émission d'éducation pour les plus jeunes essentiellement basée sur l'interactivité. Le principe est simple: un écrivain pour enfants donne un mot en début d'émission, les 150 premiers jeunes téléspectateurs connectés vont avoir la possibilité de rajouter leurs propres mots à la suite. A la fin de l'émission le «cadavre exquis» ainsi obtenu donne naissance à une histoire, laquelle sera diffusée la semaine suivante en 2D ou 3D grâce aux dessins que les enfants auront envoyé pour illustrer le conte. Ces solutions lorsqu'elles ne sont pas déjà accessibles au grand public devraient apparaître dans les prochaines semaines.

### Nouvelle vague de fusion dans le secteur de la fourniture d'accès Internet

Le ton a été donné avec le rachat d'un des leaders de la fourniture d'accès en France, Club-Internet (320.000 abonnés), par Deutsche Telekom (ou plus exactement par sa filiale T-Online). Des rumeurs, qui avaient été démenties par Deutsche Telekom, avaient déjà percé depuis quelques semaines. Ce rachat est la conséquence directe de la prise de participation (à hauteur de 34%) de Lagardère dans Canal Satellite, fin janvier. En effet, Canal +, de par son actionnaire Vivendi, qui détient lui-même 50% d'AOL France (deuxième ISP derrière Wanadoo), dispose déjà d'un fournisseur d'accès Internet. Il y avait donc nécessité de se séparer de Club-Internet pour Lagardère. C'est chose faite maintenant. Deutsche Telekom va donc reprendre 99,9% de Club-Internet en échange de 6,5% du capital de sa filiale T-Online. Une synergie va donc être établie entre cette dernière et Club-Internet. Une coopération internationale élargie est déjà envisagée dans l'édition de portails, la fourniture de contenus et la publicité.

Deutsche Telekom complète ainsi son marché des acteurs du monde Internet, après le rachat fin 99 de Siris, le numéro deux français des opérateurs alternatifs sur le marché des entreprises. Par ces rachats, l'acteur allemand prend pied sur le marché étranger,

et français en particulier, qu'il n'avait pu atteindre dans la fusion avortée avec France Telecom dans Globalone.

Par ailleurs, Deutsche Telekom a également annoncé sa prise de participation à hauteur de 51% dans la filiale Beta Research du groupe Kirch pour mener ensemble des projets dans le domaine de la télévision numérique, de la vidéo-on-demand et de l'Internet large bande. L'objectif de ce rapprochement est de développer la technologie du décodeur d-box pour la télévision numérique, qui est déjà largement utilisé pour la seule chaîne payante allemande, Premiere World. Cela permet à Deutsche Telekom d'occuper une place de choix dans l'univers de la télévision par le câble.

Mais les mouvements dans la sphère de la fourniture d'accès ne s'arrêtent pas là, puisqu'à Cannes le groupe Liberty Surf, numéro un des fournisseurs d'accès gratuit à l'Internet en France (610.000 abonnés), annonçait le rachat de Netradio (<http://www.tuner.fm>), radio diffusant sur Internet comme son nom

le laisse supposer. Ici encore, les stratégies des grands groupes se devinent clairement au travers de leurs rachats et prises de participation. Liberty Surf est en effet détenu à 45% par Europ@Web, le pôle Internet du groupe Arnault, et à près de 45% par le géant britannique de la distribution Kingfisher (enseignes françaises : Darty, But, Castorama). Dernièrement, Liberty Surf avait racheté Nomade (moteur de recherche francophone), RESpublica (communauté virtuelle), l'opérateur AXS Telecom, et avait également pris une participation majoritaire dans X-Stream, troisième fournisseur d'accès à l'Internet en Grande-Bretagne. Les grands groupes (Vivendi, LVMH, Arnault, Lagardère, Canal + en France, Bertelsmann, Deutsche Telekom en Allemagne et partout ailleurs dans le reste du monde) sont en train de faire leur marché pour prendre position très rapidement sur l'échiquier et s'imposer comme les maîtres de ce nouveau monde mêlant Internet et télévision, télécommunications et contenus, qui se précise un peu plus chaque jour. (Communiqué par le New Media Group : [www.nmg.lu](http://www.nmg.lu))

**9. März 2000**

## Seminar: Umweltmanagement - Eine Herausforderung für die Zukunft

Betriebliche Umweltaspekte haben in den letzten Jahren eine immer stärkere Berücksichtigung erhalten. Umweltgebundene Kosten, wie z.B. Abfall- und Energiekosten sind stetig angestiegen. Zusätzlich werden die rechtlichen Anforderungen und die gesetzlichen Auflagen an die Betriebe immer strenger.

Ein Umweltmanagementsystem ermöglicht es, die betrieblichen Umweltaspekte systematisch zu erfassen und zu beurteilen. Immer öfters lassen sich daher, auch in Luxemburg, Betriebe nach der Norm ISO 14001 oder nach EMAS zertifizieren.

Das Seminar ermöglicht es, den Teilnehmern am Vormittag den Aufbau und die Elemente eines Umweltmanagementsystems, sowie deren Zertifizierung, kennen zu lernen. Am Nachmittag haben sich drei Luxemburger Industriebetriebe zur Verfügung gestellt – DuPont de Nemours, TDK und GoodYear –, die bereits nach ISO 14001 oder EMAS zertifiziert sind. Diese Betriebe bieten den Teilnehmern die einmalige Gelegenheit, sich vor Ort von den Vorteilen und vom Aufwand der Einführung eines Umweltmanagementsystems informieren können.

### Programm

- 8.30 Empfang der Teilnehmer
- 8.45 Begrüßung durch Herrn Paul Hippert, Direktor der Handelskammer Luxemburg
- 9.00 Umweltmanagement in Luxemburg, Herr Claude Origer, Ministère de l'Environnement (L)
- 9.15 Einführung und Aufbau eines Umweltmanagementsystems, Frau Susanne Marczian, Tüv Management Systems GmbH (D)
- 10.00 Kaffeepause
- 10.20 Einführung und Aufbau eines Umweltmanagementsystems (Fortsetzung)
- 11.00 Die Zertifizierung nach ISO 14001, Herr Albert Lucas, ESCM (L)
- 11.30 Umweltmanagement und nationale Gesetzgebung: Praktische Überlegungen, Herr Christian Simon, ProSolut SA (L)

*Die Vorträge sind in Deutsch (D) oder Luxemburgisch (L).*

- 12.00 Gemeinsames Mittagessen
- 13.45 Busabfahrt zu den Betriebsbesichtigungen von: **DuPont de Nemours SA** (Contern), **TDK Recording Media Europe SA** (Bascharage), **GoodYear SA** (Colmar-Berg)  
Die Teilnehmer können sich für die Besichtigung eines der drei Betriebe entscheiden.

Das Nachmittagsprogramm sieht folgende Punkte vor:

- Begrüßung in den Werken
- Vortrag zum Umweltmanagementsystem der teilnehmenden Betriebe
- Werksbesichtigung
- Frage und Antwort

16.30 Abschluss des Seminars und Rückfahrt zur Handelskammer\*

\* Der Abschluss des Seminars ist abhängig von den Anfahrts- und Rückfahrtszeiten zu den jeweiligen Industriebetrieben.

**Praktische Informationen**

Das Einschreibeformular soll an das Euro Info Center Luxemburg PME/PMI - Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg oder per Fax (43.83.26) abgesendet werden. Einschreibungen können per e-mail eic@cc.lu zugestellt werden. Einschreibeschluss ist Dienstag, der 7. März 2000. Für weitere Fragen steht ihnen gerne Herr Tom Theves (tél. 42.39.39-353) zur Verfügung.

**22. März 2000**

**Seminar:  
Umweltgerechte  
Energienutzung  
in der Wirtschaft**

Einsparmöglichkeiten beim Energieverbrauch helfen, sowohl die betrieblichen Kosten zu senken, als auch die Umwelt durch niedrigeren CO2 Ausstoß zu schonen. Da in der Regel von den Unternehmen unterschiedliche Energieträger eingesetzt werden, müssen mehrere Strategien zur Senkung des Energieverbrauchs eingesetzt werden.

Ziel des Seminars ist es, die verschiedenen Aspekte des Energieverbrauchs zu beleuchten und Möglichkeiten aufzuzeigen, den Energieverbrauch besser zu kontrollieren und zwangsläufig auch den Verbrauch zu senken.

Zwei Betriebe haben sich am Nachmittag zur Verfügung gestellt, um die energietechnischen Möglichkeiten zum Ressourcen schonenden Einsatz von Energieträgern beispielhaft darzustellen. Einerseits können die Teilnehmer des Seminars eine Druckerei besichtigen, um sich über den Einsatz einer BHKW Anlage zu informieren. Andererseits besteht die Möglichkeit, eine Brauerei zu besichtigen, um beispielhaft die verschiedenen betrieblichen Energieeinsparmöglichkeiten vorgestellt zu bekommen.

**Programm**

- 8.30 Empfang der Teilnehmer
  - 8.45 Begrüßung durch Herrn Paul Hippert, Direktor der Handelskammer Luxemburg
  - 9.00 Rationelle Energienutzung: Eine freiwillige Initiative der Industrie, Herr René Winkin FEDIL (L)
  - 9.15 Effizientes Energiemanagement am Beispiel von SCHOTT Glas in Mainz, Herr Dipl.-Ing. Lothar Kretschmer, Facility Manager Stromversorgung SCHOTT Glas Mainz (D)
  - 10.00 Kaffeepause
  - 10.20 Einsatz der Kraft-Wärme-Kopplung in der Wirtschaft, Herr Robert Wilmes, Energie et Environnement - Ingénieurs-Conseils SA (L)
  - 11.00 Contracting - Eine neue Art der Energieversorgung, Herr Spenner, Luxcontrol SA (L)
  - 11.30 Staatliche Beihilfen im Energiebereich, Herr Tom Theves, Chambre de Commerce (L)
- Die Vorträge sind in Deutsch (D) oder Luxemburgisch (L).*
- 12.00 Gemeinsames Mittagessen
  - 13.45 Busabfahrt zu den Betriebsbesichtigungen von: Brasserie Nationale – Bofferding (Bascharage), Imprimerie Saint-Paul (Gasperich). Die Teilnehmer können sich für die Besichtigung eines der zwei Betriebe entscheiden. Das Nachmittagsprogramm sieht folgende Punkte vor:
    - Begrüßung in den Werken
    - Vortrag: Energieeinsparmöglichkeiten bei **Brasserie Nationale Bofferding** BHKW-Installation der **Imprimerie Saint-Paul**
    - Werksbesichtigung
    - Frage und Antwort
  - 16.30 Abschluss des Seminars und Rückfahrt zur Handelskammer\*

\* Der Abschluss des Seminars ist abhängig von den Anfahrts- und Rückfahrtszeiten zu den jeweiligen Industriebetrieben.

**Praktische Informationen**

Das Einschreibeformular soll an das Euro Info Center Luxemburg PME/PMI - Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg oder per Fax (43.83.26) abgesendet werden. Einschreibungen können per e-mail eic@cc.lu zugestellt werden. Einschreibeschluss ist Montag der 20. März 2000. Für weitere Fragen steht ihnen gerne Herr Tom Theves (tél. 42.39.39-353) zur Verfügung.

**15.-17. September 2000**

## **13. Luxemburger Umweltmesse «Oeko-Foire 2000»**

Seit nunmehr über zehn Jahren organisieren die Luxemburger Umweltschutzorganisation „Mouvement Ecologique“ und die gemeinnützige Stiftung „Oeko-Fonds“, unter der Schirmherrschaft des Umwelt-, des Mittelstands- und des Wirtschaftsministeriums, die Umweltmesse „Oeko-Foire“ in Luxemburg-Stadt. Diese Veranstaltung ist einmalig in der Grenzregion – entsprechend groß ist ihr Erfolg. Waren auf der ersten Messe knapp 4.000 Besucher und 40 Aussteller, so zählt die Messe heute 15.000 Besucher und 150 Aussteller. Die Aussteller, ebenso wie die Besucher, stammen überwiegend aus Luxemburg, Deutschland, Belgien und Frankreich.

Bei den Besuchern der Oeko-Foire handelt es sich um ein besonders interessiertes Publikum; da der Direktverkauf erlaubt ist, bietet die Oeko-Foire den Ausstellern gute Verkaufs- und Informationsmöglichkeiten. Aus diesem Grund bleiben viele Kunden den Ausstellern auch nach der Messe treu. Es ist demnach nicht verwunderlich, daß die meisten Aussteller angeben, sie seien mit ihrer Teilnahme an der Oeko-Foire zufrieden gewesen.

Die Attraktivität der Oeko-Foire macht vor allem das vielfältige und reichhaltige Angebot an umweltschonenden Produkten, aus. Folgende Bereiche sind vertreten: Gartenbau, Land- und Forstwirtschaft, Verkehr und Energie (u.a. Heizsysteme, Solarkollektoren, Windkraft, Wärmerückgewinnung), Ernährung, Kosmetik, Textilien, Produkte für den Haushalt (u.a. Wasch- und Putzmittel, Haushaltsgeräte), Baumaterialien, Projekte im sozialen, ökologischen und dritte-Welt-Bereich. Bei den Verbrauchern stößt die Oeko-



Foire auf besonderes Vertrauen, da nur Produkte / Dienstleistungen vorgestellt werden dürfen, die ökologischen Mindestanforderungen, die aufgrund transparenter Kriterien festgelegt werden, gerecht werden.

Alle Betriebe, Firmen, Einzelpersonen usw., die an einer Teilnahme an der Oeko-Foire 2000 interessiert sind, müssen sich bis spätestens den 5. Mai 2000 anmelden. Die Standmiete liegt zwischen 28 und 40 Euro pro/m<sup>2</sup>, je nach Standgröße. Weitere Informationen: Oeko-Foire, c/o Mouvement Ecologique, 6, rue Vauban, L-2663 Luxemburg, Tel. (00352) 43 90 30 oder Fax (00352) 42 22 42, Email:meco@emweltzenter.lu.

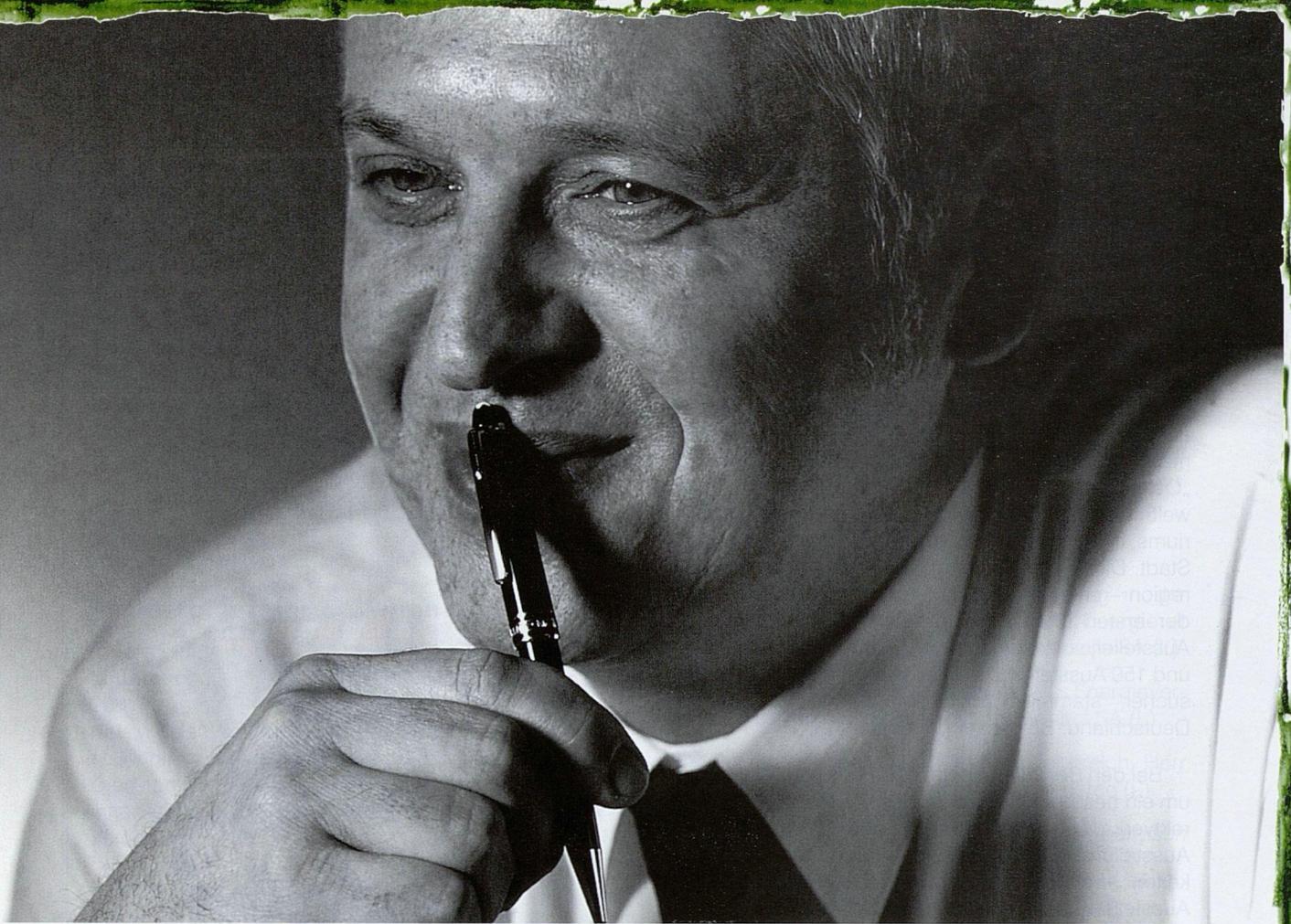


*EcoLabel*

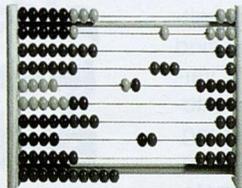
**EcoLabel  
pour établissements  
touristiques**

**Etablissements  
certifiés présentent  
nouvelle brochure  
publicitaire**

Au mois de mai et de septembre dernier, six hôtels, cinq campings et 5 gîtes ont été certifiés avec l'EcoLabel Luxembourg. L'EcoLabel est une initiative du Ministère du tourisme ayant pour objectif de mettre en valeur les hôtels, campings et locations de vacances qui ont montré un souci élevé du respect de l'environnement. Début janvier 2000 une brochure publicitaire est parue. La brochure a été élaborée par les 16 établissements en étroite collaboration avec la Fondation Oeko-Fonds et l'Office National du Tourisme (ONT). Elle a reçue un soutien financier de la part du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme et va être diffusée aux grand salons touristiques étrangers. Pour plus de renseignements sur le projet EcoLabel : Stiftung Oeko-Fonds Umweltberatung, 6, rue Vauban, L-2663 Luxemburg, Tel: 42 44 84, Fax: 42 22 42, e-mail: umweltberodung@emweltzenter.lu.



# Mit uns können Sie rechnen.



Eine Firma zu leiten, bedeutet vorausschauend zu planen.

Als größter Anbieter privater Krankenversicherungen in Luxemburg bieten wir Ihnen individuelle, auf Ihr Unternehmen und Ihre Mitarbeiter zugeschnittene Lösungsmodelle.

Unsere langjährige Erfahrung rechnet sich auch für Sie. Gerne informieren wir Sie persönlich.

Informieren Sie mich bitte unverbindlich über meine Möglichkeiten.

Coupon faxen oder einsenden.



- DKV- Verdienstausfallversicherung  
Für Arbeitgeber, Freiberufler, Selbstständige und Angestellte
- DKV-Expat  
Versicherungsschutz für Ihre Mitarbeiter im Ausland
- DKV-Gruppenversicherungen

Firma: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ansprechpartner: \_\_\_\_\_

Telefon: \_\_\_\_\_



Ein Unternehmen der **ERGO** Versicherungsgruppe

MK 2

# Le droit du travail: Aperçu sommaire

La présente chronique juridique a pour objet de fournir un aperçu des principales dispositions légales concernant le domaine du droit du travail. Les différentes mesures légales seront présentées d'une façon tout à fait sommaire, de façon à ce que le présent document ne constitue qu'un «tableau de bord» général sur la réglementation du travail.

## I. Le marché du travail luxembourgeois

### A. Quelques chiffres et caractéristiques

- La population active au Luxembourg (Luxembourgeois et non-Luxembourgeois) se chiffre actuellement à environ 252.000 personnes, dont 235.000 salariés et 17.000 non-salariés.
- Les travailleurs frontaliers au Luxembourg sont approximativement au nombre de 81.000 (environ 32% de la population active).
- Environ 5.500 personnes sont à considérer comme demandeurs d'emploi; ceci correspond à un taux de chômage de 3%.

### B. Accès au marché de l'emploi pour les non-Luxembourgeois

- Pour les travailleurs ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne («UE») ou de l'Espace Economique Européen («EEE»), aucune autorisation particulière n'est requise ni pour séjourner, ni pour travailler au Luxembourg.
- Les travailleurs non-ressortissants d'un Etat membre de l'UE ou de l'EEE doivent obtenir une autorisation de séjour au Luxembourg.

L'accès au marché de l'emploi luxembourgeois est subordonné à la délivrance préalable d'un permis de travail.

## II. Le contrat de travail

Les règles concernant le contrat de travail font l'objet de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

### A. Généralités

- La loi contient des droits et obligations minima pour les parties à un contrat de travail; il s'agit de règles de protection du salarié.
- Le contrat de travail doit être constitué par écrit pour chaque salarié individuellement au plus tard au moment de l'entrée en service du salarié; il doit être fait en double exemplaire.

- Le contrat de travail individuel doit contenir un certain nombre de clauses qui sont énumérées par la loi; toute clause contractuelle dérogeant aux dispositions légales dans un sens défavorable au salarié est nulle.

### B. Les deux formes de contrat de travail

#### 1) Le contrat à durée indéterminée

Ce contrat constitue la règle; en principe, sauf les exceptions prévues par la loi, tout salarié doit être engagé à durée indéterminée.

#### 2) Le contrat à durée déterminée

Ce contrat constitue l'exception et ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et non durable.

### C. La fin du contrat de travail

#### 1) Le contrat à durée indéterminée

##### a) Le licenciement avec préavis

Le licenciement avec préavis doit se faire par lettre recommandée; la lettre de licenciement n'a pas besoin de contenir les motifs du licenciement.

Sur demande du salarié, l'employeur est cependant tenu de lui fournir de façon précise et concrète les motifs du licenciement, qui peuvent être les suivants:

- motifs liés à l'aptitude du salarié;
- motifs liés à la conduite du salarié;
- motifs fondés sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise («licenciement pour raisons économiques»).

Les délais de préavis dépendent de l'ancienneté de service du salarié.

##### b) Le licenciement avec effet immédiat

Ce licenciement doit être motivé par l'existence d'une faute grave dans le chef du salarié.

La lettre de licenciement elle-même doit contenir les motifs du licenciement, énoncés de façon précise et concrète.

##### c) La résiliation d'un commun accord

Le contrat de travail peut toujours être résilié d'un commun accord de l'employeur et du salarié; ce commun accord doit être constaté par écrit en double exemplaire signé par le salarié et par l'employeur.

##### d) La démission du salarié

Le salarié qui désire résilier le contrat de travail doit le faire par lettre recommandée.

Sauf en cas de faute grave de l'employeur, le salarié doit également observer des délais de préavis qui dépendent de son ancienneté de service.



**Il y a ceux qui confient  
la santé de leur entreprise à des généralistes,  
et ceux qui préfèrent des spécialistes.**

Pour que votre entreprise reste en bonne santé,  
la BIL vous offre un véritable partenariat. Nos spécialistes vous écoutent  
et vous aident à identifier vos besoins et attentes spécifiques.

Et comme votre entreprise est unique, ils vous proposent  
des solutions personnalisées. Venez les rencontrer,  
ils vous aideront à consolider la bonne santé de votre entreprise.

BANQUE INTERNATIONALE  
A LUXEMBOURG 

DEXIA

Société anonyme, fondée en 1856, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg  
Petites et moyennes entreprises : Tél. : 4590-2285 – Fax : 4590-2086  
<http://www.bil.lu> – e-mail : [contact@bil-dexia.com](mailto:contact@bil-dexia.com)

VOUS,  
AVANT  
TOUT.

#### e) *Autres cas*

Le contrat de travail prend également fin :

- en cas de cessation des affaires de l'employeur par suite de décès, d'incapacité physique ou de faillite;
- en cas de décès du salarié;
- le jour de l'attribution du salarié d'une pension de vieillesse ou d'invalidité;
- après 52 semaines de maladie continue du salarié.

#### 2) Le contrat à durée déterminée

Ce contrat cesse de plein droit à l'échéance du terme, respectivement en cas de réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu.

Le licenciement du salarié ne peut intervenir qu'en cas de faute grave de sa part; le licenciement avec préavis n'est pas possible.

#### 3) La résiliation abusive du contrat de travail

Le licenciement qui est contraire à la loi est abusif; l'employeur peut être condamné par le juge à payer des dommages-intérêts au salarié.

### D. Quelques règles spéciales

#### 1) La période d'essai

Une période d'essai peut être conclue par écrit dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée.

La durée minimale de la période d'essai est de 2 semaines, la durée maximale dépend de la qualification, respectivement de la rémunération du salarié.

En cas de résiliation du contrat pendant la période d'essai, l'employeur n'est pas obligé d'indiquer un motif de la dénonciation.

#### 2) La modification de la situation juridique de l'employeur

La situation visée est celle de la cession d'un fonds de commerce, de la succession, de la mise en société, d'une fusion etc.

Un tel événement ne peut avoir aucune influence sur les contrats de travail en cours, qui subsistent donc aux mêmes conditions auprès du nouvel employeur.

### E. La protection contre le licenciement

#### 1) Le salarié malade

Le salarié incapable de travailler pour cause de maladie est obligé, le jour même de l'empêchement, d'en informer son employeur; le troisième jour au plus tard, l'employeur doit être en possession d'un certificat médical.

Dans un tel cas, il est interdit à l'employeur de licencier son salarié pendant la maladie, que ce soit avec préavis ou avec effet immédiat. Cette protection absolue contre le licenciement est cependant limitée dans le temps.

#### 2) La femme enceinte

Il est interdit à l'employeur de licencier avec préavis une salariée lorsqu'il est informé de l'état de grossesse dûment constatée par un médecin; cette protection contre le licenciement s'étend sur une période de 12 semaines suivant l'accouchement.

#### 3) Les délégués du personnel

L'employeur n'est pas autorisé à licencier avec préavis un délégué du personnel. Un licenciement avec effet immédiat est cependant possible en cas de faute grave, en respectant des règles particulières (procédure de la mise à pied).

### F. La protection de la jeunesse

En général, est interdit l'emploi des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. Par ailleurs, la loi réglemente et limite l'emploi des adolescents jusqu'à l'âge de 18, voire 21 ans.

### G. Le travail à temps partiel

Le travail à temps partiel est tout travail dont la durée de travail hebdomadaire est inférieure, soit à la durée légale du travail, soit à la durée du travail fixée par convention collective.

Le refus par un salarié occupé à temps plein d'effectuer un travail à temps partiel, et inversement, ne peut pas constituer un motif de licenciement.

## III. Les autres formes de contrat

### A. Le travail intérimaire

Dans le cadre du travail intérimaire, le travailleur intérimaire est lié, en tant que salarié, à l'entreprise de travail intérimaire par un contrat de travail particulier appelé contrat de mission.

L'entreprise utilisatrice conclut avec l'entreprise de travail intérimaire un contrat de mise à disposition.

Le recours au travail intérimaire n'est possible, pour une entreprise utilisatrice, que dans les mêmes cas où cette entreprise pourrait recourir au contrat de travail à durée déterminée.

### B. L'apprentissage

Le contrat d'apprentissage, qui n'est pas un contrat de travail, est conclu entre un apprenti et un employeur, patron de stage, et a pour objet de préparer l'apprenti, par le biais d'une formation pratique et théorique, en vue de l'obtention d'un CATP dans la branche commerciale choisie.

Le contrat d'apprentissage est enregistré auprès des services compétents de la Chambre de Commerce, qui surveille également les relations d'apprentissage.

### C. Les élèves et étudiants

Cette occupation est soumise à la conclusion d'un contrat particulier qui est à notifier à l'Inspection du Travail et des Mines.

L'élève ou l'étudiant doit être âgé entre 15 et 25 ans et être inscrit dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger; la période maximale d'occupation est fixée à 2 mois par année civile.

### D. L'embauche de chômeurs sous forme de stage

Trois formes de stage sont prévues dans le cadre de la lutte contre le chômage:

- le contrat d'auxiliaire temporaire;
- le stage d'insertion;
- le stage de réinsertion professionnelle.

L'administration compétente en vue du placement de demandeurs d'emploi est l'Administration de l'Emploi.

## IV. La réglementation du travail

### A. La durée du travail

En principe, la durée normale du travail se trouve limitée, à l'exception de certains secteurs particuliers, à 8 heures par jour et 40 heures par semaine.

Toutefois, à condition d'établir un plan d'organisation du travail portant sur l'activité prévisible de l'entreprise, les salariés peuvent être occupés au-delà de ces limites dans la mesure où la durée hebdomadaire moyenne du travail, calculé sur une période de référence de 4 semaines, ne dépasse pas soit 40 heures, soit la durée de travail hebdomadaire normale fixée par convention collective. Les maxima journalier et hebdomadaire sont de 10 heures, respectivement de 48 heures.

D'éventuelles heures supplémentaires sont en principe soumises à autorisation préalable du Ministère du Travail et sont sujettes à des majorations de salaire.

### B. Le repos hebdomadaire

En principe, et sauf un certain nombre d'exceptions, il est interdit aux employeurs d'occuper les di-

## JOURNÉE À L'EXPO 2000 HANOVRE

### PROGRAMME

Départ vers 8 hrs. du Findel. - Arrivée vers 9 hrs. (heure d'ouverture de l'Expo) à l'aéroport de Hanovre et transfert par «S-Bahn» à l'Expo.

Accueil au stand du Luxembourg et répartition en petits groupes pour visites guidées avec «easy access» aux stands les plus intéressants - Visites guidées des stands choisis - Déjeuner libre - Visites guidées des stands choisis

Rendez-vous pour départ au stand du Luxembourg vers 20 hrs. Transfert par «S-Bahn» à l'aéroport et vol retour avec arrivée au Findel vers 22 hrs.

### PRIX : 11.650.- LUF (ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS)

Ce prix comprend:

- ✦ le parking B ou C au Findel pour la journée choisie
- ✦ le check-in au guichet réservé
- ✦ le vol aller-retour Hanovre en avion affrété de Luxair - avec équipage régulier - avec petit déjeuner
- ✦ à l'aller- avec snack au retour - avec possibilité de briefing des participants en cours de vol
- ✦ le billet aller-retour aéroport - Expo en «S-Bahn»
- ✦ le billet d'entrée valable pour la journée de l'Expo
- ✦ l'accueil au stand du Luxembourg avec boisson de bienvenue
- ✦ le rendez-vous de départ au stand luxembourgeois avec boisson
- ✦ l'accompagnement Albatros
- ✦ l'assurance annulation (en cas de maladie, décès, etc.)

Vu l'évolution du prix des carburants (*voir évolution des prix OPEC*) il se pourra que le prix du vol soit en légère augmentation au moment de votre départ.

**Dates possibles :** les samedis des mois de juin et de septembre 2000



Pour toutes informations et inscriptions s'adresser à  
Voyages ALBATROS à Strassen  
Tél. : 31.11.59 / Fax.: 31.13.81.

Voyages ALBATROS 229, route d'Arlon,  
L-8011 STRASSEN (adresse postale: B.P. 110 L-8002 STRASSEN)

manches leurs salariés ou apprentis. En cas de travail pendant un dimanche, l'employeur doit payer des majorations de rémunération.

## C. Le congé

### 1) Le congé annuel

Tout salarié a droit à un congé annuel payé de 25 jours ouvrables par année.

En principe, le congé est fixé selon le désir du salarié, à moins que les besoins du service ou les désirs justifiés d'autres salariés de l'entreprise ne s'y opposent.

### 2) Le congé extraordinaire

La loi accorde au salarié obligé de s'absenter de son travail pour des raisons d'ordre personnel un congé extraordinaire avec pleine conservation de son revenu.

Les hypothèses visées sont la mort d'un membre de la famille, la naissance d'un enfant, le mariage du salarié ou d'un enfant et le déménagement.

### 3) Les congés spéciaux

Un certain nombre de lois spéciales accordent, sous certaines conditions et dans des hypothèses particulières, des congés spéciaux aux salariés.

Il s'agit p.ex. du congé politique, du congé sportif, du congé culturel etc.

En principe, l'Etat prend en charge la rémunération des ces congés spéciaux.

### 4) Le congé de maternité

Le congé de maternité débute 8 semaines avant la date présumée de l'accouchement (congé prénatal) et prend fin 8 semaines après l'accouchement, respectivement 12 semaines en cas d'allaitement, d'accouchement prématuré ou multiple (congé postnatal).

### 5) Le congé parental

Le congé parental est un droit individuel pour chaque parent d'un enfant âgé de moins de 5 ans.

Le bénéficiaire doit être occupé d'une façon continue sur un lieu de travail situé au Luxembourg au moment de la naissance de l'enfant et doit justifier, en principe, d'une ancienneté de service d'une année auprès de son employeur avant le début du congé parental.

L'un des parents doit prendre son congé parental immédiatement après le congé de maternité, l'autre y a droit jusqu'à ce que l'enfant soit âgé de 5 ans.

La durée du congé parental est de 6 mois à temps plein et de 12 mois à temps partiel; dans ce dernier cas, l'accord de l'employeur est cependant requis.

L'indemnité de congé parental est à charge de l'Etat.

## 6) Le congé pour raisons familiales

Ce congé constitue un droit pour chaque parent d'un enfant âgé de moins de 15 ans nécessitant en cas de maladie grave ou d'accident la présence de l'un de ses parents.

La durée du congé pour raisons familiales ne peut en principe dépasser 2 jours par enfant et par année.

## D. Les jours fériés légaux

En principe, les salariés ne travaillent pas pendant les jours fériés légaux.

Si un jour férié légal tombe sur un jour où le salarié aurait travaillé, il ne travaille pas et touche la rémunération qu'il aurait touchée s'il avait travaillé.

Si un jour férié légal tombe sur un jour où le salarié n'aurait de toute façon pas travaillé, il a droit à une journée libre de compensation dans les trois mois qui suivent.

Le travail lors d'un jour férié légal est sujet à une majoration de la rémunération.

## V. La rémunération du travail

### A. Le salaire social minimum

La législation luxembourgeoise garantit à tous les salariés un salaire social minimum qui est actuellement de 48.050.- LUF. Pour les travailleurs qualifiés (ex.: détenteurs d'un CATP), ce montant est actuellement porté à 57.660.- LUF.

### B. L'indexation des salaires

Au Luxembourg, les salaires sont rattachés à l'évolution générale du coût de la vie; si l'indice des prix à la consommation dépasse un certain seuil, les salaires doivent obligatoirement être adaptés.

### C. Les saisies sur salaires

Les saisies-arrêts sur salaire, qui doivent résulter d'un jugement, ne sont permises que dans certaines limites qui sont établies par la loi.

En cas de saisie-arrêt régulière, l'employeur est tenu d'effectuer les retenues sur salaires prescrites.

## VI. Les administrations compétentes

### A. L'Inspection du Travail et des Mines

Cette administration, placée sous la tutelle du Ministre du Travail, a pour mission générale de contrôler l'application des dispositions régissant les conditions de travail et la protection du travailleur dans l'exercice de sa profession.

## B. L'Administration de l'Emploi

L'Administration de l'Emploi est également placée sous la tutelle du Ministre du Travail et a pour mission générale de surveiller la situation sur le marché de l'emploi et de réaliser la compensation entre offres et demandes d'emploi.

Elle est en charge du paiement des indemnités de chômage. L'employeur est obligé de déclarer ses places vacantes à cette administration.

## Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

### Ministère de l'Economie

Projet de loi ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays. (2321TCA)

### Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi portant approbation des Conventions internationales du Travail n° 111, 142, 150, 151, 155, 158, 159, 175 et 182. (2315FMI)

### Ministère des Finances

Projet de loi modifiant certaines dispositions particulières aux banques d'émission de lettres de gage dans la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. (2307FMI/WJE)

### Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions de commercialisation, de production et de certification des plants de pommes de terre. (2319FMC)

Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions de commercialisation, de production et de certification des semences de céréales. (2314FMC)

## VII. Les tribunaux du travail

Les tribunaux du travail sont compétents pour tous les litiges concernant l'exécution ou la réalisation d'un contrat de travail qui peuvent surgir entre un employeur et un salarié.

Il existe un tribunal du travail respectivement à Luxembourg-Ville, à Esch-sur-Alzette et à Diekirch.

### Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. (2311FMC)

Projet de loi relative aux produits du tabac. (2317FMI)

Projet de règlement grand-ducal relatif aux aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales. (2318FMC)

### Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal portant homologation du règlement d'ordre intérieur de la caisse de pension des employés privés. (2320FMI)

### Ministère des Transports

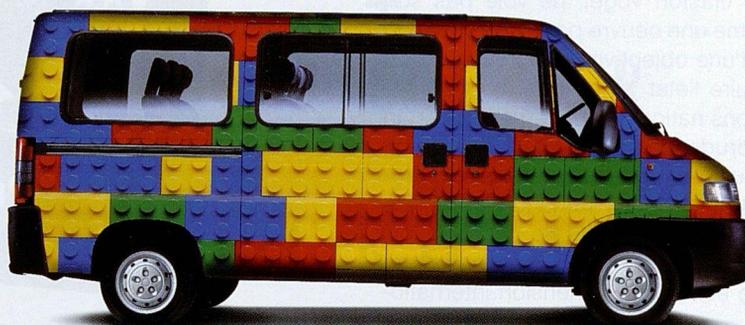
Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 février 1998 portant exécution de Directives des C.E. relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (2313RGI)

## Nouvelle parution

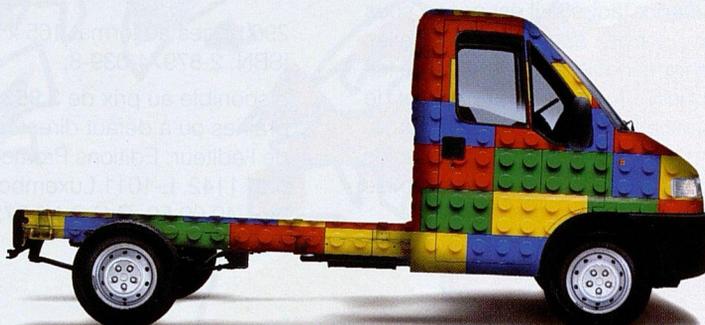
### Dictionnaire Raisoné du Droit de la Presse

Doit-on, peut-on maîtriser la puissance des médias? Et si oui, comment? Où s'arrête la liberté des journalistes? Où commence leur responsabilité? Quels rapports la presse entretient-elle avec les Pouvoirs et la Justice en particulier? C'est à ces questions que ce nouveau livre paru aux éditions Promoculture essaie de répondre. Il est édité à un moment particulièrement crucial. Le Gouvernement entend en effet modifier dans les mois à venir la loi de 1869 sur la presse. Dans cet ouvrage sont examinés les anachronismes et insuffisances de cette loi qui fête son 130<sup>e</sup> anniversaire, mais en même temps les dangers

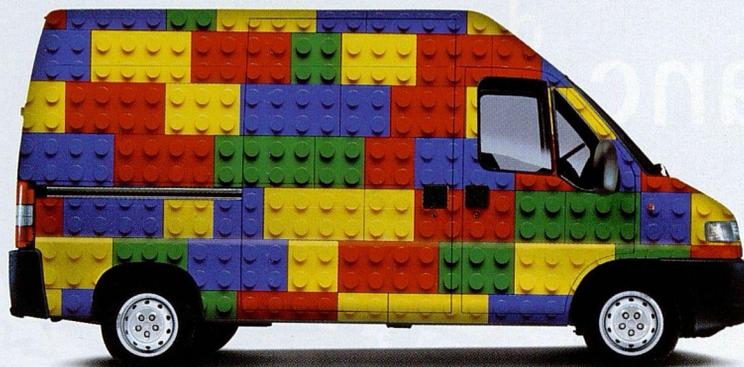
# PEUGEOT BOXER. CONCEVEZ VOUS-MÊME VOTRE UTILITAIRE.



▲ Minibus



▲ Châssis Cabine



▲ Fourgon

[www.peugeot.lu](http://www.peugeot.lu)

Avec ses 3 empattements, 3 hauteurs de toit, le Boxer Fourgon vous offre des volumes utiles de 7,5 m<sup>3</sup> à 14 m<sup>3</sup> et vous permet de transporter jusqu'à 1.765 kg de charge. Si l'une des 134 versions disponibles ne répond pas aux exigences de votre métier, vous trouverez toujours le véhicule adapté à votre activité grâce aux innombrables possibilités de transformations à partir d'un fourgon, châssis ou plancher-cabine. Il y a déjà un Peugeot Boxer Fourgon (270 c - 1,9 l diesel - 900 kg de charge utile) à partir de **422.500 LUF** (10.473,50 €) HTVA ou 485.875 LUF (12.044,53 €) TVAc.



Le modèle de brique LEGO® est la propriété exclusive du groupe LEGO® et est utilisé ici sur autorisation spéciale du dit groupe.

Prix valable au 1/1/00. Décoration non disponible.

UTILITAIRES PEUGEOT. LES TROIS DIMENSIONS DU PLAISIR.

**Boxer**

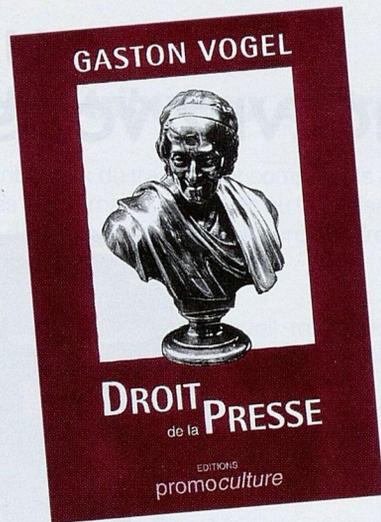


**PEUGEOT**

et risques inhérents à une modification tendant à sacrifier l'individu au profit de médias de plus en plus puissants et de moins en moins retenus.

L'auteur, Maître Gaston Vogel, ne voit pas son nouveau livre comme une oeuvre partisane contre la presse. Il le veut d'une objectivité rigoureuse. Aussi ne fait-il que traduire l'état du droit tel qu'il se dégage des législations nationale et internationale. On y trouve une jurisprudence exhaustive tant en droit luxembourgeois qu'en droit français, belge et européen. L'accent est en effet mis sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, organe juridictionnel régulateur du droit européen en la matière. Le livre est ainsi à dimension internationale!

L'ouvrage se veut pragmatique et de consultation rapide. C'est la raison pour laquelle il est conçu sous forme de dictionnaire. Un index approfondi facilite les recherches. La bibliographie étendue documente les bases larges sur lesquelles repose cet instrument de travail, qui sera aussi utile aux juristes qu'aux journalistes ainsi qu'aux particuliers qui y trouvent les voies et moyens pour se protéger contre bidonnage et mise au pilori.



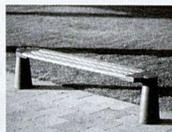
**Gaston Vogel**  
**Droit de la Presse**

296 pages au format 165 x 240 mm,  
ISBN: 2-87974-039-8;

disponible au prix de **3.953,- LUF** dans toutes les librairies ou à défaut directement auprès de l'éditeur: Editions Promoculture, b.p. 1142, L-1011 Luxembourg-Ville, Fax: 40 09 50, C.C.P. N° 87236-33.



ABES Vertriebsgesellschaft S.à.r.l. • 37, rue de la Gare • L-7535 Mersch / Luxembourg • Tel. (00352) 32 58 75 • Fax (00352) 32 58 76



**ABES**  
GUSS + DESIGN  
[www.abes-online.de](http://www.abes-online.de)



---

EXPORTER  
+  
ASSURER  
=  
DUCROIRE



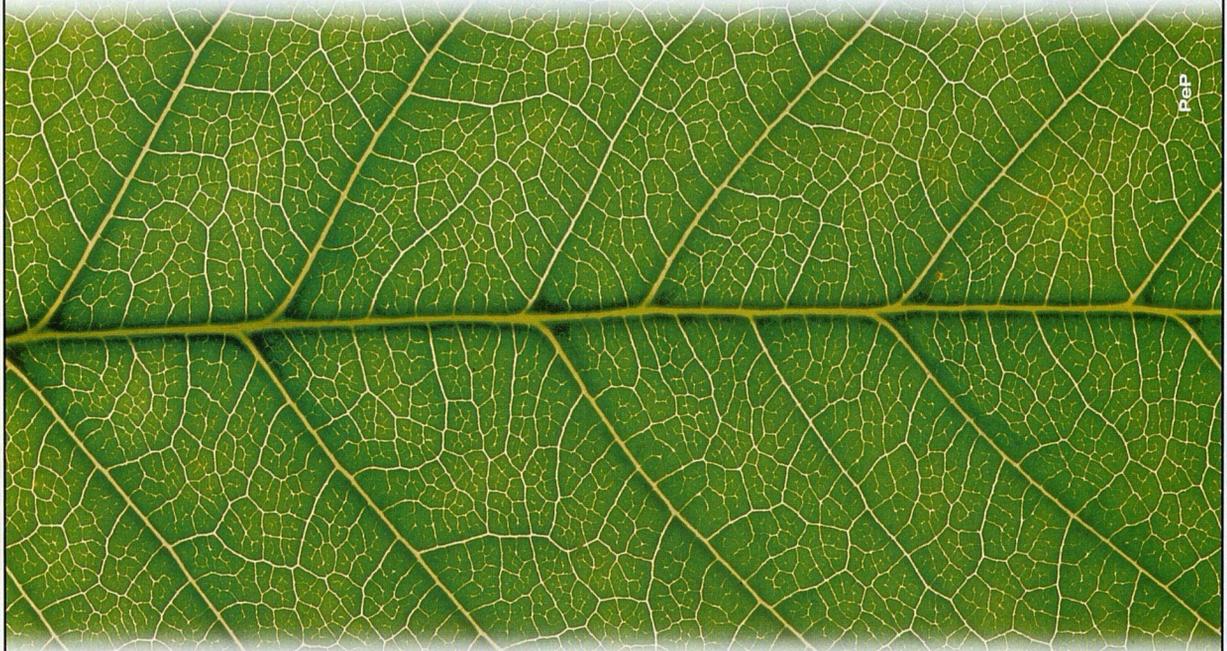
 **OFFICE DU  
DUCROIRE**  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

---

POURQUOI NE PAS ALLIER  
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:  
ASSURANCE-CRÉDIT

---

# La croissance n'est pas un secret de la nature



ReP

## Relevez aujourd'hui les défis de demain.

Vous voulez vous mettre à votre compte ou étendre les activités de votre entreprise. Dans ce cas, il est essentiel d'avoir le bon partenaire financier: la banque Raiffeisen.

Nos spécialistes du Service PME sont là pour vous offrir un conseil compétent et professionnel. A travers une panoplie de services et de produits performants et adaptés à vos besoins, ils vous assisteront dans la réalisation de tous vos projets.

La gamme de services Raiffeisen-Entreprise englobe un grand nombre de moyens sur mesure afin d'optimiser la marche de votre affaire: on y retrouve entre autres toutes les formes de crédits d'investissement et d'exploitation, des outils de gestion comme le service électronique Multiline ou encore des formules de placement pour une gestion optimale de votre trésorerie. Grâce à nos experts, vous avez également connaissance de toutes les aides de l'Etat auxquelles vous pouvez prétendre.

Pour en savoir plus, renseignez-vous dans l'agence Raiffeisen la plus proche.



## RAIFFEISEN-ENTREPRISE



CAISSE CENTRALE  
RAIFFEISEN

CAISSES RURALES  
RAIFFEISEN

e gudden Noper

[www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu)

# Incoterms 2000

## INCOTERMS 2000

Les Incoterms 2000 sont un outil incontournable pour les entreprises et les commerçants qui importent et exportent des marchandises. Ce sont des termes contractuels développés par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) qui définissent la répartition des obligations, des frais et des risques de l'opération d'import ou d'export.

A l'occasion de la révision des Incoterms au début de l'année 2000, le bureau luxembourgeois de la CCI a organisé une conférence lors de laquelle M. Denis Chevalier, conseil en logistique auprès de nombreuses multinationales et auprès de la CNUCED, a présenté les changements et le fonctionnement pratique des Incoterms 2000. Alors que de nombreuses similitudes avec la version de 1990 persistent, les améliorations apportées aux Incoterms 2000 ne passent pourtant pas inaperçues.

### Les Incoterms

Toute personne ayant effectué une opération d'import ou d'export a rencontré dans les documents contractuels les mentions FOB, CIF ou DDU. Ce sont en fait trois des treize termes commerciaux tels que définis par la CCI. Leur première apparition remonte à 1923, alors que la dénomination Incoterms apparaît pour la première fois en 1936. Depuis lors, la CCI a entrepris une demi-douzaine de révisions, dont la dernière en date vient tout juste d'être terminée.

Malgré l'omniprésence des Incoterms, nombre d'utilisateurs ne font pas la relation entre ces termes commerciaux et les travaux effectués par la CCI. Ainsi certains contrats font référence au terme C&F, coût et fret, un terme qui a été abandonné depuis plus de vingt ans<sup>1</sup>.

Le travail de la CCI est important en ce qu'il assiste les parties lors de la rédaction du contrat. Comme les treize Incoterms sont connus et disponibles à travers le monde, leur inclusion dans le contrat permet de gagner du temps et encore d'être assuré que chaque partie a clairement compris les droits et les obligations qui résultent du choix de l'un ou l'autre Incoterm. Cet avantage est accentué lors de transactions internationales, impliquant des ressortissants de pays dont la législation en matière de commerce international ainsi que la pratique commerciale est différente.

Les Incoterms constituent alors un dénominateur commun permettant une meilleure entente.

Les Incoterms visent les droits et les obligations des parties à un contrat de vente de marchandises. Les Incoterms ne remplacent pas le contrat principal, ni ne font office de contrat de transport. Ce sont des termes individuels, qui sont incorporés par la mention «Incoterms 2000» dans le contrat. En choisissant un des treize termes, les parties s'accordent à répartir entre eux d'une manière clairement définie les obligations relatives au transport, à l'assurance, au dédouanement, au chargement et à l'emballage des marchandises. Cela permet ensuite un calcul plus aisé des frais respectifs sans avoir à recourir à un document contractuel long et laborieux. Le recours fréquent aux Incoterms par les différents intervenants tels que les dockers et les transitaires assure en outre une bonne compréhension des termes et une application presque harmonisée, ce qui est favorable à une exécution rapide des autres étapes de la transaction, notamment la présentation des documents relatifs au crédit documentaire ou à toute autre garantie contractuelle.

### Les Nouveautés

Alors que les treize Incoterms de la version 1990 ont été retenus, les changements restent importants.

#### La rédaction des Incoterms

Tout d'abord, l'introduction aux Incoterms 2000 joue maintenant un rôle accru. De nombreux renvois à l'introduction figurent dans le corps même des Incoterms pour faciliter leur interprétation. L'introduction apporte aussi plus de précision sur la terminologie, la livraison, les variantes, le dédouanement et l'emballage. De ce fait l'introduction devient partie intégrante des Incoterms.

Ensuite, chaque terme est précédé d'une page définissant précisément le terme en question. Cette page constitue une véritable directive pour le bon emploi du terme.

#### Le contenu

##### Chargement - déchargement

En premier lieu, les Incoterms 2000 ont précisé les modalités du chargement et du déchargement de la marchandise. Ainsi pour les Incoterms multimodaux, la charge ou décharge est l'obligation de celui qui contrôle les équipes et le matériel nécessaire au point convenu. Ce principe est mentionné au terme FCA<sup>2</sup>.

Le terme DAF<sup>3</sup> est expressément limité au transport terrestre. S'il y a déchargement ou transbordement de la marchandise à la frontière terrestre, il est précisé que la responsabilité de cette opération in-

<sup>1</sup> Ce terme peut toujours être utilisé suivant le principe de la liberté du contrat. Il faut noter cependant que son interprétation n'est plus assurée de façon uniforme, et peut donc donner lieu à des appréciations divergentes par les parties.

<sup>2</sup> Les termes CPT et CIP ne le mentionnent pas, et par conséquent le chargement / déchargement devra être réglé par contrat.

<sup>3</sup> Les rédacteurs des Incoterms avaient envisagé la suppression du terme DAF, car le terme CPT (frontière) peut le remplacer. Mais vu l'utilisation constante du terme, il a été retenu.

combe, en frais et en risques, à l'acheteur, sauf stipulation contraire au contrat. Pour les DDU et DDP, le même principe du chargement/déchargement s'applique : le déchargement des marchandises arrivées dans les locaux de l'acheteur est à la charge de celui-ci. L'exception au principe du chargement est le terme EXW (à l'usine), qui ne prévoit pas le chargement du véhicule par le vendeur. A l'instar des termes CPT et CIP, l'EXW précise que les parties doivent inclure une clause spécifique à cet effet.<sup>4</sup>

Lors du transport maritime et fluvial, il est conseillé aussi de préciser par une clause additionnelle la répartition des frais relatifs à la charte-partie. Il n'existe pas de définitions autorisées pour les expressions telles que liner terms et terminal handling charges (THC). La répartition des frais en vertu de ces termes

peut varier selon les lieux et être modifiée de temps en temps.<sup>5</sup>

#### Dédouanement

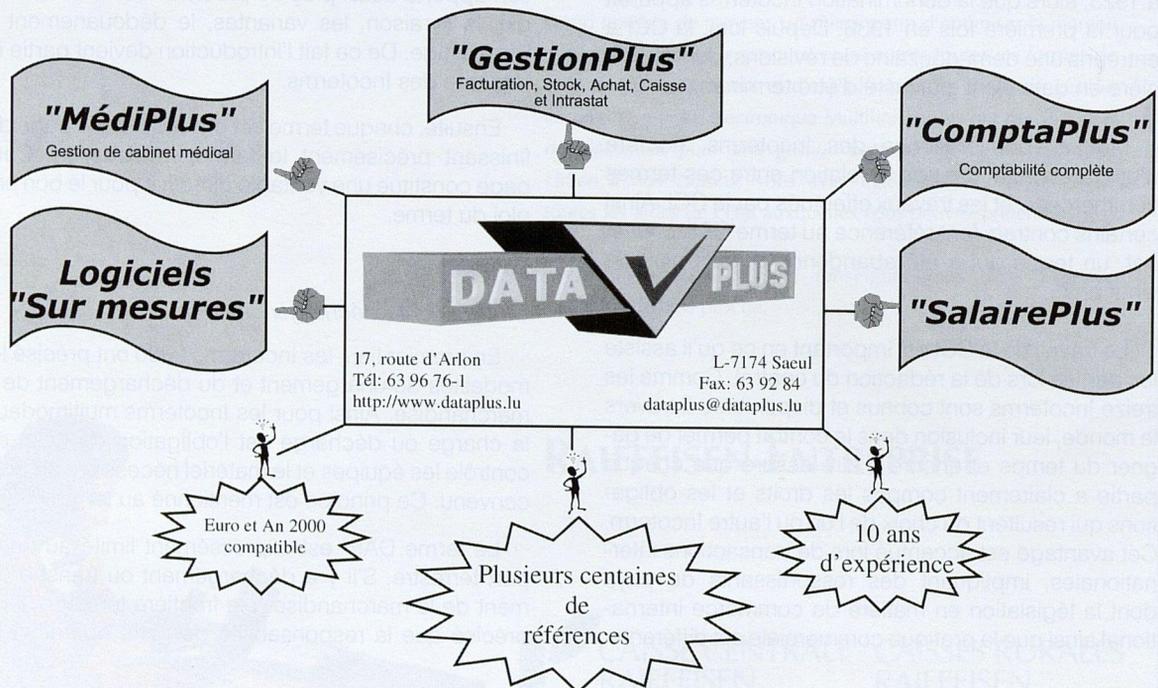
Les obligations relatives au dédouanement ont été changées dans le même esprit que celles du chargement. Le FAS met le dédouanement export à la charge du vendeur. Le DEQ met le dédouanement import à la charge de l'acheteur. Le dédouanement incombe ainsi à celui qui a le plus de facilités à effectuer. Ce principe est souligné par le fait que, même lorsque le terme DDP est utilisé, l'acheteur doit prêter au vendeur à la demande de ce dernier et à ses risques et frais toute l'assistance nécessaire pour obtenir, le cas échéant, toute licence d'importation ou autre autorisation officielle...<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Introduction paragraphe 11. La clause spécifique peut consister en une variante de l'Incoterm en question, par ex. : EXW (chargé). Notez cependant que cette variante ne spécifie pas si l'obligation du vendeur, dans ce cas, s'étend aux risques lors du chargement.

<sup>5</sup> Voir note 4. Il est conseillé de préciser si les obligations additionnelles s'étendent aux frais ainsi qu'aux risques du chargement/déchargement.

<sup>6</sup> voir terme DDP paragraphe B2

# Nous avons le "PLUS" ...



## ... que mérite votre société !

when  
**work**  
is a pleasure  
**life**  
is a joy



Aménagement  
de bureaux

Copieurs et fax  
TOSHIBA

Machines pour  
banques et bureaux

e-mail: [fs@felten-stein.lu](mailto:fs@felten-stein.lu)  
<http://www.felten-stein.lu>

**FELTEN-  
STEIN**

Des solutions d'ensemble  
pour bureaux et imprimeries

FELTEN-STEIN SA  
14, RUE DES JONCS  
L-1818 HOWALD  
TEL 40 23 53  
FAX 40 23 39

Ensuite, l'adjectif «officiel» après «autres charges» a été supprimé dans les Incoterms 2000, et il est fait référence à tout autre document [...] nécessaire à l'exportation de la marchandise. Il ne faut plus dès lors différencier entre les charges principales et les charges auxiliaires au dédouanement. Le problème des frais de mise en douane débités par certains offices portuaires nationaux est dès lors résolu, en ce qu'ils sont à la charge du vendeur en DDP et de l'acheteur en DEQ et DDU.

Certains utilisateurs, sous les Incoterms 1990, considéraient que les termes DDU et DDP n'avaient plus de raison d'être, puisque les droits de douane avaient été supprimés au sein de l'Union Européenne. L'adjonction de l'expression «le cas échéant» permet maintenant d'utiliser ces termes à l'intérieur d'une union douanière sans aucune ambiguïté.

### Conclusion

Les Incoterms 2000 ne font pas table rase des principes en vigueur depuis 1936. Les efforts des rédacteurs se sont concentrés sur l'utilisation pratique des Incoterms par les opérateurs et les entreprises, en éliminant les aspects qui donnaient le plus souvent naissance à un désaccord entre les parties et en ajoutant des directives sur la pratique conseillée. Les définitions font ainsi la distinction entre les Incoterms maritimes et fluviaux (FAS, FOB, CFR, CIF, DES, DEQ) et les autres (FCA, CPT, CIP, DDU, DDP). Le développement mondial du transport multimodal devrait voir un recours plus important aux termes FCA, CPT, CIP, DDU et DDP, bien adaptés à ce mode de transport. Toutes ces précisions ajoutent une soixantaine de pages aux Incoterms 2000 vis-à-vis de l'édition précédente.

Il est à espérer que les utilisateurs des Incoterms prennent conscience que le choix de l'Incoterm adapté peut prévenir des divergences d'interprétation entre les parties et les frais qui en résultent. Et c'est précisément pour cette raison que la CCI a développé les Incoterms.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter ICC Luxembourg, M. Edouard Georges, au +352 423939 801.



**International Chamber of Commerce**

*The world business organization*



**JOP**

## Arrêt des financements après le 6 mars

La Commission a informé les intermédiaires financiers JOP en date du 3 février 2000 que les facilités N° 1, 2 et 4 du programme JOP (volet Phare) seront définitivement terminées après le 6 mars 2000. Les dossiers concernant la facilité N° 3 pourront encore être approuvés jusqu'au 30 septembre 2000. Tout le

programme JOP (volet Tacis) est arrêté, y compris pour la Russie.

Par ailleurs, dans le cadre du processus d'élargissement de l'Union Européenne, il est également annoncé que le programme JOP sera remplacé par le programme JEV (Joint European Venture) à partir de 2001.

Pour de plus amples informations concernant les programmes communautaires visés, prière de vous adresser auprès du service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, Adresse postale: L - 2981 LUXEMBOURG / Tél: 42 39 39 - 334 / Fax: 43 83 26 / E-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu) / Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA.

**ECIP****«EC Investment Partners»****Aucune nouvelle action ne sera approuvée à court ou moyen terme**

La Commission a décidé le 26 janvier 2000 de ne pas approuver de nouvelles actions ECIP après le 31 décembre 1999, étant donné que le règlement du Conseil 213/96, base légale, a expiré à cette date. L'ECIP est un instrument financier destiné aux Pays d'Amérique Latine, d'Asie et de la Méditerranée et à l'Afrique du Sud.

Les services de la Commission préparent actuellement une réévaluation à long terme des objectifs de la politique ECIP et de son design opérationnel ainsi que des ressources budgétaires et humaines nécessaires pour gérer ce programme.

Le texte complet du communiqué de la Commission est disponible sur Internet, à l'adresse suivante : [http://europa.eu.int/en/comm/dg1b/ecip/home\\_en.html](http://europa.eu.int/en/comm/dg1b/ecip/home_en.html).

Les résultats d'ECIP ont été évalués en 1999 dans le cadre d'une étude indépendante, reçue en décembre 1999, qui sera envoyée formellement au Conseil et au Parlement. Ce rapport est disponible sur le site web de la Commission: <http://www.europa.eu.int/comm/scr/evaluation/program/medrep.htm>.

**Marchés Publics****Nouvelle contre-valeur des seuils d'application**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000, une nouvelle contre valeur des seuils d'application pour les marchés publics est d'application.

**A. Contre-valeur des seuils prévus sur les marchés publics**

1. On trouvera ci-dessous la contre-valeur des seuils applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les marchés publics de fournitures, conformément à la directive 93/36/CEE du Conseil et à l'Accord sur les Marchés Publics (ci-après AMP) tel que conclu par le Conseil pour la Communauté par sa Décision 94/800/CE du 22 décembre 1994 :

**Contre-valeur des seuils applicable aux marchés publics de fourniture**

	EURO 200 000	EURO 750 000	EURO 139 312	EURO 214 326
			(SDR 130 000)	(SDR 200 000)
<b>Belgian Franc (BEF)</b>				
<b>Luxembourg Franc (LUF)</b>	8,067,980	30,254,925	5,619,832	8,645,889
<b>Danish Krone (DKK)</b>	1,496,000	5,610,000	1,042,054	1,603,158
<b>Deutsche Mark (DEM)</b>	391,166	1,466,873	272,471	419,185
<b>Greek Drachmi (GRD)</b>	64,376,800	241,413,000	44,842,304	68,988,110
<b>Spanish Peseta (ESP)</b>	33,277,200	124,789,500	23,179,566	35,660,846
<b>French Franc (FRF)</b>	1,311,914	4,919,678	913,827	1,405,886
<b>Irish Punt (IEP)</b>	157,513	590,673	109,717	168,795
<b>Italian Lira (ITL)</b>	387,254,000	1452,202,500	269,745,646	414,993,004
<b>Dutch Gulden (NLG)</b>	440,742	1,652,783	307,003	472,312
<b>Austrian Schilling (ATS)</b>	2,752,060	10,320,225	1,916,975	2,949,190
<b>Portugese Escudo (PTE)</b>	40,096,400	150,361,500	27,929,548	42,968,505
<b>Finnish Markka (FIM)</b>	1,189,146	4,459,298	828,311	1,274,324
<b>Swedish Krona (SEK)</b>	1,756,000	6,585,000	1,223,159	1,881,782
<b>Sterling Pound (GBP)</b>	134,800	505,500	93,896	144,456

2. On trouvera ci (dessous la contre-valeur des seuils applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les marchés de travaux, conformément à la directive

93/37/CEE du Conseil et à l'AMP tel que conclu par le Conseil pour la Communauté par sa Décision 94/800/CE:

### Contre-valeur des seuils applicable aux marchés des travaux

	EURO 1 000 000	EURO 5 000 000	EURO 5 358 153
			(SDR 5 000 000)
<b>Belgian Franc (BEF)</b>			
<b>Luxembourg Franc (LUF)</b>	40,339,900	201,699,500	216,147,356
<b>Danish Krone (DKK)</b>	7,480,000	37,400,000	40,078,984
<b>Deutsche Mark (DEM)</b>	1,955,830	9,779,150	10,479,636
<b>Greek Drachmi (GRD)</b>	321,884,000	1,609,420,000	1,724,703,720
<b>Spanish Peseta (ESP)</b>	166,386,000	831,930,000	891,521,645
<b>French Franc (FRF)</b>	6,559,570	32,797,850	35,147,180
<b>Irish Punt (IEP)</b>	787,564	3,937,820	4,219,888
<b>Italian Lira (ITL)</b>	1,936,270,000	9,681,350,000	10,374,830,909
<b>Dutch Gulden (NLG)</b>	2,207,310	11,018,550	11,807,815
<b>Austrian Schilling (ATS)</b>	13,760,300	68,801,500	73,729,793
<b>Portugese Escudo (PTE)</b>	200,482,000	1,002,410,000	1,074,213,230
<b>Finnish Markka (FIM)</b>	5,945,730	29,728,650	31,858,131
<b>Swedish Krona (SEK)</b>	8,780,000	43,900,000	47,044,583
<b>Sterling Pound (GBP)</b>	674,000	3,370,000	3,611,395

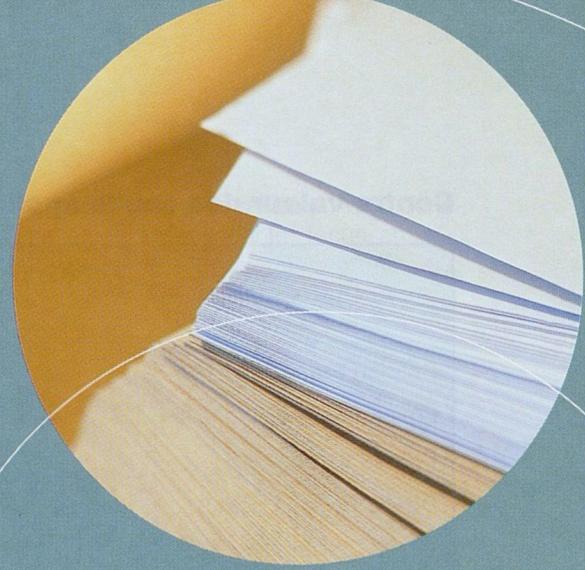
3. On trouvera ci-dessous la contre-valeur des seuils applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les marchés publics de services conformément à la

directive 92/50/CEE du Conseil et à l'AMP tel que conclu par le Conseil pour la Communauté par sa Déclaration 94/800/CE:

### Contre-valeur des seuils applicable aux marchés publics de services

	EURO 80 000	EURO 750 000	EURO 200 000	EURO 139 312	EURO 214 326
				(SDR 130 000)	(SDR 200 000)
<b>Belgian Franc (BEF)</b>					
<b>Luxembourg Franc (LUF)</b>	3,227,192	30,254,925	8,067,980	5,619,832	8,645,889
<b>Danish Krone (DKK)</b>	598,400	5,610,000	1,496,000	1,042,054	1,603,158
<b>Deutsche Mark (DEM)</b>	156,466	1,466,873	391,166	272,471	419,185
<b>Greek Drachmi (GRD)</b>	25,750,720	241,413,000	64,376,800	44,842,304	68,988,110
<b>Spanish Peseta (ESP)</b>	13,310,880	124,789,500	33,277,200	23,179,566	35,660,846
<b>French Franc (FRF)</b>	524,766	4,919,678	1,311,914	913,827	1,405,886
<b>Irish Punt (IEP)</b>	63,005	590,673	157,513	109,717	168,795
<b>Italian Lira (ITL)</b>	154,901,600	1452,202,500	387,254,000	269,745,646	414,993,004
<b>Dutch Gulden (NLG)</b>	176,299	1,652,783	440,742	307,003	472,312
<b>Austrian Schilling (ATS)</b>	1,100,824	10,320,225	2,752,060	1,916,975	2,949,190
<b>Portugese Escudo (PTE)</b>	16,038,560	150,361,500	40,096,400	27,929,548	42,968,505
<b>Finnish Markka (FIM)</b>	475,658	4,459,298	1,189,146	828,311	1,274,324
<b>Swedish Krona (SEK)</b>	702,400	6,585,000	1,756,000	1,223,159	1,881,782
<b>Sterling Pound (GBP)</b>	53,920	505,500	134,800	93,896	144,456

# Avec les Formules "Business" et "Confort", soyez convaincus de vos compétences



- ... et quand  
est-ce que  
tout sera  
envoyé?



- Demain,  
chacun aura  
le document  
dans son courrier!



La Formule "Business", c'est la combinaison des services "Distri+" et "Prise à Domicile". Elle vous permet de gagner un temps précieux: plus de déplacements pour prendre et déposer votre courrier, un agent de P&TLuxembourg le fait pour vous. Avec la Formule "Confort", profitez des solutions sur mesure pour l'affranchissement de votre courrier professionnel.

**BUSINESS POST** VOTRE COURRIER QUAND ET COMME VOUS VOLEZ



P&T Division des Postes, Service Commercial L-2998 Luxembourg • Tél.: 800 23 210 • Fax: 48 83 94 • E-mail: Service\_Commercial\_DP@ept.lu

4. On trouvera ci-dessous la contre-valeur des seuils applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les marchés de fournitures et les marchés de services, et les marchés de travaux, conformément à la

directive 93/38/CEE. du Conseil et à l'AMP tel que conclu par le Conseil pour la Communauté par sa Déclaration 94/800/CE:

### Contre-valeur des seuils applicable aux marchés publics de fourniture, de service et de travaux

	EURO 400 000	EURO 600 000	EURO 750 000	EURO 1 000 000	EURO 5 000 000
<b>Belgian Franc</b> (BEF)					
<b>Luxembourg Franc</b> (LUF)	16,135,960	24,203,940	30,254,925	40,339,900	201,699,500
<b>Danish Krone</b> (DKK)	2,992,000	4,488,000	5,610,000	7,480,000	37,400,000
<b>Deutsche Mark</b> (DEM)	782,332	1,173,498	1,466,873	1,955,830	9,779,150
<b>Greek Drachmir</b> (GRD)	128,753,600	193,130,400	241,413,000	321,884,000	1,609,420,000
<b>Spanish Peseta</b> (ESP)	66,554,400	99,831,600	124,789,500	166,386,000	831,930,000
<b>French Franc</b> (FRF)	2,623,828	3,935,742	4,919,678	6,559,570	32,797,850
<b>Irish Punt</b> (IEP)	315,026	472,538	590,673	787,564	3,937,820
<b>Italian Lira</b> (ITL)	774,508,000	1,161,762,000	1452,202,500	1,936,270,000	9,681,350,000
<b>Dutch Gulden</b> (NLG)	881,484	1,322,226	1,652,783	2,207,310	11,018,550
<b>Austrian Schilling</b> (ATS)	5,504,120	8,256,180	10,320,225	13,760,300	68,801,500
<b>Portugese Escudo</b> (PTE)	80,192,800	120,289,200	150,361,500	200,482,000	1,002,410,000
<b>Finnish Markka</b> (FIM)	2,378,292	3,567,438	4,459,298	5,945,730	29,728,650
<b>Swedish Krona</b> (SEK)	3,512,000	5,268,000	6,585,000	8,780,000	43,900,000
<b>Sterling Pound</b> (GBP)	269,600	404,400	505,500	674,000	3,370,000

	EURO 428 653	EURO 5 358 153
	(SDR 400 000)	(SDR 5 000 000)
<b>Belgian Franc</b> (BEF)		
<b>Luxembourg Franc</b> (LUF)	17,291,819	216,147,356
<b>Danish Krone</b> (DKK)	3,206,324	40,078,984
<b>Deutsche Mark</b> (DEM)	838,372	10,479,636
<b>Greek Drachmi</b> (GRD)	137,976,542	1,724,703,720
<b>Spanish Peseta</b> (ESP)	71,321,858	891,521,645
<b>French Franc</b> (FRF)	2,811,779	35,147,180
<b>Irish Punt</b> (IEP)	337,592	4,219,888
<b>Italian Lira</b> (ITL)	829,988	10,374,830,909
<b>Dutch Gulden</b> (NLG)	944,627	11,807,815
<b>Austrian Schilling</b> (ATS)	5,898,394	73,729,793
<b>Portugese Escudo</b> (PTE)	85,937,211	1,074,213,230
<b>Finnish Markka</b> (FIM)	2,548,655	31,858,131
<b>Swedish Krona</b> (SEK)	3,206,324	47,044,583
<b>Sterling Pound</b> (GBP)	288,912	3,611,395

### B. Effets de l'introduction de l'EURO

Une communication de la Commission sur l'impact du passage à l'euro sur les politiques, les institutions et les législations communautaires précise les effets du passage à la monnaie unique sur les directives, en prévoyant en particulier que :

Le calcul sera basé sur la valeur quotidienne moyenne des monnaies nationales de ces Etats, exprimée en ECU, pour les 16 mois écoulés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (entre le 1<sup>er</sup> septembre 1997 et le 31 décembre 1998) et sur leur valeur quotidienne moyenne en EUROS pour les 8 derniers mois (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 1999) de la période de révision. Quant aux Etats membres participants, les montants en EUROS des seuils prévus dans les directives leur seront directement applicables.

Pour de plus amples informations concernant les dernières actualités communautaires en relation avec les marchés publics, prière de vous adresser auprès du service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce / Adresse postale: L - 2981 LUXEMBOURG, Tél: 42 39 39 - 334 / Fax: 43 83 26 / E-mail: eic@cc.lu / Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA.

## L'introduction des pièces et billets en euro



Le retrait à partir du 1.1.2002 de la monnaie nationale pour la remplacer par les pièces et billets en euro représente sans conteste une opération sans précédent et de grande envergure. L'ensemble des acteurs économiques sont concernés, aux premiers lieux desquels figurent la Banque Centrale Luxembourgeoise (BCL), les banques commerciales et le secteur du commerce.

Alors que les discussions concernant la préalimentation (ou «front-loading») en euros sont largement engagées, il semble utile de rappeler certains principes déjà retenus au niveau européen.

Ainsi, le Conseil des Ministres de l'Economie et des Finances de l'Union européenne (Ecofin) a déjà retenu plusieurs points lors de sa réunion du 8 novembre 1999 au sujet de l'introduction des billets et pièces en euro:

- Les États membres mettront tout en oeuvre pour faire en sorte que l'essentiel des opérations au comptant puisse être réalisé en euros dans un délai de quinze jours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.
- Les États membres estiment que la période de circulation parallèle des anciens et des nouveaux billets et pièces durera entre quatre semaines et deux mois. A l'issue de cette période, les États membres pourront prendre des dispositions afin de faciliter l'échange des anciens billets et pièces.
- Afin qu'une quantité suffisante de billets et de pièces puisse être en circulation au cours des premiers jours de janvier 2002, il serait utile que les établissements financiers et certains autres groupes, notamment les sociétés de transport de fonds et les détaillants, reçoivent déjà des billets et des pièces un peu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les États membres rappellent néanmoins que cette préalimentation ne doit pas conduire à mettre en circulation des billets et des pièces en euro avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.
- Afin d'aider les citoyens à se familiariser avec les nouvelles pièces et de faciliter le passage à l'euro, les États membres estiment que l'on peut envisager de mettre, sur demande, des quantités limitées de pièces à la disposition du public, notamment des groupes vulnérables de la population, mais pas avant la seconde quinzaine de décembre 2001.

Parallèlement, le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a déjà arrêté les principales décisions suivantes:

- Le principe d'harmoniser les dates les plus tôt possibles de livraison des signes monétaires préalimentés a été retenu. Il y a actuellement un accord sur une période maximale de 4 mois pour la préalimentation. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, il semble que cette période maximale de 4 mois soit largement suffisante, vu l'exiguïté du territoire et les capacités de transports actuellement disponibles au Luxembourg.
- Une préalimentation des institutions financières, des transporteurs de fonds, du secteur de détail et d'autres organisations peut être considérée comme légalement possible uniquement si des accords contractuels peuvent être mis en place dans chaque système légal national en vue d'assurer que les signes monétaires en euro ne sont pas mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Comme la BCL n'est en relation directe qu'avec les institutions financières, la préalimentation par la BCL ne pourra se faire qu'aux clients de la Caisse centrale de la BCL. Les institutions financières pourront alors préalimenter à leur tour le secteur de détail et les autres organisations. Le Conseil des gouverneurs a également décidé que la préalimentation de billets en euro n'est pas possible au public, puisque ceci équivaut à une mise en circulation avant la date limite imposée par le règlement CE no 974/98 du 3 mai 1998.

Il va sans dire que le Luxembourg est tenu de respecter et de mettre en oeuvre les décisions prises par le Conseil des gouverneurs de la BCE à Francfort. Toutefois, ces décisions ne couvrent pas tous les aspects et laissent ainsi une certaine marge de manoeuvre aux banques centrales nationales pour la mise en oeuvre de certains aspects pratiques du cash changeover.

Le remplacement des billets et pièces nationaux par les nouveaux signes monétaires européens et surtout l'organisation pratique de ce remplacement et de la double circulation seront d'envergure et seront, en grande partie, sur des choix nationaux.

L'ensemble des acteurs directement concernés par cette opération sont ainsi appelés à se concerter afin de préparer cet échange dans les meilleures conditions possibles.



## Informatique

# Accord commercial entre Computer Sciences Corporation et TECSYS

CSC-Computer Sciences Corporation (NYSE: CSC) – l'un des principaux leaders mondiaux dans les services de consultance informatique – et TECSYS S.A., importante société luxembourgeoise d'intégration de système ont annoncé la signature d'un accord commercial à l'issue duquel les sociétés mettront en commun toutes les ressources nécessaires (commerciales, techniques et know-how) en vue de pouvoir fournir au marché luxembourgeois des solutions totalement intégrées. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2000, les deux sociétés sont donc en mesure de prendre en charge tous les aspects stratégiques, techniques et fonctionnels d'une solution informatique. Les solutions Internet et plus généralement de E-Business, requièrent de plus en plus de compétences diverses qui nécessitent trop souvent l'intervention de nombreuses sociétés.

L'association Tecsys-CSC permettra au client de n'avoir qu'un interlocuteur capable de prendre en

charge l'ensemble du projet. Computer Sciences Corporation aide ses clients du secteur gouvernemental et du secteur privé à utiliser et exploiter les technologies de l'information (IT) pour atteindre leurs objectifs stratégiques et opérationnels. Avec quelque 57.000 employés travaillant dans plus de 700 bureaux de par le monde, CSC propose un large éventail de solutions sur mesure comprenant stratégies et technologies e-business, la consultance de gestion et IT, le développement et l'intégration de systèmes, logiciels d'application, l'outsourcing de processus de gestion et IT.

Depuis sa création en 1959, CSC a construit sa réputation sur sa flexibilité dans ses relations avec ses clients. L'entreprise a conclu un grand nombre d'accords avec des sociétés spécialisées en hardware et en software. Pour les douze mois clôturés au 31 décembre 1999, CSC a réalisé un chiffre d'affaires de 9,1 milliards USD. La société a son siège à El Segundo (Californie). Pour plus d'informations concernant Computer Sciences Corporation, consulter le site Web à l'adresse [www.csc.com](http://www.csc.com). CSC est également un des leaders en matière de services informatiques au Bénélux. CSC Bénélux compte 1.200 employés.

Tecsys est une société luxembourgeoise fournissant des solutions technologiques et services informatiques personnalisés aux entreprises, s'étendant de la conception, du développement, du déploiement et de la gestion de systèmes et d'applications, à la vente de matériel informatique et de logiciels standards. Tecsys peut contribuer à définir des architectures et solutions informatiques, planifier leur déploiement, puis les gérer et soutenir, assurant qu'elles répondent à tout moment aux besoins du client en matière de sécurité, de disponibilité et d'efficacité. Fondée en 1993, la société s'est forgée des connaissances et des expériences considérables dans les plates-formes telles que Windows NT, Solaris, Tru64 Unix, Linux and OpenVMS et a réalisé en 1999 une forte croissance de son activité de service, réalisant un chiffre d'affaires de 250 millions de francs luxembourgeois.



City Concorde

## Bijouterie Romain SCHMIDT

Cadeau personnel  
et jubilaire

Conditions spéciales  
pour entreprises



Pour tout renseignement ou information, contactez-nous  
au téléphone: 44 94 77 ou  
e-mail: [bjjschmi@pt.lu](mailto:bjjschmi@pt.lu)  
[www.bijouterie-schmidt.lu](http://www.bijouterie-schmidt.lu)

**Le 17 mars 2000  
à Luxembourg- Kirchberg**

## La journée luxembourgeoise de la qualité

Aujourd'hui, la qualité, grâce aux évolutions suscitées par les travaux de chercheurs et d'entrepreneurs, constitue pour toute entreprise un élément majeur de management et de communication tant externe qu'interne. C'est pourquoi, le Centre de Re-

cherche Public Henri Tudor en collaboration avec le Ministère de l'Economie et la Fédération des Industriels Luxembourgeois propose le 17 mars 2000 une journée entière consacrée à la qualité.

En associant des conférences présentant des aspects conceptuels de la qualité à des ateliers organisés par secteur d'activité, cette journée constitue un moment privilégié pour toute entreprise ou organisme, qu'il soit privé ou public et quelque soit son secteur d'activité. Elle permettra de profiter de l'expérience et des compétences de spécialistes de la qualité et des représentants d'entreprises qui s'attacheront à démystifier les grands thèmes de la qualité, et présenter différentes démarches qualité dans différents secteurs économiques (Industrie et production, Technologies de l'information, Services, Santé).

Cette journée contribuera, par les nombreux thèmes proposés, au développement de la «culture qualité» au Grand Duché. Elle constitue une occasion unique pour s'informer sur les dernières innovations ou tout simplement se familiariser aux concepts associés à la qualité. Pour tout renseignement complémentaire: Sandra Grunewald, GIE, SITec(r), tél. (+352) 54 55 80-4935 - Fax (+352) 42 49 75, e-Mail: sitec@sitel.lu, site internet: www.sitel.lu.

## **Technologies et finances**

### **Cedel Global Services renouvelle son contrat avec Global One**

Global One, qui a reçu le prix du «Meilleur Opérateur 1999» par le groupe Emap Media World Communication, et Cedel Global Services (aujourd'hui dénommé Clearstream Services), une filiale de l'institution financière Cedel International basée au Luxembourg (Clearstream International), ont signé un nouveau contrat de trois ans. Par ce contrat, Global One fournit à Clearstream Services les capacités d'un backbone international utilisant son produit phare dans le domaine des transmissions de données: Global Frame Relay. Clearstream Services, responsable du traitement de titres financiers ainsi que du développement IT au sein de Clearstream International, s'occupe également de transactions et de titres pour Clearstream Banking. Cedel Global Services a choisi d'utiliser les services de Global One depuis 1992 et ce en raison de l'étendue de son réseau, de sa fiabilité, de sa flexibilité et de la qualité de service. Le renouvellement de ce contrat pour une nouvelle durée de trois ans démontre la confiance de Clearstream Services envers Global One.

Clearstream Services, migré dès 1998 sur le backbone ATM de Global One, est l'une des sociétés, tou-

jours plus nombreuses, à choisir le Frame Relay comme alternative moins chère aux lignes louées, puisqu'il offre une bande passante de grande capacité capable de gérer des variations de trafic très intenses. La couverture du produit Global Frame Relay s'étend très rapidement et représente aujourd'hui un total de 59 pays.

Avec plus de 400 nœuds de même type dans ce réseau sans coutures, le Global Frame Relay peut – grâce à un réseau homogène – couvrir actuellement plus de villes dans le monde que n'importe quel autre service comparable. L'homogénéité de ce type de réseau possède l'avantage d'offrir une qualité de service supérieure à ceux construits à partir de plates-formes différentes. Par ailleurs, c'est le résultat tangible d'un programme d'investissement de plus d'un milliard de dollars (US), réalisé par Global One pour son infrastructure depuis 1996. Global One est donc un fournisseur unique pour les services Voix sans coutures, les transmissions de données et les services IP tant aux entreprises, qu'aux opérateurs et utilisateurs privés du monde entier. Fondée à l'origine par l'alliance de Deutsche Telekom, France Telecom et Sprint, Global One est une société entièrement intégrée et indépendante ayant plus de 1400 points d'accès au réseau dans plus de 65 pays. Global One offre le réseau ATM le plus étendu au monde et avait déjà en 1998 des revenus de plus d'1.1 milliard de dollars. Pour plus d'informations : [www.globalone.net](http://www.globalone.net).

## **Nouvelles technologies**

### **Mobilux et Proget Luxembourg croient à l'Internet interactif**

Mobilux et Proget Luxembourg travaillent en partenariat pour la construction d'une solution Internet interactive globale destinée à accroître le service à la clientèle et rendre plus performant la collaboration avec le réseau de revendeurs de Mobilux. Force est de constater que si de nombreuses entreprises possèdent déjà leur propre site web, très peu d'entre elles ont dépassé le stade du site dit passif, c'est-à-dire se limitant à une présentation de la société, de ses produits et services. C'est justement ce pas que Mobilux a décidé de franchir en confiant à Proget Luxembourg la réalisation de la future solution Internet interactive qui offrira une large gamme de services tant au grand public qu'au réseau de revendeurs Mobilux.

Côté client, un nombre important de possibilités seront offertes, entre autres la consultation des communications non-encore facturées ainsi que les factures précédentes, la disponibilité des appareils et de leurs accessoires, la possibilité de modifier les données de base relatives à son abonnement, la consul-

tation de l'état des réparations, l'accès à un FAQ (Frequently asked questions) interactif et le paiement de factures on-line. Côté revendeur, cette solution permettra, entre autres, de traiter directement et en temps réel toute nouvelle demande d'abonnement, toute demande de modification du type d'abonnement, ce qui induira une souplesse plus grande dans le service au client.

Mobilux et Proget intégreront également dans la solution la technologie WAP (Wireless Application Protocol). Ainsi, une version condensée des informations contenues sur les pages internet pourra être consultée directement à partir d'un GSM. Mobilux et Proget travaillent ensemble depuis plusieurs années sur le plan informatique. Proget a mis en place la plupart des logiciels de gestion utilisés par Mobilux pour assurer sa gestion administrative, notamment dans le domaine de la gestion des stocks, de la facturation, de la gestion comptable et financière.

Les deux acteurs ont tout à fait conscience de l'aspect sécurité de ce projet. En effet, Proget dispose depuis déjà trois ans d'une équipe spécialisée dans ce domaine. Ainsi, ils mettent en place les solutions nécessaires pour que le serveur communique de façon sécurisée avec les bases de données de production de Mobilux aux fins d'extraction de données et de mise à jour. Proget, membre du groupe international Real Software, développe de façon significative son offre dans le domaine des nouvelles technologies. Cette stratégie est en parfaite concordance avec les objectifs clairement définis de Real Software dans le domaine de l'e-business. Afin de garantir le succès complet de la future solution, un steering committee réunissant la direction générale de Mobilux et de Proget a été mis en place et s'assurera que l'objectif fixé sera atteint. L'objectif est l'intégration de ces nouveaux services sur le site existant (<http://www.mobilux.lu>) et la mise en exploitation du site courant 2000.

## **Assurance-vie**

# **Patriotique Luxembourg et BBL Life Lux unissent leurs forces**

En raison de leur complémentarité évidente, Patriotique Luxembourg et BBL Life Lux viennent d'intégrer leurs activités. Cette fusion a été réalisée par absorption de BBL Life Lux par Patriotique Luxembourg. La nouvelle entité fonctionnera sous le nom d'ING Life Luxembourg, une dénomination qui renforcera à la fois l'image de la société et son identification au groupe ING.

Patriotique Luxembourg, fondée en 1994, et BBL Life Lux, créée en 1995, sont des sociétés d'assu-

rance-vie luxembourgeoises opérant en libre prestation de services à partir du Luxembourg. Patriotique Luxembourg est une filiale à 100% de Patriotique, compagnie d'assurances belge. BBL Life Lux est une filiale commune du Crédit Européen Luxembourg et de BBL Life, qui en détiennent chacun 50%. Toutes ces entités appartiennent in fine au groupe ING, un des leaders européens dans la prestation de services financiers intégrés.

Les deux sociétés sont complémentaires non seulement au niveau des produits et de la clientèle, mais aussi en ce qui concerne les réseaux de distribution. La création d'une entité d'assurances unique au Luxembourg, dictée par des motifs commerciaux, opérationnels et financiers, permettra de valoriser au mieux les synergies entre les deux sociétés en vue d'augmenter l'efficacité des activités et le service à la clientèle.

L'intégration n'affectera ni les contrats avec la clientèle existante ni les relations avec les réseaux actuels de distribution, réseaux qui continueront à bénéficier de la même efficacité de services. L'objectif de ce développement stratégique est d'appartenir au peloton de tête des prestataires de services financiers en proposant des assurances-investissement par le biais de la distribution multicanaux en Europe.

## **Luxtime SA**

# **Première filiale de Protime SA au Grand-Duché**

Microtis, développeur du programme Gesper (programme de gestion des salaires) et Luxtime, développeur du logiciel Protime (programme de gestion de temps des présences et des absences), s'associent pour permettre à leurs clients de profiter pleinement des avantages liés à l'utilisation conjointe de chacune des solutions. Pour assurer la commercialisation des logiciels au Grand-Duché, une filiale luxembourgeoise Luxtime S.A. vient d'être créée à Mamer.

Créée en 1995, Protime SA ([www.protime.be](http://www.protime.be)), leader sur le marché belge en matière de gestion de temps des présences et du contrôle d'accès, a dépassé les 500 licences installées en Belgique (plus de 1.500 références en Europe avec le réseau de distribution). Le chiffre d'affaires est passé de 19 millions de BEF en 1995 à plus de 150 millions en 1999. En Belgique, les logiciels Protime sont utilisés dans la gestion de plus de 150.000 travailleurs au sein de grandes sociétés.

Solution totalement modulable, le logiciel s'intègre dans tous les environnements: services, industries

e.a. Les quatre modules actuellement disponibles (Protime, Proaccess, Pronet et Proplan) permettent une organisation du temps des prestations fixe ou variable ainsi qu'un suivi exact des heures supplémentaires. Ils offrent en outre la possibilité au directeur commercial ou au gérant d'une succursale de suivre la planification de son équipe, localement ou à distance et permettent aux collaborateurs d'entrer des demandes de congés via un PC et Intranet avec un terminal Java. L'exportation des données vers Excel, vers le programme de gestion des salaires et des traitements, ou encore vers une fiduciaire est également possible avec l'ajout d'un cinquième module. Depuis début 2000, Protime est Microsoft Certified Solution Provider. Les qualités essentielles du produit sont sa force de paramétrisation et sa convivialité.

Luxtime S.A. présentera ses solutions de gestion lors de deux séminaires les 16 et 22 mars 2000. Pour tout renseignement: Luxtime SA, 19, route d'Arlon, L-8211 Mamer, tél.: 26 31 05 50, fax: 31 91 85, e-mail: luxtime@pt.lu.

### Maison d'édition

## «mike koedinger éditeur» devient «mké S.A.»

Pour faire face à l'expansion de son entreprise, l'éditeur Mike Koedinger vient de fonder «mké S.A. Luxembourg» qui reprend l'ensemble de ses activités. A cette même occasion, «mké S.A.» vient de signer un accord pluriannuel avec la CLT-Ufa concernant une collaboration avec le site portail de RTL Letzebuerg, ainsi qu'avec la régie publicitaire IP Luxembourg qui prend en charge la commercialisation de ses sites web.

A ce jour mké S.A. édite deux guides annuels - «EXPLORATOR City Guide Luxembourg» et «EXPLO-

RATOR Hors Série - Newmediaguide.lu» -, un mensuel - «Nightlife.lu City Magazine Luxembourg», et une dizaine de sites Internet, dont Casting.lu, Love.lu, Newmediaguide.lu, Nightlife.lu ou encore Restaurant.lu. Le chiffre d'affaires a augmenté de 300% en deux ans. Plus d'informations sur le site de la société: www.mke.lu.

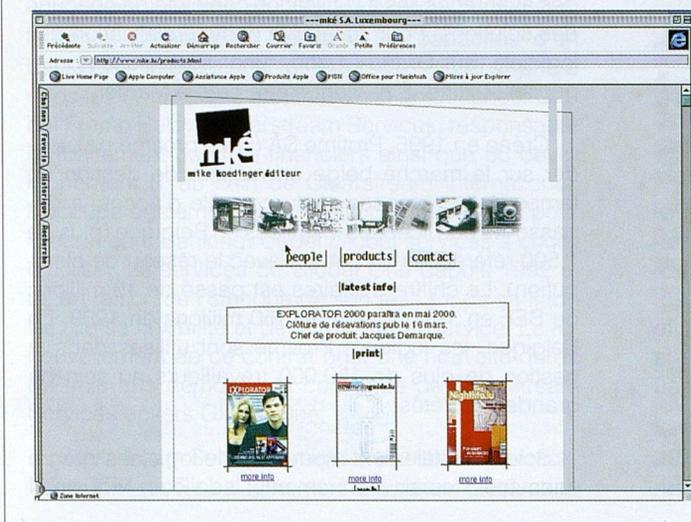
### Du 10 au 12 mai 2000 aux FIL

## Mobilité et sécurité routière sans frontières: scénario pour les Eurorégions

La mobilité et la sécurité routière sans frontières représentent un défi important dans la région Sarre-Lor-Lux, Rhénanie, Palatinat, Wallonie. C'est la raison pour laquelle les différents organismes compétents en la matière ont décidé d'organiser un congrès «Mobilité et sécurité routière sans frontières: scénario pour les Eurorégions» avec Salon professionnel de produits liés aux sujets traités.

Les journées de réflexion et de débat que propose ce congrès devront donner une valeur ajoutée aux solutions préconisées individuellement par les différents pays en prenant en considération les spécificités de la Grande Région. L'objectif du congrès consiste à faire des propositions pour garantir la mobilité, encourager le trafic fluide corrélativement avec une réduction des accidents de la route et une baisse de la pollution, grâce à un plan global de circulation transfrontalier et grâce à une harmonisation de l'ensemble de l'environnement routier.

Les conclusions du congrès devront servir de base à une stratégie de mobilité globale qui prendra en considération tous les facteurs traités pendant le congrès et qui pourront ainsi être appliqués en tant que projet pilote à d'autres Eurorégions. De par la diversité des sujets traités par d'éminents experts, le congrès s'adresse aux responsables politiques régionaux et locaux, aux services techniques des communes, aux centres de recherche, aux universités, aux bureaux d'ingénieurs, aux architectes, aux urbanistes, aux transporteurs, aux organes de surveillance (police et gendarmerie), aux associations de sécurité routière, aux spécialistes en environnement, etc. L'évaluation des équipements, facilités par l'exposition, sera une aide pratique pour tous ceux qui, dans leur travail quotidien, sont appelés à choisir la technique la plus performante.

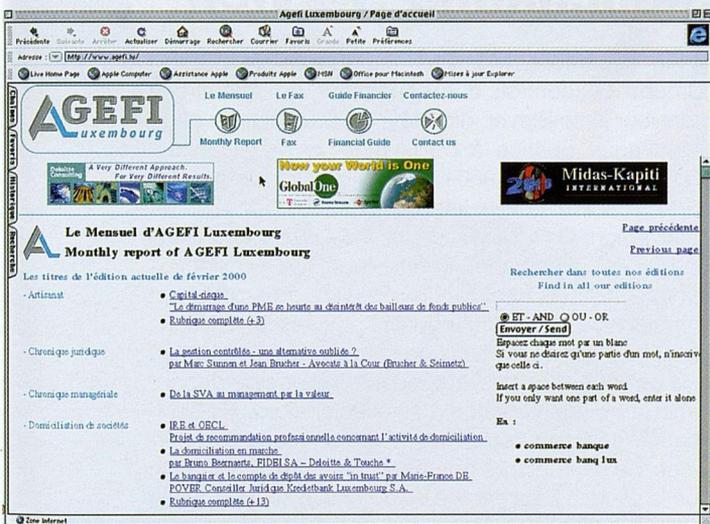


## Internet

# Lancement du site Agefi

Le Mensuel économique et financier AGEFI vient d'annoncer le lancement de son site Internet, à l'adresse <http://www.agefi.lu>. L'utilisateur y retrouve en libre accès les archives de tous les articles publiés sur l'actualité de la place financière luxembourgeoise et peut s'abonner au service d'information quotidien diffusé en langue française et en langue anglaise.

Un accès au descriptif détaillé des sociétés luxembourgeoises cotées en Bourse à Luxembourg et à la liste des emprunts obligataires émis en LUF et en devise par des institutions financières luxembourgeoises est également disponible.



## Le Foyer Santé

# Nouveau assureur maladie au Luxembourg

Le Foyer SANTE qui a été créé au mois d'octobre 1999 a comme partenaires l'assureur luxembourgeois Le Foyer et l'UKV, Union Krankenversicherung AG de Saarebruck. La vente des produits santé commence dès mars sur la marché luxembourgeois. Suite aux demandes du marché luxembourgeois, la nouvelle société Le Foyer Santé se concentre sur 4 groupes de produits: l'assurance frais de traitement ambulatoire et frais d'hospitalisation, indemnité journalière en cas d'hospitalisation et indemnité journalière pour professions libérales.

Toutes les gammes de produit du groupe Le Foyer ont un nom et un logo propre. «Médicis» le nom de la gamme des produits santé relie le nom d'une grande famille avec le secteur de la médecine. La nouvelle société est une s.a. qui appartient à parts égales à Le Foyer et à UKV. Le système de la sécurité sociale luxembourgeois a fait ses preuves en Europe. Compte tenu de l'évolution des coûts dans le domaine de la santé publique d'une part et de l'espérance de vie accrue de l'autre part, on a atteint les limites dans les prestations possibles. L'assuré d'aujourd'hui se voit déjà confronté à des participations toujours croissantes. La médecine alternative et les soins d'hospitalisation à l'étranger ne sont pas remboursés. La couverture des indépendants et des professions libérales n'est pas complète en cas d'incapacité de travail.

C'est ici que Le Foyer SANTE intervient avec ses produits Médicis offrant:

- une assurance complémentaire frais de traitement ambulatoire (Tarif EV) Ce tarif assure le remboursement non prévu par la caisse de maladie des soins des yeux, des soins dentaires, ainsi que les frais de traitement ambulatoire chez le médecin. Ce tarif inclut en plus une assurance maladie de voyage à l'étranger avec protection universelle ;
- une assurance complémentaire pour frais hospitaliers (Tarifs S60/SI 00). Ce tarif offre la possibilité de choisir soi-même son médecin et l'hôpital dans lequel on veut se faire soigner à l'étranger, sans demande d'autorisation préalable. Entre 60 et 100% des frais de traitement en cas d'hospitalisation à l'étranger sont pris en charge ;
- une assurance complémentaire - indemnité journalière en cas d'hospitalisation (Tarif KH), qui indemnise chaque jour à l'hôpital selon un montant agréé d'avance ;
- une assurance complémentaire - indemnité journalière pour indépendants (Tarif KTS) et professions libérales (Tarif KTF), couvre la perte de revenu par une indemnité journalière individuelle agréée.

La diffusion des produits Médicis est assuré par le groupe Le Foyer. Le Foyer est au Luxembourg le leader incontesté dans les branches d'assurances de choses et d'accident. Jusqu'à l'année dernière Le Foyer avait une coopération avec la DKV à travers laquelle Le Foyer offrait des assurances maladie. Les produits Médicis de Le Foyer SANTE, le premier assureur maladie luxembourgeois seront diffusés par le réseau des agents Le Foyer: 550 agents extra professionnels et 60 agences professionnelles. L'UKV est responsable des domaines développement produits et informatique. La société allemande UKV a constitué avec la «Bayerischen Beamtenkrankenkasse» à Munich la 'Consal AG', qui est le 5ème assureur maladie privé en Allemagne et le 8ème en Europe. Les partenaires sont divers assureurs publics avec en tête la «Versicherungskammer Bayern». En Allemagne les assureurs publics opèrent exclusive-

ment par régions. La direction de la nouvelle société d'assurance maladie Le Foyer SANTE veut faire de Le Foyer SANTE un vecteur de croissance du groupe Le Foyer. Le but déclaré est d'obtenir avec l'assurance maladie une part de marché égale à celle des autres assurances du domaine privé.

## Systèmes informatiques décisionnels

### CRP-Henri Tudor présente un nouveau projet R&D pour aider les entreprises

Le Centre de Recherche Public (CRP) Henri Tudor vient de présenter l'initiative Gédéon, concrétisée par la signature d'une convention de partenariat avec la société Business Objects, leader mondial pour la fourniture d'outils informatiques d'aide à la décision. Grâce à ce partenariat, il s'agit d'abord pour le Centre, d'accéder à une série de cas de terrain afin d'en tirer une base d'observation. Forts de l'analyse de ces cas réels, le projet dégagera des recommandations méthodologiques dans la gestion des risques et des opportunités liés à une nouvelle génération de systèmes décisionnels, renommés par certains «l'eBusiness Intelligence». La plate-forme SPIRAL, qui regroupe les professionnels de l'informatique sur un plan national et inter-régional, permettra ensuite de diffuser les résultats pratiques des recherches auprès des bureaux de conseil et de développement informatique.

D'une durée de deux ans, le projet Gédéon a été lancé le 1er octobre 1999. Gédéon vise à faciliter le transfert des connaissances dans le domaine de la conception et du suivi de projets décisionnels : Capitaliser des expériences grâce à l'analyse et la confrontation de cas réels, dégager des recommandations qui constituent la base de guide méthodologique, constituer un centre de compétences méthodologiques capable de guider la conception de systèmes d'information décisionnels et constituer une base de cas réels accessibles sur Internet

Afin d'obtenir des résultats pertinents, l'étude sera effectuée dans deux contextes d'innovation ciblés et axés sur l'évolution de l'économie luxembourgeoise : les pratiques innovantes d'e-Business fondées sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication. Pour ce faire une équipe de quatre ingénieurs du CRP Henri Tudor est constituée. Ils développent et valident leurs compétences à travers une vingtaine d'expérimentation en entreprise. Le partenariat avec Business Objects garantit la qualité et la pertinence du corpus d'études de cas, qui sera utilement enrichi par l'étude de contextes professionnels et technologiques complémentaires.

Un partenariat scientifique avec les Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix (Namur) permet de couvrir les techniques et les méthodes spécifiques de récupération des informations issues des bases de données existantes. Prochaine étape annoncée par le CRP Henri Tudor : la création dans les mois à venir d'un groupe de travail réunissant dans le cadre du réseau Spiral les professionnels des systèmes informatiques décisionnels, afin de proposer un espace d'échange des bonnes pratiques, de démonstrations et de formations. Ce groupe bénéficiera en première ligne des retours d'expériences GEDEON. Pour plus d'informations : <http://www.spiral.lu/lil/gedeon/>.

## Certification ISO 9001 pour Sanichauer et Sanichauer Service

Fin décembre, Monsieur P.J. Graas de ESCEM (Groupe Luxcontrol) a eu l'honneur de remettre à Monsieur Nico Bieber, directeur de Sanichauer et de Sanichauer Service à Dudelange, le certificat ISO 9001. La norme ISO 9001, une référence européenne en matière de qualité attribuée par l'organisme de certification TÜV CERT de la TÜV Anlagentechnik GmbH en Allemagne, certifie que les entreprises Sanichauer et Sanichauer Service ont établi et entretiennent un système qualité pour les installations sanitaires, les installations de chauffage, la ventilation et la climatisation ainsi que pour le service de dépannage et de maintenance. Les clients, auxquels Sanichauer accorde depuis toujours beaucoup d'importance, ne sauront que bénéficier de cette certification que la société s'est efforcée à obtenir et selon laquelle l'entreprise s'engage à travailler à l'avenir.



M. Graas de ESCEM (Luxcontrol) (à gauche) remet à M. Nico Bieber de Sanichauer (à droite) le certificat ISO 9001

# L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à  
l'information  
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG

Pour donner une nouvelle dimension à son entreprise,



Yves, électricien, s'est laissé conseiller par la Banque Générale du Luxembourg qui a accompagné et soutenu le développement de sa société.

En mettant à la disposition d'Yves toute son expertise en matière d'ingénierie financière et patrimoniale, la banque a permis d'adapter les structures aux besoins et contexte nouveaux de l'entreprise.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quels que soient sa taille ou son degré de développement.

Pour l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte, innove et accompagne.



**BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG**

SOCIÉTÉ ANONYME  
SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L- 2951 LUXEMBOURG  
ENTREPRISES: TÉL.: 4242-4040 [www.bgl.lu](http://www.bgl.lu)